

TOME 2. ATALA



Euskal Herriko Laborantza Ganbara

PORTRAIT & ÉVOLUTION de l'agriculture du Pays Basque Nord, focus sur la montagne basque

*Ipar Euskal Herriko
Laborantzaren
EGOERA
ETA GARAPENA,
euskal mendiari begira*



*Installations / Aides publiques / Quotas laitiers
Démarches locales et collectives de qualité*

*Instalacioneak / Diru laguntza publikoak / Behi esne kuotak
Lekuko eta kalitatezko desmartxa kolektiboak*

Octobre 2014

Les cahiers techniques de
Euskal Herriko Laborantza Ganbara n°2



UN CAHIER TECHNIQUE EN DEUX TOMES

Ce cahier technique comporte deux tomes complémentaires. Le présent document est le second tome. Il traite des installations, des aides publiques, des quotas laitiers et des productions en démarche de qualité. Le premier tome traite plus spécifiquement de la structure des fermes, des actifs, des surfaces, des élevages et des Commissions syndicales.

LES PUBLICATIONS D'EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA

2014 - Cahier technique n°2 / Portrait et évolution de l'agriculture du Pays Basque Nord : focus sur la montagne basque (2 tomes) / Ipar Euskal Herriko laborantzaren egoera eta garapena : euskal mendiari begira (2 atal)

2014 - Diagnostic pastoral du territoire indivis géré par la Commission Syndicale du Pays de Cize - Réalisé avec Euskal Herriko Artzainak, l'AREMIP et le CEN Aquitaine pour la Commission Syndicale du Pays de Cize

2013 - Étude pour une stratégie climat énergie des secteurs agricole et forestier en Pays Basque - Réalisé avec Solagro pour le Conseil des élus du Pays Basque

2013 - Document d'objectifs du site Natura 2000 du Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - Réalisé avec le CEN Aquitaine et pour le SIVU Mondarrain / Artzamendi

2012 - L'opportunité d'une filière locale, valorisante et de qualité pour la viande bovine Pays Basque - Réalisé pour le Cluster Uztartu

2011 - Cahier technique n°1 / 30 fermes du Pays Basque à travers le regard de l'agriculture paysanne et durable / Euskal Herriko 30 etxalde, laborantza herrikoia eta iraunkorren ildotik

2011 - Propositions des acteurs de l'agriculture paysanne pour l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération de Bayonne et du Sud des Landes. Avec BLE, ELB et la Confédération Paysanne des Landes

2010 - DVD - « Laborantza herrikoia eta iraunkorra zer da ? » et « Transmisioa : izpirtu bat » / « Qu'est ce que l'agriculture paysanne et durable ? » et « La transmission : un état d'esprit »

2009 – Actes de la journée de réflexion transfrontalière sur l'agneau de lait des races locales / Lekuko arrazetako esne bildotsari buruzko gogoeta eguna / Jornada de reflexión transfronteriza sobre el cordero lechal de razas locales

2009 - Actes de la quinzaine Installation - Transmission / Bihar ere laborari

2008-Risques de contamination bactériologique d'origine agricole de la ressource en eau superficielle - Réalisé pour le Syndicat Mixte du Bassin versant de la Nive

2008 - Atlas de l'agriculture du Pays Basque

2007 - Impact du projet de « 2x1 voie avec créneau de dépassement » pour le monde agricole / « 2x1 bide » proiektuaren ondorioak laborantza munduan

2006 - Réchauffement climatique, eau et agriculture en territoire Pays Basque / Klima aldaketa, ura eta laborantza Ipar Euskal Herrian

2005 - Natura 2000 en montagne basque - Constats et perspectives

2005 - Recensement et analyse des outils juridiques au service de la transmission des exploitations agricoles du Pays Basque / Ipar Euskal Herriko laborantza etxaldeen transmiziorako tresna juridikoen errolda eta analisia

2005 - 2x2 voies : Contribution au débat - Rapport d'étude

Depuis 2005 - Izar Lorea - Mensuel d'information d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara

Et davantage de documents sur notre site internet www.ehlgbai.org



Toute l'équipe des salariés et des membres du bureau de Euskal Herriko Laborantza Ganbara a participé à l'élaboration de ce document, en particulier Iker Elosegi, Patxi Iriart, Adrien Kempf.

Ce travail a bénéficié de l'aide :

- du Service régional de l'information statistique, économique et territoriale d'Aquitaine (SRISET),
- de Gaindegia, Observatoire pour le développement économique et social du Pays Basque (www.gaindegia.org).

Ce travail a bénéficié du soutien financier du Programme Leader Montagne basque, du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et du Conseil Régional d'Aquitaine.





SOMMAIRE

Zendako Iurrealde analisia tresna hau ?	7
Pourquoi cet outil d'analyse du territoire ?	7

I / Présentation du territoire

Pays Basque Nord.....	8
Zone montagne.....	8
Population et maillage.....	8
Zonages administratifs.....	8

II / Les dynamiques d'installation en agriculture

Le renouvellement des exploitations	9
<i>EHLG-ren analisia : Instalazonea sustengatu</i>	11
<i>L'analyse d'EHLG : Soutenir l'installation.....</i>	11
Le profil des nouveaux installés	12
<i>EHLG-ren analisia : Segipen hobea</i>	14
<i>L'analyse d'EHLG : Mieux accompagner.....</i>	14
Les surfaces et productions des nouveaux installés	14
<i>EHLG-ren analisia : Ekoizpen aniztasuna sustatu.....</i>	18
<i>L'analyse d'EHLG : Encourager la diversité des productions</i>	18
La place grandissante des hors cadres familiaux.....	18
<i>EHLG-ren analisia : HCFen instalazoneak garatu.....</i>	19
<i>EHLG-ren analisia : Hiruguneko laborantzaren kasuan jokoan dena.....</i>	19
<i>L'analyse d'EHLG : Développer l'installation des hors cadres familiaux</i>	19
<i>L'analyse d'EHLG : L'enjeu de l'agriculture urbaine et peri-urbaine.....</i>	19
Konklusioa : Instalazoneak eta laborari belaunaldi berrien formakuntza nola sustengatu	20
Conclusion : Comment soutenir l'installation et former la nouvelle génération de paysans.....	21

III / La répartition des aides publiques

La PAC, un système d'aides qui a évolué.....	22
La répartition des aides entre 1 ^{er} et 2 ^d pilier.....	22
<i>EHLG-ren analisia : Euskal mendia : lagunza espezifikoak behar dituen laborantza espezifikoa</i>	26
<i>L'analyse d'EHLG : La montagne basque : des aides spécifiques pour une agriculture spécifique.....</i>	26



Les aides du premier pilier de la PAC

Les droits à paiement unique (DPU).....	27
<i>EHLG-ren analisia : Ekoizpenarekin loturarik izan behar ez luketen laguntza dekuplatua</i>	30
<i>L'analyse d'EHLG : Des aides découpées en réalité très liées à la production.</i>	30
La prime au maintien des troupeaux de vaches allaitantes (PMTVA).....	31
L'aide ovine.....	33
<i>EHLG-ren analisia : Kabale lagunten garrantzia mendiarendako.</i>	34
<i>L'analyse d'EHLG : L'importance des aides animales pour l'usage de la montagne</i>	34

Les aides du second pilier de la PAC

L'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN).....	35
La prime herbagère agro environnementale (PHAE)	37
<i>EHLG-ren analisia : Interes orokorra sortzeagatik sustengatzen da mendiko laborantza</i>	39
<i>L'analyse d'EHLG : L'agriculture de montagne soutenue pour son action d'intérêt général.</i>	39
Les évolutions de 2010 à 2013	40
Konklusioa : Efikazitate ekonomiko, ekologiko eta alimentario gehiago duen sistema berri baten xeka.....	41
Conclusion : Expérimenter un nouveau système pour plus d'efficacité économique, écologique et alimentaire.....	42

IV / Les quotas laitiers de 2008 à 2013

Disparition d'exploitations et développement des gros ateliers de production.....	43
Concentration des volumes de production.....	43
<i>EHLG-ren analisia : Esne kuoten garapenak etxalde kopuruaren murriztea dakar.</i>	46
<i>L'analyse d'EHLG : L'évolution des quotas entraîne la chute du nombre de fermes</i>	46

V / Les démarches collectives et locales de qualité

AOC Ossau-Iraty (fromage de brebis).....	47
AOC Irouleguy (vin)	49
AOC Piment d'Espelette.....	51
Agriculture biologique.....	52
Association des producteurs fermiers du Pays Basque - Idoki.....	53
Association Xapata (cerises).....	54
Coopérative Eztigar (pommiers)	55
Filière Porc Basque.....	56
Biper eztia (piment doux).....	57
<i>EHLG-ren analisia : Etxalde kopuruaren guttitzea eta baliostatze hobearren estrategia Biharko laborantza sailen sustengatze beharra.</i>	58
<i>L'analyse d'EHLG : La stratégie d'une meilleure valorisation face à la disparition des fermes / Soutenir des filières d'avenir.</i>	58
Carte de localisation des cantons du Pays Basque Nord.....	59
Liste des cartes.....	60
Liste des figures.....	60
Sources	61
Glossaire	62
Euskal Herriko Laborantza Ganbara à votre service	63



ZENDAKO LURRALDE ANALISIA TRESNA HAU ?

Ipar Euskal Herria eta bere mendiko errealitatea ulertu norabide onak hartzeko.

Euskal mendiak eremu bizi eta dinamiko baten irudia du, ardi eta haragitako-behi hazkuntzetako etxalde anitzek baliatzen eta entretenitzen dutena.

Bainan, Pirinioetako mendigune osoan irudi berezia duen euskal mendiaren errealitatea eta honen bilakaera ongi sesitza behar-beharrezkoa da. Hortarako, datu zehatzak behar dira : lehen dokumentu honen helburua da, Euskal Herriko Laborantza Ganbarak landu duena Leader laguntzaren eta lurralte kolektibitateen sostenguarekin.

Errealitateaz ohartuz eta bilakaerak neurtuz, ekintza-plano estrategikoki egokienak eta eraginkorrenak finkatzen ahal dira. Euskal mendiak laborari anitzekin segitu behar du, gazteentzat erakargarria dena, lurrari lotuak eta lurralteari egokiak diren hazkuntza sistemekin, baita ere kalitatea eta balio-erantsiari buruz itzulia den laborantza anitzarekin. Hori da helburua.

Biharko Euskal mendiak errealitate desberdinak ukant ditzazke, egungo erabakien edo erabaki eskasen araberakoak : edo aurrekusia den gertakizunak du

bilakaera gidatzen eta ez da borondatzeko estrategiarik geroari begira, edo abantailak eta mehatxuak identifikatzeko nahikaria bada lurraltearen bilakaera eragina izaiteko.

Dokumentu honek Euskal mendiaren eta Iparraldearen argazkia emaiten du. Analisia proposamenak eta neurri proposamenak dauzka. Garrantzizko hainbat elementuekin aberastua izanen da. Datu guzi hauek usu eguneratuak izanen dira, bat-bateko argazkia bezain importanta baita egoeraren bilakaera.

Bistan dena, hemen duzuen lana eta jiteko dena, hemen agertzen ez diren bestelako hainbat datu, laborantzako eta lurralte antolamenduko eragileen esku utziak izanen dira, baita elkargo desberdinen, elkarteen, eta gure lurraltearen errealitatea ezagutzeko beharra duten guzien esku ere bai.

Euskal Herriko Laborantza Ganbararen iduriko, Euskal Herriko laborantzaren nortasun agiriaren egiteko lehen urratsa da lan hau : honen egiteko ahala eman diguten partaide guziak eskertuak izan daitezela !

Michel Berhocoirigoin

POURQUOI CET OUTIL D'ANALYSE DU TERRITOIRE ?

Cerner la réalité du Pays Basque Nord et de sa montagne pour prendre les bonnes orientations.

L'image de la montagne basque est celle d'un territoire vivant et dynamique, occupé et globalement entretenu par des fermes d'élevage ovins lait et bovins viande encore nombreuses.

Mais, au-delà de cette image, qualifiée de spécifique sur l'ensemble du massif pyrénéen, il est important de bien appréhender la réalité et l'évolution de cette réalité. Il faut pour cela avoir des données précises : c'est l'objet de ce premier document réalisé par Euskal Herriko Laborantza Ganbara avec le soutien des fonds Leader et des collectivités territoriales.

Voir la réalité en face et prévoir les évolutions tendancielles permet de définir les plans d'actions stratégiques les plus adaptés et les plus efficaces. L'enjeu est que la montagne basque continue d'être un territoire avec des paysans nombreux, attractif pour les jeunes, avec des systèmes d'élevage liés au sol et adaptés au territoire, mais aussi une agriculture diversifiée centrée sur la qualité et la valeur ajoutée.

La montagne basque de demain peut avoir des réalités différentes, en fonction des décisions ou des non décisions d'aujourd'hui : ou bien c'est le scénario tendanciel qui guide l'évolution et il n'y a pas de stratégie volontariste par rapport à ce qui se dessine aujourd'hui,

ou bien il y a la capacité et la volonté d'identifier les atouts et les menaces pour peser sur l'évolution de ce territoire.

Ce document dresse un état des lieux de la montagne basque et même de l'ensemble du Pays Basque Nord, avec des propositions d'analyses et de pistes d'actions. Il sera suivi par d'autres documents sur des thèmes complémentaires. Toutes ces données seront actualisées régulièrement, l'évolution de la situation étant aussi importante que la photo instantanée.

La production présente et celles à venir, ainsi que des données qui n'apparaissent pas dans les documents pour des raisons techniques, seront évidemment à la disposition des acteurs de l'agriculture et de l'aménagement de l'espace, mais aussi des collectivités, des associations, et de tous ceux qui ont besoin de connaître la réalité de ce territoire. C'est un outil de réflexion individuelle et collective qui permet d'interroger les choix de développement et les politiques agricoles locales ou plus globales.

Pour Euskal Herriko Laborantza Ganbara, cette livraison représente la première étape dans la réalisation de la carte d'identité de l'agriculture basque : que tous les partenaires qui ont permis de la réaliser en soient remerciés !

Michel Berhocoirigoin



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays Basque, à cheval sur deux Etats (France et Espagne) se situe à l'extrémité occidentale des Pyrénées et est adossé contre le Golfe de Gascogne. Ce document s'intéresse à l'agriculture du Pays Basque situé sur le territoire français, le Pays Basque Nord, Iparraldea ou Ipar Euskal Herria, et plus particulièrement à la zone montagne de ce territoire (fig 1 et 2).

Pays Basque Nord

Il s'agit d'un territoire d'environ 3 000 km² limité à l'ouest par l'Océan atlantique, au sud par les Pyrénées, au Nord par le département des Landes et à l'est par le Béarn.

Zone montagne

On étudiera ici plus particulièrement la partie montagne du Pays Basque Nord au sens du périmètre du programme Leader Montagne basque, soit 102 communes (fig 2).

Population et maillage

Près de 290 000 habitants vivent en 2009 en Pays Basque Nord. Territoire attractif, 24 000 nouveaux habitants s'y sont installés depuis 1999. Près des deux tiers de la population se concentrent sur le littoral, où se trouvent les principales villes, notamment l'agglomération de Bayonne.

La partie montagne est beaucoup moins dense avec près de 60 000 habitants soit 21 % des habitants du Pays Basque Nord alors qu'elle occupe 70 % du territoire (2 060 km²).

Le territoire est assez contrasté entre le littoral très urbanisé et l'intérieur des terres, particulièrement la montagne, constitué d'un tissu de petites villes et villages, où se trouve l'essentiel de l'activité agricole.

Zonages administratifs

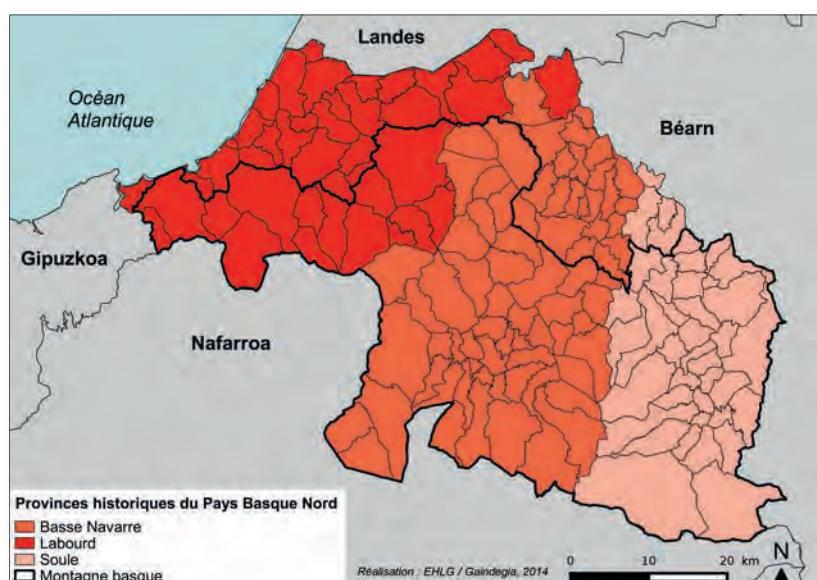
Historiquement, le Pays Basque Nord regroupe trois provinces, d'Ouest en Est : le Labourd (capitale : Bayonne), la Basse Navarre (Saint-Jean-Pied-de-Port) et la Soule (Mauléon) (voir fig 2). Il couvre actuellement 40 % de la partie Ouest du département des Pyrénées-Atlantiques, à l'extrême sud ouest de la région Aquitaine.

Ce territoire correspond également à un « Pays » au sens de la loi Voynet de 1999, avec 157 communes, 18 cantons et 10 intercommunalités. Le projet de nouveau schéma d'organisation territoriale prévoit en particulier, une réorganisation des cantons et des intercommunalités.

Fig 1 - Localisation du Pays Basque



Fig 2 - Provinces du Pays Basque Nord et zone montagne Leader





LES DYNAMIQUES D'INSTALLATION EN AGRICULTURE

Le renouvellement des exploitations

► Une dynamique d'installation importante, particulièrement en montagne

Entre 2000 et 2013, en Pays Basque Nord, près de 1000 personnes se sont installées en agriculture avec la Dotation jeune agriculteur (DJA - voir glossaire), soit en moyenne plus de 70 installations par an. A l'échelle du département des Pyrénées-Atlantiques, cela représente 57 % des installations, alors que le Pays Basque Nord ne représente que 40 % des fermes du département en 2000. La montagne basque (68 % des fermes du Pays Basque Nord en 2000) compte pour environ 80 % des installations du Pays Basque Nord. Ces chiffres ne prennent en compte que les installations avec DJA.

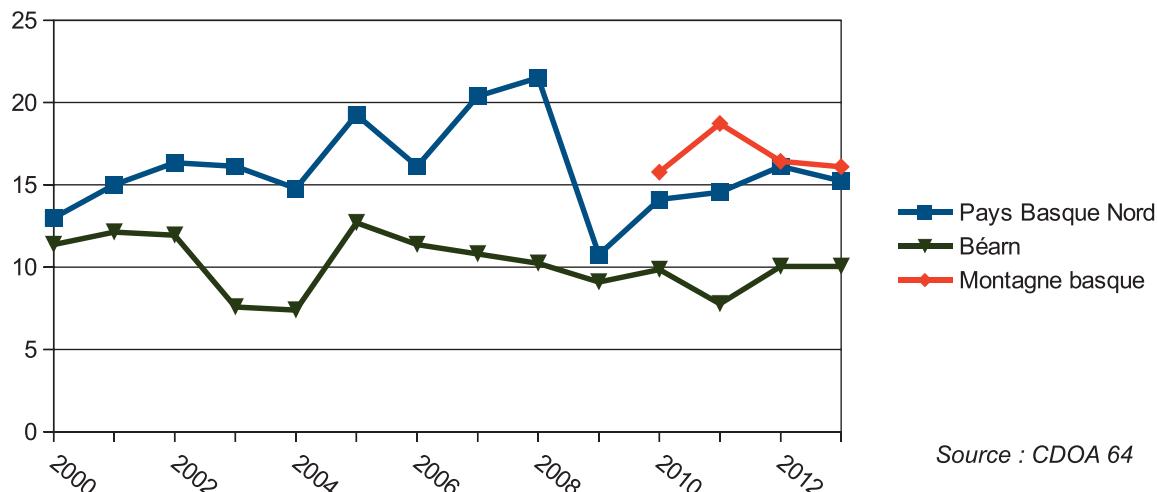
Les installations sans DJA

Un nombre important de nouveaux paysans s'installent sans la DJA, souvent parce qu'ils ont atteint la limite d'âge (40 ans) ou n'ont pas de formation agricole requise. Dans de nombreux cas aussi leur projet ne rentre pas dans les critères d'attribution des aides ou bien il est considéré comme non viable (par manque de références techniques et défaut de moyens engagés pour les rechercher). C'est souvent le cas pour les productions nouvelles, inhabituelles, avec transformation ou valorisant de petite surfaces. Ils peuvent dans certains cas bénéficier d'une aide du Conseil Général mais celle-ci est limitée.

En 2013, les installations sans DJA sont estimées à près de la moitié du total des installations. Ce sont autant de porteurs de projets qui ne bénéficient pas de ce soutien pour lancer leur activité. Une partie de ces installations peut être considérée comme moins pérenne que celles bénéficiant de la DJA (par exemple, en cas de reprise d'exploitation par le conjoint lors du départ à la retraite). Le système d'aide et d'accompagnement de l'installation n'est pas toujours adapté aux nouvelles formes d'agriculture.

Ces installations sans DJA participent à constituer une nouvelle génération de paysans, particulièrement pour ceux qui s'installent avant 40 ans. Les installations sans DJA des moins de 40 ans en 2013 représentent un quart du total des installations des moins de 40 ans (près de 40 % en Béarn). En totalisant les installations avec et sans DJA des moins de 40 ans, il y aurait plus de 1 300 installations en Pays Basque sur la période 2000 – 2013, soit plus de 90 installations par an.

Fig 3 - Pays Basque Nord / Montagne - Nombre d'installations de moins de 40 ans par an pour 1000 fermes entre 2000 et 2013



Source : CDOA 64

Note de lecture : sont prises en compte les installations avec DJA et les installations sans DJA de moins de 40 ans selon le taux de 2013. Les chiffres annuels sont rapportés au nombre de fermes présentes en 2000. Exemple : en 2006 au Pays Basque Nord, il y a eu 16 installations de moins de 40 ans avec et sans DJA pour 1000 fermes présentes en 2000.



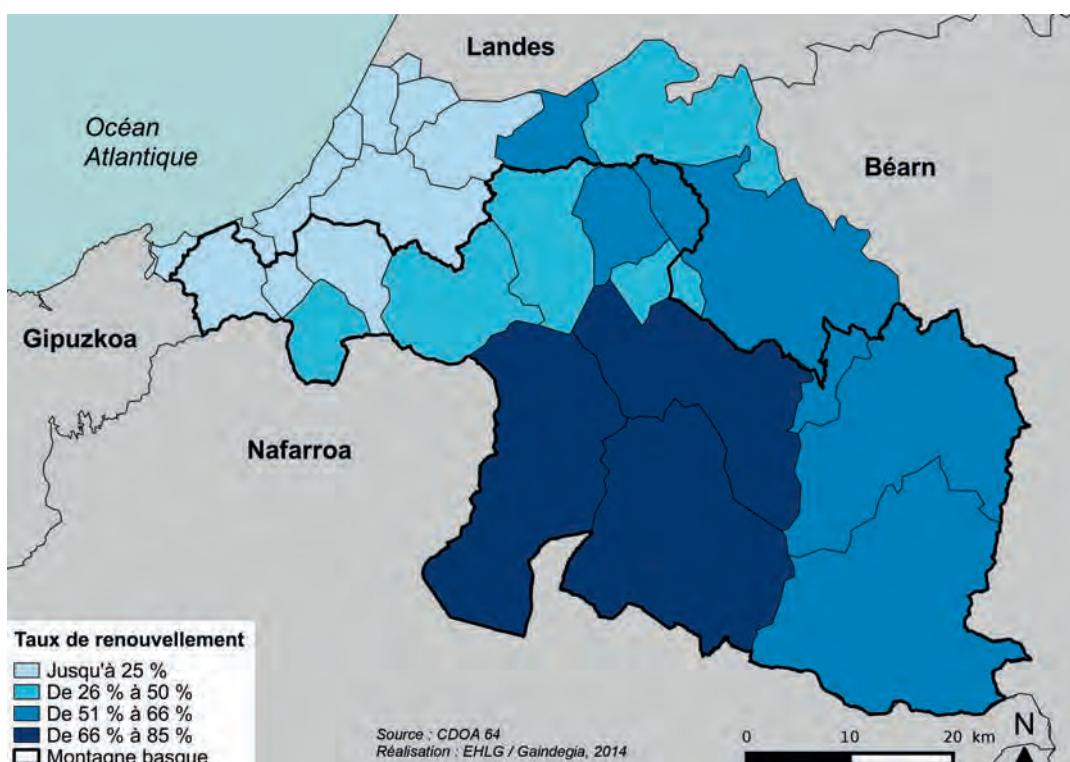
► Mais un renouvellement insuffisant

Les tendances observées entre 2000 et 2013 à l'échelle d'une carrière agricole (40 ans), permettent d'évaluer le taux de renouvellement des fermes sur une génération. Ainsi, selon les tendances actuelles, il y aurait environ 2 840 installations avec DJA et près de 1000 sans DJA de moins de 40 ans entre 2000 et 2040 en Pays Basque Nord. Cela représente 64 % des fermes présentes en 2000. Autrement dit, en une génération, le Pays Basque Nord renouvelle 6 fermes sur 10. Ce taux est de 67 % en montagne basque et de 41 % en Béarn.

La carte suivante reprend ce calcul par canton, en prenant en compte les installations avec DJA. Des différences fortes entre les zones sont visibles. Les cantons de montagne sont ceux qui ont le plus fort taux de renouvellement notamment Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Etienne-de-Baïgorry et Ihosqui qui renouvellent plus des deux tiers de leurs fermes sur une génération. Plus on s'approche de la côte, plus le taux de renouvellement diminue, jusqu'à 12 % en moyenne pour les cantons littoraux.

Une des explications de ce déficit d'installations est le manque de perspectives de transmission des paysans âgés. Le recensement agricole de 2010 indique qu'au Pays Basque Nord, environ 60 % des fermes conduites par des paysans de plus de 50 ans n'ont pas aujourd'hui de perspectives de reprise assurée. Ceci ne signifie pas forcément qu'elles n'auront pas de suite, mais qu'aujourd'hui, elle n'est pas assurée.

Fig 4 - Taux de renouvellement par canton (installations avec DJA)



Note de lecture : à partir du nombre d'installations avec DJA entre 2000 et 2013, le nombre d'installations projeté sur la durée d'une carrière agricole (40 ans) puis rapporté au nombre total d'exploitations présentes en 2000 donne le pourcentage d'exploitations qui installeront un jeune entre 2000 et 2040 si les tendances de 2000 à 2013 se poursuivent. Par exemple, le canton de Baïgorry renouvelle plus de 66 % de ses fermes sur une génération.

Note : pour identifier les différents cantons, voir la carte en fin de document.



Euskal Herriko Laborantza Ganbararen analisia

Instalazonea sustengatu

Ipar Euskal Herriak instalazone dinamika azkarra du, mendi aldean batez ere. Frantses Estatuko eta Europako instalazone tasa azkarrena duen eskualdea da. Dinamikak izari kulturala du, etxea, lurra eta lurrardearekiko atxikimenduari lotua baita. Dinamika hau, etxaldeen ezaugarrierei lotua da : ttipiago izaitaek transmisionea errexten du, ekoizpenen baliostatzea haundiagoa da, etxaldeek laborari gehiago enplegatzet dute, eta ondorioz lurraldetako saretuago eta dinamikoagoa da, beraz erakargarriagoa.

Dinamika hau azkarragoa izanik ere, ez dira belaunaldi batetik bestera etxalde guziak berriz hartuak. Hala gertatzen da kostaldean gehienbat, garapen urbanoak eta eraikuntzarako lur galdeak laborantza lurren saltzera pusatzen duen lekuaren. Baserrialdean diren zonalde zenbaitetan ere (Xiberoa, Bidaxune, Donapaleu) transmisione eta erakarpen zailtasunak badira laborantzan instalatu nahi duten gazteendako.

Etxalde kopuru gehien den zonaldean instalazone gehiago badela baiezatzen du etxaldeen segida tasa neurten duen mapak. Alta, instalazio gehien duten mendialdeko etxaldeak, ttipiago, lantzko zailago eta ekonomikoki ahulagoak direla pentsa daiteke. Laborarien arteko saretzea azkarragoa izaitaek erakartzen ditu gazteak.

Instalazonea gehiago sustengatzea baitezpadakoa da Ipar Euskal Herria eta mendialdea bizirik atxikitzeo gisan. Horrek, laborantzan plantatu nahi duten segipen eta laguntza hobea galdegiten du, bereziki DJA gabe direnena. Laborantzako diren lurrak zaindu behar dira, eta lurrak erabili ahal izaita errextru behar da. Azkenik, erretretara hurbiltzen diren laborariak transmisionea prestatzen lagundu behar dira.

Analyse d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara

Soutenir l'installation

Le Pays Basque Nord connaît une dynamique d'installation importante, et en particulier dans la montagne basque. C'est l'un des territoires qui installe le plus en France et en Europe. Cette dynamique est liée à l'attachement à la maison, à la terre et au territoire, elle a une dimension culturelle. Mais cette dynamique tient aussi aux caractéristiques des fermes : plus petites donc plus transmissibles, avec des productions bien valorisées et des fermes intensives en main-d'œuvre. L'ensemble construit un territoire rural plus dense, plus dynamique, donc plus attractif.

Cette dynamique ne suffit pas à garantir le renouvellement des fermes d'une génération à l'autre. C'est notamment le cas à proximité de la côte où le développement urbain crée une forte pression foncière et incite à la vente des terres agricoles pour la construction. Dans des territoires plus ruraux (Saint-Palais, Bidache, Soule) le plus faible renouvellement vient de difficultés de transmission et d'attractivité pour les jeunes souhaitant s'installer en agriculture.

La carte du taux de renouvellement confirme que les territoires où il y a le plus d'exploitations sont ceux qui installent le plus. Ces territoires, souvent situés en montagne, présentent pourtant des exploitations à priori plus petites, plus difficiles à travailler, et qui semblent économiquement plus fragiles. Mais c'est avant tout le tissu agricole dense qui crée l'attractivité pour les jeunes.

Il y a urgence à soutenir davantage l'installation si l'on souhaite que le Pays Basque Nord et la montagne basque restent des territoires vivants. Cela passe par un meilleur accompagnement des porteurs de projets, notamment ceux qui n'ont pas accès à la DJA. Il est nécessaire de préserver le foncier agricole et d'en faciliter l'accès. Enfin, il faut améliorer la préparation de la transmission auprès des paysans proches de la retraite.

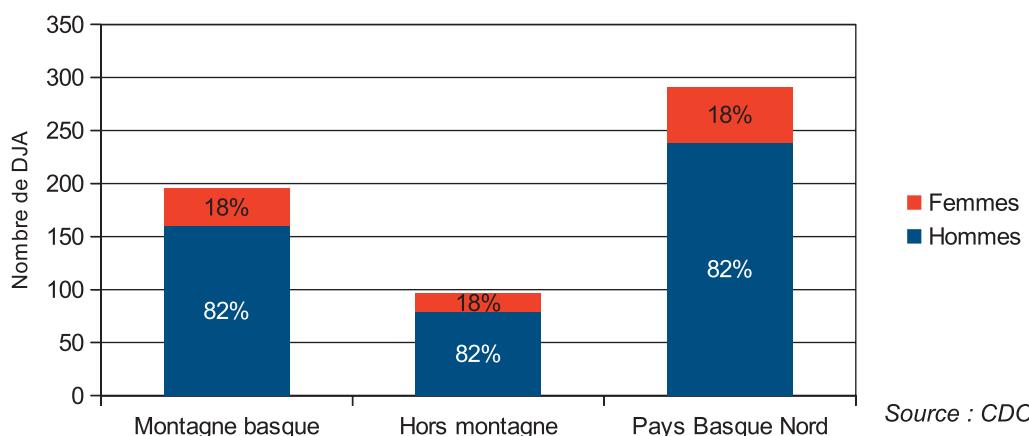


Le profil des nouveaux installés

► Surtout des hommes

Les installés sont majoritairement des hommes (82 %). C'est une proportion plus importante que la part de chefs d'exploitation hommes aujourd'hui en Pays Basque Nord (70 %). Il n'y a pas de différence avec la montagne basque (fig 5).

Fig 5 - Pays Basque Nord / Montagne - Répartition hommes - femmes des installations avec DJA



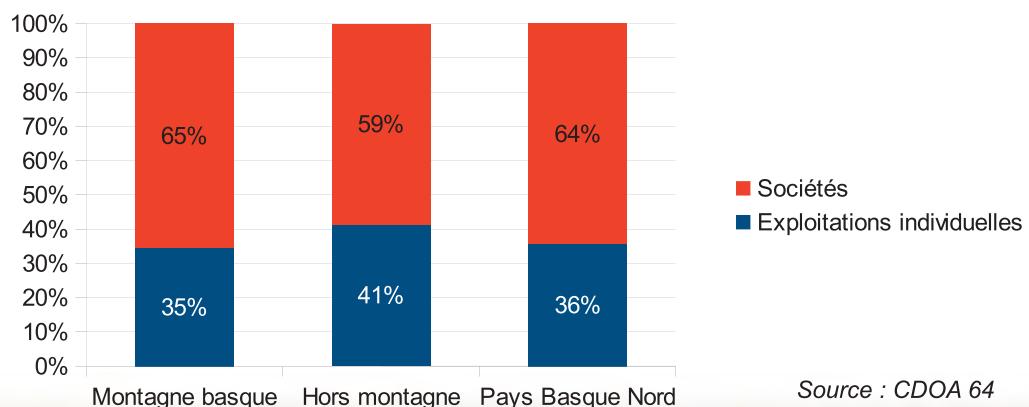
Source : CDOA 64

Note : 82 % des installés avec DJA sont des hommes (soit 160 personnes en montagne entre 2000 et 2014).

► Le développement des formes sociétaires

Les installations se font très majoritairement sous forme sociétaire (64 %), beaucoup plus fortement que la réalité des fermes aujourd'hui (19 % de sociétés). Ce phénomène est plus marqué en montagne (65 %) que hors montagne (59 %) (fig 6). Une bonne partie des sociétés sont des GAEC familiaux. Leur développement s'explique par la transparence GAEC qui permet d'augmenter les plafonds d'aide par exploitation et, en particulier, par la possibilité récente de créer des GAEC entre époux. Cela permet aussi une autre organisation du travail, la mutualisation de certaines tâches...

Fig 6 - Pays Basque Nord / Montagne - Répartition des installations avec DJA par statut juridique



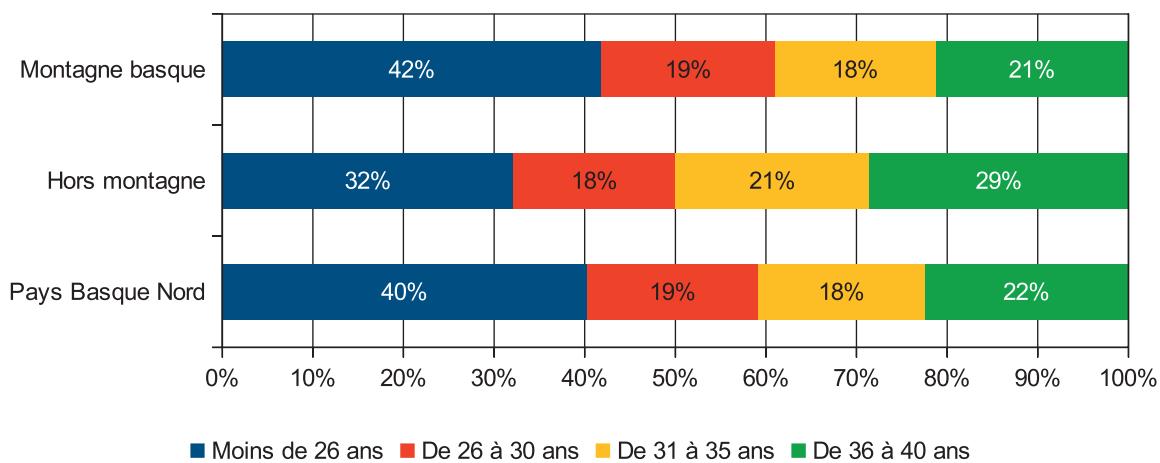
Source : CDOA 64



► Des installés plus jeunes en montagne

L'âge moyen d'installation est de 29 ans en Pays Basque Nord (identique en Béarn), avec une distinction entre la montagne, plus jeune (28 ans), et hors montagne (30 ans). En montagne, plus de 60 % des installés ont moins de 30 ans, alors qu'ils sont 50 % hors montagne (fig 7).

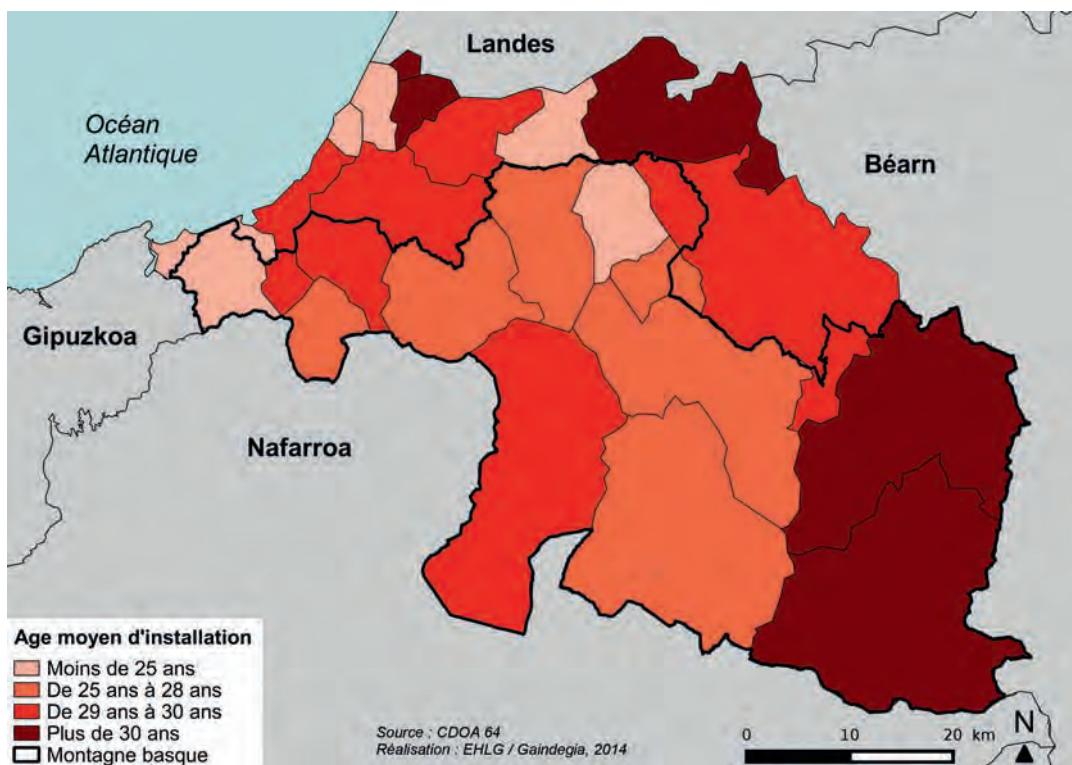
Fig 7 - Pays Basque Nord / Montagne - Répartition des installations avec DJA selon l'âge



Source : CDOA 64

Dans les cantons de montagne l'âge d'installation est relativement bas, à l'exception de Tardets et Mauléon. Les zones où les taux de renouvellement sont les plus faibles (côte, Bidache, Saint-Palais, Soule) sont celles où les installés sont les plus âgés (fig 8).

Fig 8 - Age moyen des installations avec DJA par canton





Euskal Herriko Laborantza Ganbararen analisia

Segipen hobea

Aitzin prestaketa baten eremaitea galdegituen du instalazionaleak. Laborari gazteenak instalatzen dituen zonaldea transmisione tasa azkarrena duen zonaldea ere bada. Instalazionaleak ahal bezain goiz egitera pusatu nahi izan gabe, instalazione ibilbidean, garrantzitsua da segipena ahal bezain goiz hastea. Halere, laborari gazteak sobera goiz instalatzera pusatzea ez da helburua.

DJA gabe instalatzen direnen kopurua azkarra da. Ezohiko proiectuekin instalatzen direnen instalazione ibilbideari egokitzea beharrezkoa da, laguntzak ukaiteko selekzio ezaugarriak egokituz, alde batetik beren proiectuarekin kausi dezaten eta bestetik instalatzean diru laguntzak ukana ditzaten. Gazte hauek hobeki segitu behar dira ondorioz.

Analyse d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara

Mieux accompagner

Il est clair que l'installation demande de l'anticipation et de la préparation. Les territoires installant les personnes les plus jeunes sont ceux qui ont le meilleur taux de renouvellement. Sans vouloir précipiter les installations, il est important que l'accompagnement intervienne tôt dans le parcours d'installation.

L'importance des installations sans DJA pose la question de l'adaptation du parcours d'installation aux projets dits « atypiques ». L'enjeu est de permettre un meilleur repérage de ces jeunes, un meilleur accompagnement et l'adaptation des critères de la DJA afin que leur projet puisse aboutir et qu'ils puissent accéder aux aides à l'installation.

Les surfaces et productions des nouveaux installés

► L'élevage toujours dominant s'accompagne d'une diversification des productions

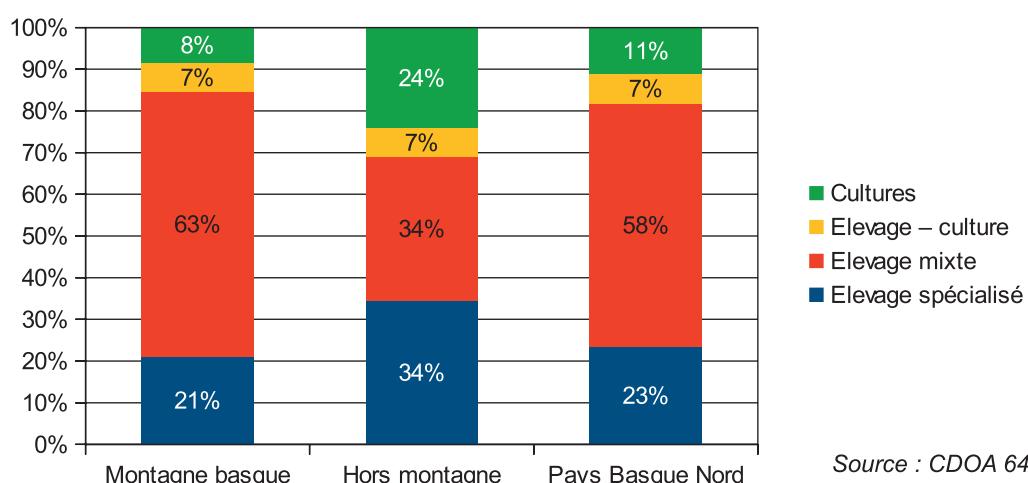
En Pays Basque Nord, les installations se font très majoritairement en élevage (88 %), de manière très massive en montagne (92 %). Cela correspond à la vocation principale de l'agriculture du Pays Basque Nord. En montagne, la proportion des installations en élevage est la même que pour les fermes actuelles (92 % d'élevage). En revanche, elle est un peu différente hors montagne (80 % des fermes en élevage, mais 76 % des installations en élevage), où il semble y avoir une diversification des productions (fig 9 et 11).

Enfin, 7 % des élevages intègrent également des productions végétales destinées à l'alimentation humaine (légumes, fruits, piments...).

Il y a également une diversité au sein des élevages. En montagne, 63 % des installations se font sur des élevages mixtes, principalement des troupeaux ovins lait - bovins viande, conformément au système majoritaire de la montagne basque. Il faut noter la présence de l'élevage porcin en complément (12 % des installations en élevage).

La montagne se distingue par une prédominance de l'élevage ovin en activité principale (70 % des installations) par rapport à l'élevage bovin (17 %). C'est l'inverse hors montagne (13 % en ovin - 55 % en bovin). Les troupeaux sont plus spécialisés hors montagne (fig 10).

Fig 9 - Pays Basque Nord / Montagne - Répartition des installations avec DJA par grands systèmes de production



Source : CDOA 64



Fig 10 - Pays Basque Nord / Montagne - Répartition des installations avec DJA par production dominante

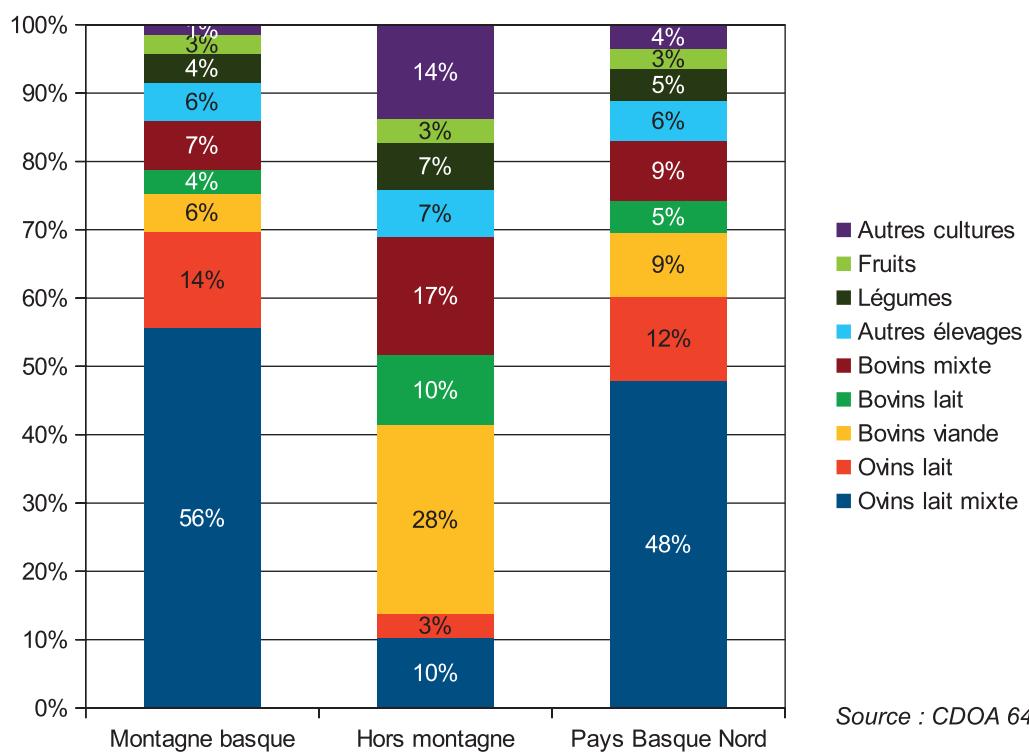
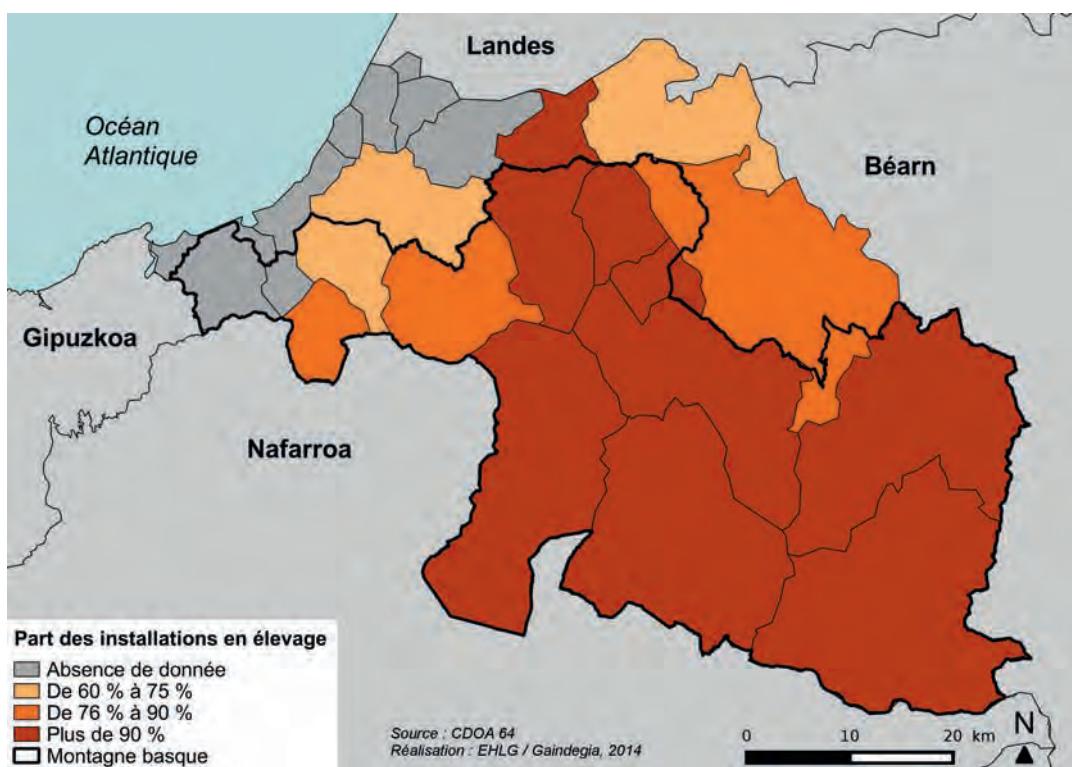


Fig 11 - Part des installations en élevage sur les installations avec DJA par canton



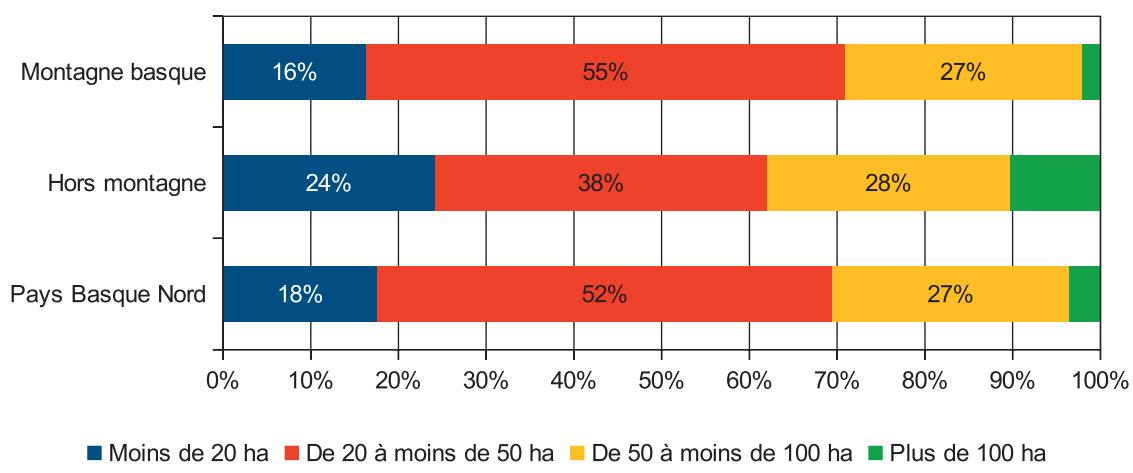


► Des surfaces moyennes qui augmentent

La surface moyenne d'installation est de 40 ha en Pays Basque Nord (43 ha en Béarn) avec des surfaces plus faibles en montagne (39 ha) que hors montagne (43 ha). Cette surface est supérieure à la moyenne actuelle (28 ha), et confirme la tendance à l'agrandissement des fermes.

En montagne plus de la moitié des installations se font sur 20 à 50 ha (moins de 40 % hors montagne) et plus de 70 % sur moins de 50 ha (62 % hors montagne). Les installations sur plus de 100 ha représentent 2 % des installations en montagne et 10 % en dehors (fig 12).

Fig 12 - Pays Basque Nord / Montagne - Répartition des installations avec DJA par taille d'exploitation



Source : CDOA 64



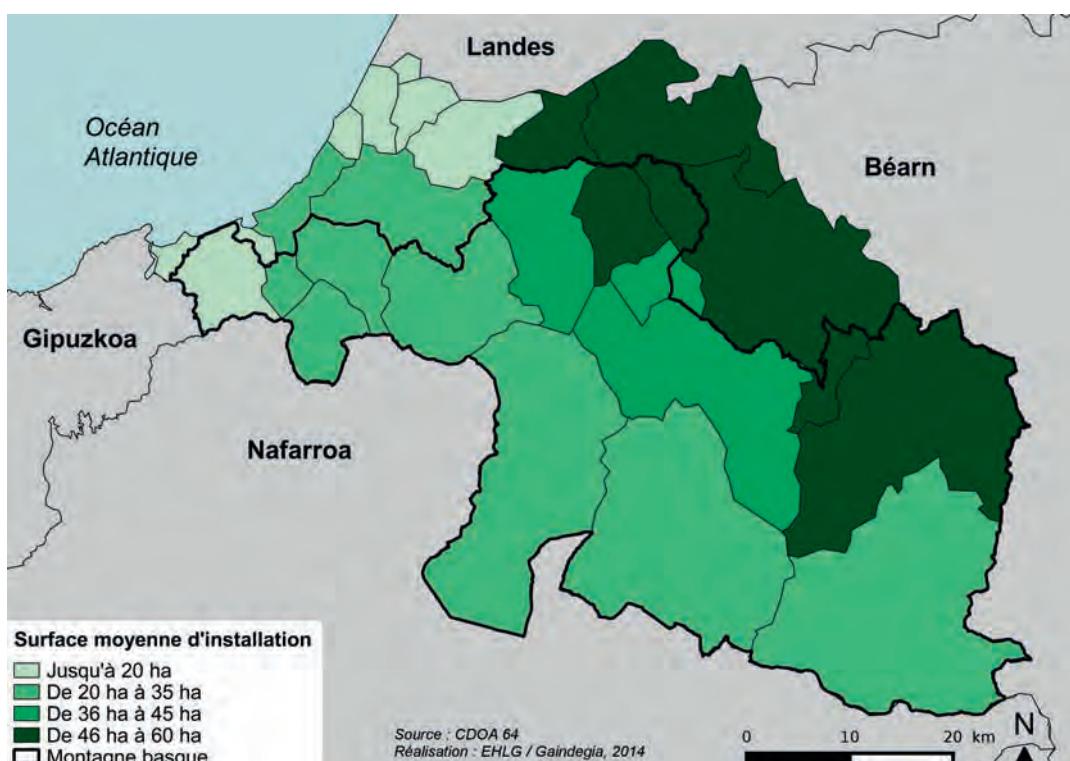


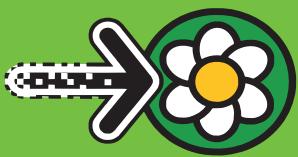
La surface moyenne d'installation est plus importante dans le nord du territoire (fig 13). Cela s'explique par le plus faible taux de renouvellement : en l'absence de reprise des fermes, les terres libérées permettent aux fermes voisines de s'agrandir. Cela explique la présence plus importante de certaines productions : les céréales qui permettent plus de mécanisation et les bovins viande qui nécessitent moins de travail à surface égale que les élevages ovins ou bovins laitiers. Ces types de production sont également favorisés par des terrains moins pentus.

Sur la côte, malgré le peu de renouvellement, les surfaces d'installation sont faibles. Cela est dû à la faible quantité de surfaces agricoles disponibles et à la concurrence foncière avec le développement urbain. Les productions qui s'y développent nécessitent moins de surfaces.

En montagne, les surfaces d'installation plus réduites qu'ailleurs sont liées aux taux de reprise plus importants, qui laissent moins de terres disponibles pour l'agrandissement.

Fig 13 - Surface moyenne des installations avec DJA par canton





Euskal Herriko Laborantza Ganbararen analisia

Ekoizpen aniztasuna sustatu

Gaur egungo instalacione dinamikak, etxaldeen haunditze tendentzia segitzen du. Enpleguaren aldetik arranguragarria da, etxaldeen haunditasuna eta enpleguaren arteko harremana ezaguna baita : etxalde ttipiek, haundiagoek baino gehiago enplegatzen dute lur eremu berdinarentzat (1. atala ikus).

Enplegua guttitzetik haratago, arazoa da lurrardearen okupazio eta dinamismoa ahulduz doatzila.

Mendiko ardi/behi hazkunza mistoak eta landare ekoizpen dibertsifikatuek, lur eremu ttipiagoetan instalatzea ahalbidetzen dute.

Instalacioneak ekoizpen dibertsifikatuetan egiteak badu bere garrantzia. Enpleguan eta efikazitate ekonomikoan eraginak izaiteaz gain, kontsumitailearen eskaerari hobeki erantzuten laguntzen du. Azkenik, lurraldeari egokituak zaizkion laborantza sistemak garatzen dira, ekoizpena eta kontsumoa berlokalizatzen direlarik.

Analyse d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara

Encourager la diversité des productions

Les dynamiques d'installation actuelles poursuivent l'agrandissement des fermes. Ce constat est inquiétant, notamment en matière d'emploi, puisqu'on connaît le lien entre taille des fermes et efficacité en emplois : à surface égale l'intensité en emplois diminue au fur et à mesure que les exploitations sont plus grandes (voir tome 1).

Au-delà de la perte d'emploi, c'est également un risque de diminution d'occupation du territoire et d'une vie rurale moins dynamique.

L'élevage mixte en montagne et la diversification des productions végétales permettent des installations sur des surfaces plus réduites.

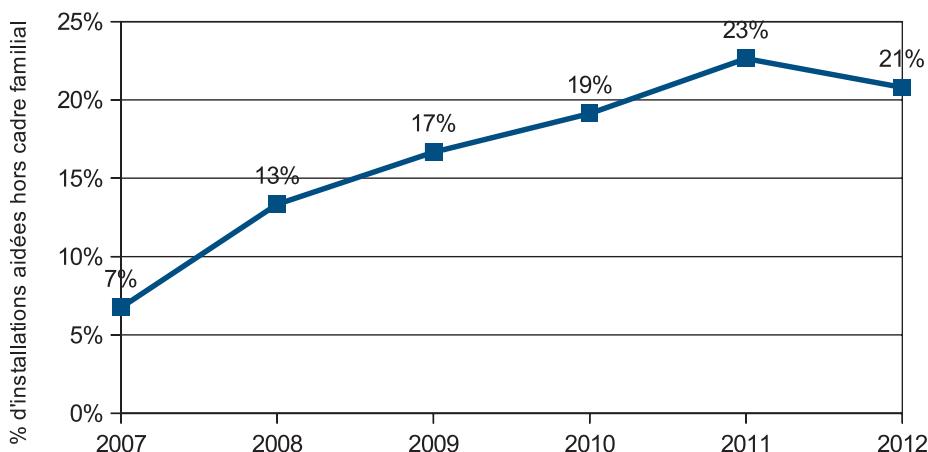
Cela confirme l'importance de favoriser les installations sur des systèmes diversifiés. Au-delà de l'enjeu en matière d'emploi et d'efficacité économique, cette évolution répond mieux à la demande locale des consommateurs. Enfin, cela permet de développer des systèmes agricoles plus adaptés au territoire et participe à la relocalisation de la production et de la consommation.

La place grandissante des hors cadres familiaux

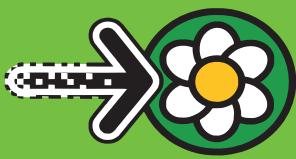
Les hors cadres familiaux (HCF) sont les personnes s'installant en agriculture, le plus souvent non issues du milieu agricole ou, pour certains, s'installant hors de la ferme familiale. Cela constitue une richesse pour le territoire et l'agriculture, mais rajoute plusieurs difficultés pour l'installation : pas de capital d'exploitation, de moyens de production ou de foncier familial pour démarrer l'activité, peu d'expérience du milieu agricole, moindre maîtrise technique des productions et, potentiellement, difficultés d'insertion dans les réseaux existants (CUMA, entraide...).

Pourtant la proportion d'installations avec DJA de hors cadres familiaux augmente régulièrement ces dernières années. Au niveau départemental, les HCF sont passés de 7 % en 2007 des installations avec DJA à 21 % en 2012. Cela ne prend pas en compte les installations sans DJA ou les candidats qui ne parviennent pas à s'installer (fig 14).

Fig 14 - Part des hors cadres familiaux dans les installations avec DJA à l'échelle du département des Pyrénées-Atlantiques



Source : CDOIT 64



Euskal Herriko Laborantza Ganbararen analisia

HCFen instalazionaleak garatu

HCFak laborariaren seme alabak ez diren instalazionerako hautagaiak dira. Gaur egungo dinamikan ez dira etxalde guziak berriz hartuak. Familian egiten diren transmisioneak ez dira aski etxalde guziek segida izan dezaten. HCFen kopurua goititzuz doa. Instalatu nahi duten HCFak sustengatu behar dira, laborantzaren segipena familia transmisioneek eta HCFek segurtatuko baitute. Laborantzaren segipen kantitatiboaz ari gira, ekoizpenen eta laborantza sistemen aniztasuna ahantzi gabe.

Erretretatik hurbil den laborari anitz etxaldearen segida perspektibarik gabe da (50 urtez goitikoen % 60a gutti gora behera). Hunek ez du erran nahi etxaldeak segidarki ez duela izanen, baizik eta gaur egun etxaldearen segida ez dela segurtatua. Usu, erretretatik hurbil diren laborariekin beren etxaldea ttipiegia dela estimatzen dute edo ez aski ekipatua gazte batek segida hartzeko gisan. Alta, etxaldeak urteetan familia bat biziari du. Etxalde hauek segidarki atxeman lezakete, usu, eremu ttipiak xekatzentz baitituzte HCF laborarigaietik.

Baliabide espezifiko batzu bultzatu behar dira, lurrauk atxemaiten laguntzeko (« portage », herri etxaldeak...) formakuntzak garatzeko, ala laborantza praktikak transmititzeko. Ikasien barneratzeko, etxaldeetan denbora behar izaiten dute HCF instalatzen diren laborariekin (ikastaro, zurkaizgo sistema, laborantza inkubagailu...).

Hiriguneko laborantzaren kasuan jokoan dena

Hirigunean eta hirigunetik hurbil diren zonaldeak dira instalazione gutien duten guneak eta ondorioz, transmisione tasa biziki apala dutenak. Laborantza desagertzen ari da gune horietan, lur galdearengatik bereziki. Alta hurbil ekoiztuak diren produktuek eskaera azkarra dute, preseski hiriko inguruneari egokituak diren balio erantsi haundiko ekoizpenen eskaera (fruitu, barazki, arroztze...). Ekoizpen sistema desberdinak garatu daitezke, barazkigintza anitza ala zereala ekoizpena zirkuitu laburreko transformazioarekin, edo etxalde pedagogikoekin sorrera besteak beste.

Lurralte kolektibitateek, instalazioa eta baliostatzea sustengatu behar dute : komanda publikoaren bidez lehenik (eskoletako jangelak eta kolektibitateak hornituz), laborantza eremuak zainduz (urbanismo planifikazio dokumentuak) eta beren erabilpena errexuz.

Analyse d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara

Développer l'installation des hors cadres familiaux

Les installations actuelles ne permettent déjà plus de renouveler les fermes. Les transmissions familiales ne suffiront pas. De plus en plus de candidats hors cadre familiaux (HCF) souhaitent s'installer en agriculture. Il est nécessaire de garantir la réussite de ces projets car le renouvellement de l'activité agricole se fera à la fois par des transmissions familiales et par des installations HCF, tant au niveau quantitatif que pour la diversification des productions et des systèmes agricoles.

Le nombre de paysans proches de la retraite sans perspectives de reprise assurée est important (environ 60 % pour les plus de 50 ans). Cela ne signifie pas forcément qu'il n'y aura pas de suite sur ces exploitations, mais qu'aujourd'hui, elle n'est pas programmée. Souvent les paysans proches de la retraite jugent leur ferme trop petite et trop peu équipée pour l'installation d'un jeune, alors que leur exploitation a fait vivre des familles durant plusieurs générations. Les HCF cherchent souvent de petites surfaces et ces fermes pourraient leur convenir.

Des dispositifs spécifiques sont à encourager en matière d'accès au foncier (portage, fermes communales...) mais également de formation et de pratiques agricoles, car les hors cadres familiaux ont besoin de temps pour se former par la mise en pratique concrète sur des exploitations (couveuses agricoles, systèmes de parrainage, stages...).

L'enjeu de l'agriculture urbaine et péri-urbaine

Les zones urbaines sont celles qui enregistrent le moins d'installations, donc un taux de renouvellement très faible. L'activité agricole est en train de disparaître de ces zones, notamment du fait de la pression foncière. Pourtant la demande alimentaire locale s'exprime très fortement pour des produits de proximité, justement sur des productions à haute valeur ajoutée adaptées au contexte urbain (fruits, légumes, œufs...). Plusieurs systèmes sont envisageables depuis le maraîchage diversifié jusqu'aux céréales avec transformation en circuits courts, en passant par la création de fermes pédagogiques.

Les collectivités territoriales doivent encourager ce type d'installation par un soutien à la valorisation à travers la commande publique (approvisionnement des cantines scolaires et des collectivités), en préservant le foncier agricole, notamment par les documents de planification, et en facilitant l'accès à ce foncier.



KONKLUSIOA : LABORARI BELAUNALDI BERRIEN FORMAKUNTZA ETA INSTALAZIONEA NOLA SUSTENGATU

Dinamika eskasa

Instalazioneari begira, lurralte dinamikoa da Ipar Euskal Herria eta bereziki euskal mendiak, biek Frantses Estatuak baino instalazionetako haundiagoa dute. Haatik, belaunaldi berriak ez dira erretretara doazen laborari guzien ordezkatzenko aski : dinamika beste lekuetan baino hobea da bainan eskasa gelditzen da. Egungo tendentziak segituz, Ipar Euskal Herriko etxaldeen bi herenek izanen dute segida bat (Frantziaren batazbestekoak herenaren inguruan da).

Arrazoi bat baino gehiago du honako defizitak. Laborari guttien den lurraltean egiten da instalazionen guttien. Honek gurpil efektua du ondorio : instalazionen eskasez, etxaldeak haunditzen dira, enplegua guttitzten da eta lurraltearen huste progresiboa gertatzen da. Bestalde, familian etxaldearen segida hartzeko nehor ez duten adinetako laborariekin ez dute transmisione posiblerek irudikatzen. Etxaldea ttipiegia zaie, ez aski modernoa transmititzeko gisan. Ez dira aski lagunduak transmisionearen prestatzeko.

Alta, ez da instalatzeko hautagairik falta. Anitz ez da azkenean instalatzen, edo diru laguntzarik gabe instalatzen da. HCF anitzen kasua da. Instalazionea zailagoa da hauentzat, lur eremuak kausitzea eta ingurunean integratzea zailagoa baitzaie. Familian egin transmisioneak eskas diren kontestu hontan, familia kuadrotik kanpo instalatzen diren laborariak baitezpadakoak dira erretretara joaiten diren belaunaldien erreberritzeko gisan.

Ildoaren garrantzia

Ipar Euskal Herriko laborantzaren egoera hobea etxalde anitez osaturiko laborantza iraunkor eta bizikorra posiblea denaren frogak ote da ? Edo beste lurralteek jasan dutena biziko ote du belaunaldi bat edo biren berantarekin ?

Bilakaera lehen hipotesiaren araberako izan dadin, bide hau jorratzen duten eragile lokalak sustengatu beharko ditu quadro politikoak, hiru lehentasun segika :

■ **Laborantza lurrak zainduz eta erabilpena sustatuz**

Laborantza lurren funtsa eta eremua zaintza da lehen baldintza. Planifikazio dokumentuak eta geriza eremuak definitza lurralte kolektibitateen lana da. Laborantza proiektuak dituztenei lur baten atxemaitea errextea da helburua. Tresna anitz bada usaiako moldeez gain : herri etxaldeen plantan emaitea, jabetza kolektiboak egitea...

■ **Laborantza anitzak sustengatuz**

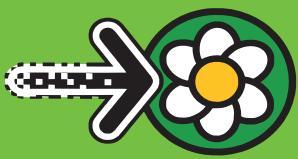
Instalazioneen segipena segurtatzen duen sistemak hobeki kondutan hartu behar ditu dibertsifikazioa, salmenta zuzena, transformazioa, eremu ttipien baliostatzea, ekoizpen berriak ala beste dituzten proiektuak. DJA baldintzatzen duten irizpideak berrikustekoak dira ondorioz.

Gainera, baliostatzea eta ekoizpen osagariak xekatzen dituzten laborantza molde berriak interesgarriagoak dira enplegu eta erabili eremu aldetik, eta ingurumena konduan hartzen dute, zirkuitu lokalak sustatzeaz gain.

Formakuntza mailan ere hobekuntzak beharrezkoak dira (HCFentzat bereziki) eta proiektua untsa eraikitzeko denbora hartu behar da. « Praktika entsegu guneak » tresna onak izan daitezke hortako.

■ **Etxaldeen transmisionea ahalbidetuz**

Erretretatik hurbil diren laborariekin, guttitan erakusten dute etxaldearen transmititzeko gogoa instalatzeko prest litaiken pertsona bat. Segidarak ez duten etxaldeak, auzoko laborariekin berreskuratu eta lur eremuak haunditzen dituzte. Alta, ez da fatalitate bat. Bainan erretretara doazen laborari anitzentzat ez da errex besterik irudikatzea. Askotan aitzinetik hasten den segipen bat plantan eman behar da, etxaldeek laborantza proiektuekin segi dezaten eta jendeak ez dezan pentsa etxaldeak zatikatzeaz beste posibilitaterik ez dela.



CONCLUSION : COMMENT SOUTENIR L'INSTALLATION ET FORMER LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE PAYSANS

Une dynamique insuffisante

Le Pays Basque Nord et particulièrement la montagne basque sont des territoires dynamiques en matière d'installation avec des taux d'installation les plus élevés de France. Mais cette dynamique ne suffit pas à renouveler les générations de paysans. Le Pays Basque Nord est sur un scénario tendanciel de renouvellement des deux-tiers de ses exploitations (la moyenne française se situe autour d'un tiers).

Ce déficit a plusieurs raisons. Les territoires ayant le moins de paysans sont ceux où il y a le moins d'installations. Cela entraîne une spirale négative : en l'absence d'installation les exploitations s'agrandissent, entraînant la disparition de l'emploi agricole et une désertification toujours plus grande des territoires. Par ailleurs, les paysans arrivant à l'âge de la retraite, surtout s'ils n'ont pas de suite dans la famille, n'imaginent pas transmettre leur ferme. Elle leur paraît trop petite, pas assez moderne. Ils sont insuffisamment accompagnés pour préparer un projet de transmission.

Pourtant, les candidats existent, dont beaucoup ne s'installent pas ou bien s'installent sans aide. Parmi eux, il y a notamment les hors cadres familiaux (HCF) - non issus du milieu agricole ou s'installant hors de la ferme familiale - pour qui l'installation est plus difficile du fait des difficultés d'accès au foncier ou d'intégration dans le milieu agricole. Dans un contexte de renouvellement familial insuffisant, les candidats HCF sont indispensables pour constituer la nouvelle génération de paysans.

Choisir la bonne trajectoire

La « meilleure santé » constatée en Pays Basque en matière d'installations est-elle la preuve qu'une agriculture avec des exploitations nombreuses, viables et vivables est possible dans la durée ? Ou bien ce territoire rejoindra-t-il, avec une ou deux générations de décalage, la situation dans laquelle sont déjà aujourd'hui les autres régions ?

Pour que la réalité corresponde à la première option, le cadre politique devra soutenir les acteurs locaux qui travaillent à rendre possible ce scénario, à travers trois priorités :

■ **Préserver et rendre accessible le foncier**

C'est la condition nécessaire pour toute activité agricole : préserver le foncier agricole, garantir sa vocation agricole. C'est le rôle des collectivités territoriales à travers les documents de planification ou les périmètres de protection. L'enjeu est ensuite de rendre accessible ce foncier aux porteurs de projet. Plusieurs possibilités existent avec, au-delà des formules classiques, la mise en place de fermes communales, l'acquisition collective etc.

■ **Soutenir une diversité d'installations**

Le système d'accompagnement à l'installation doit s'ouvrir davantage à de nouveaux types de projets plus diversifiés, avec vente directe, transformation, valorisation de petites surfaces, mise en place de nouvelles productions... Cela demande la révision de certains critères de sélection, notamment de la DJA.

Ces formes d'agriculture recherchant la complémentarité des productions et leur meilleure valorisation, sont plus intensives en main d'œuvre et en surface, créent des pratiques environnementales intéressantes et favorisent également les circuits économiques locaux.

Il y a également un besoin de formation, notamment pour les HCF et de temps nécessaire pour construire un projet. Dans cette optique, les espaces-test agricoles peuvent être un outil pertinent.

■ **Permettre la transmission des fermes**

Les paysans proches de la retraite envisagent rarement de céder leur ferme à un candidat à l'installation et ces fermes sont souvent destinées à l'agrandissement des voisins. Pourtant ce n'est pas une fatalité. Le premier enjeu est de proposer un accompagnement très en amont et surtout de développer l'idée que les fermes ne sont pas vouées à être partagées en fin de carrière mais qu'elles peuvent faire vivre des projets d'installation.



LA RÉPARTITION DES AIDES PUBLIQUES

La PAC, un système d'aides qui a évolué

La PAC - politique agricole commune - est un système de soutien à l'activité agricole défini à l'échelle de l'Union européenne, mis en place en 1962. Les aides financières se partagent en deux grands groupes : le premier et le second pilier.

Le premier pilier regroupe les aides à la production. A l'origine, elles sont indirectement liées au niveau de production des exploitations par le biais du soutien au marché et elles garantissent les niveaux de prix définis chaque année à Bruxelles. En fait, plus la production était importante plus elle nécessitait de soutiens publics.

La première grande réforme de la PAC en 1992 a engagé la réduction du soutien au marché pour instaurer ou développer un système d'aides directes liées au nombre d'hectares ou d'animaux.

Depuis 2006, la majeure partie des aides du 1^{er} pilier a été « découpée » (déconnectée) de la production avec la mise en place des Droits à paiement unique (DPU). Ils sont versés par hectare selon des références historiques de production et ne sont pas plafonnés. Ils sont considérés comme une aide au revenu qui n'influence pas le type et le niveau de production pour laisser jouer les règles de marché.

D'autres aides du 1^{er} pilier restent liées à la production, notamment pour l'élevage : les aides animales (prime au maintien de la vache allaitante - PMTVA, aide ovine) sont versées par tête de bétail. Ces aides concernent des productions considérées par l'Europe comme fragiles, qui, sans cet appui, disparaîtraient, impactant le territoire dans son ensemble. C'est une aide au revenu dont le but est le maintien de la production dans sa globalité et non son développement. De même, il existe des aides couplées à l'hectare pour certaines productions végétales (par exemple pour les protéagineux : aide féverole).

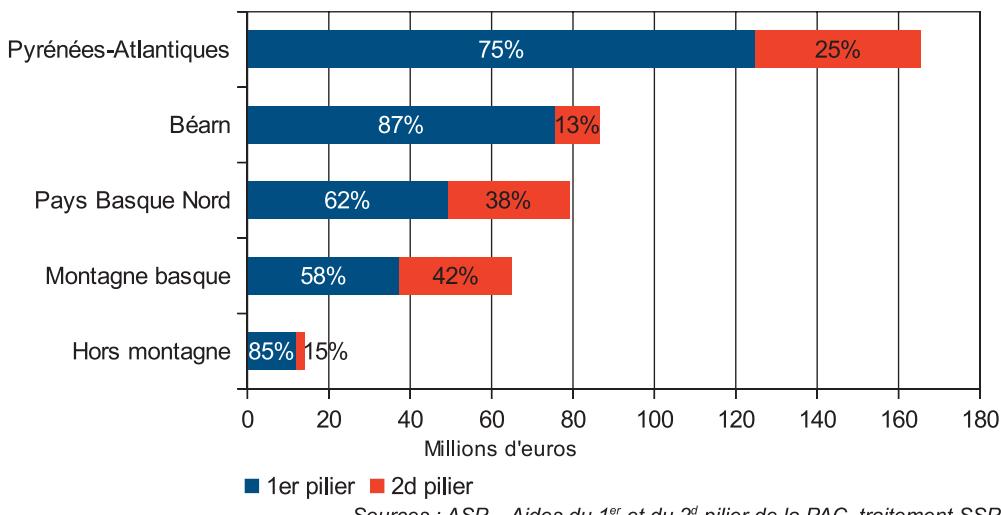
Le second pilier, créé par la réforme de 1999, regroupe les aides au territoire : elles viennent compenser des manques à gagner liés à des handicaps naturels (indemnité compensatoire de handicap naturel - ICHN -) ou les surcoûts liés à certaines pratiques bénéfiques au territoire (mesures agro environnementales - MAE -, aides à l'agriculture biologique...), aides à l'installation.

Une réforme de la PAC est en cours pour la période 2015-2020.

La répartition des aides entre 1^{er} et 2^d pilier

La répartition entre 1^{er} et 2^d pilier est bien différente d'un territoire à l'autre. En Pays Basque Nord, les aides du 2^d pilier représentent 38 % du montant total (42 % en montagne basque) contre 13 % en Béarn ou 15 % en Pays Basque hors montagne. Cette distinction montre la spécificité des fermes de la montagne basque, qui sont aidées pour maintenir de l'activité agricole en zone de handicap naturel et selon des pratiques environnementales (fig 15).

Fig 15 – Pays Basque Nord / Montagne – Répartition des montants d'aides du 1^{er} et du 2^d piliers de la PAC en 2013



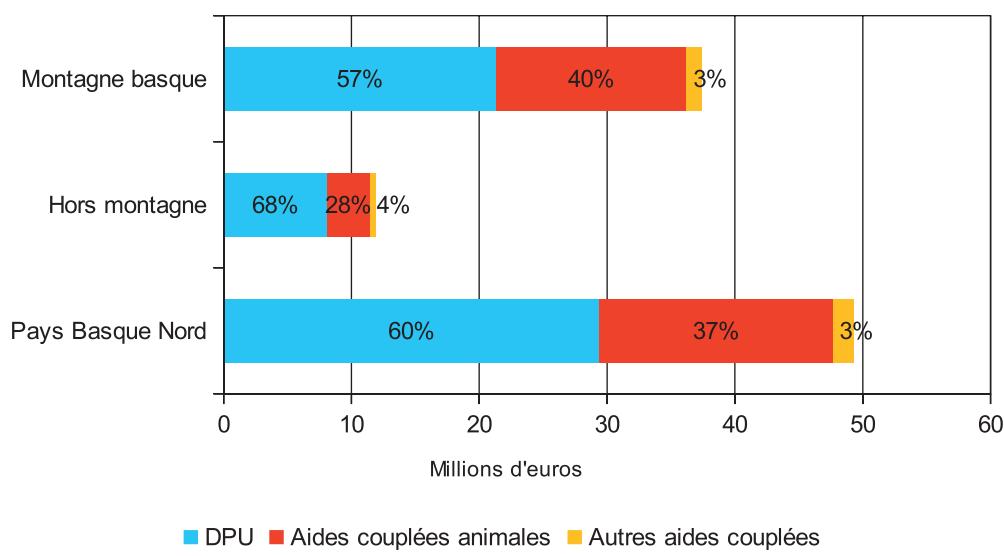
Note de lecture : en Pays Basque Nord en 2013, le montant des aides du 1^{er} pilier est de 49 millions d'euros, soit 62 % du total des aides.



► 1^{er} pilier : des DPU (droits à paiement unique) moins importants

Pour le Pays Basque Nord, l'enveloppe des aides du 1^{er} pilier représente 49 millions d'euros en 2013. Le montant moyen par bénéficiaire pour le 1^{er} pilier est plus important en montagne que hors montagne (13 600 € contre 12 700 €). Cela tient aux aides animales, en particulier l'aide ovine qui représente un quart des aides du 1^{er} pilier en montagne contre 7 % hors montagne. A l'inverse, la part des DPU est moins importante en montagne (57 %) que hors montagne (68 %) avec un montant moyen par bénéficiaire plus important hors montagne (8 800 € hors montagne, 7 900 € en montagne).

Cela confirme le poids des aides animales pour la montagne et confirme l'importance de la montagne basque et du Pays Basque Nord pour le maintien de l'élevage. A titre de comparaison, en Béarn, les DPU représentent 81 % des aides du 1^{er} pilier, contre 15 % pour les aides animales (fig 16 et 17).



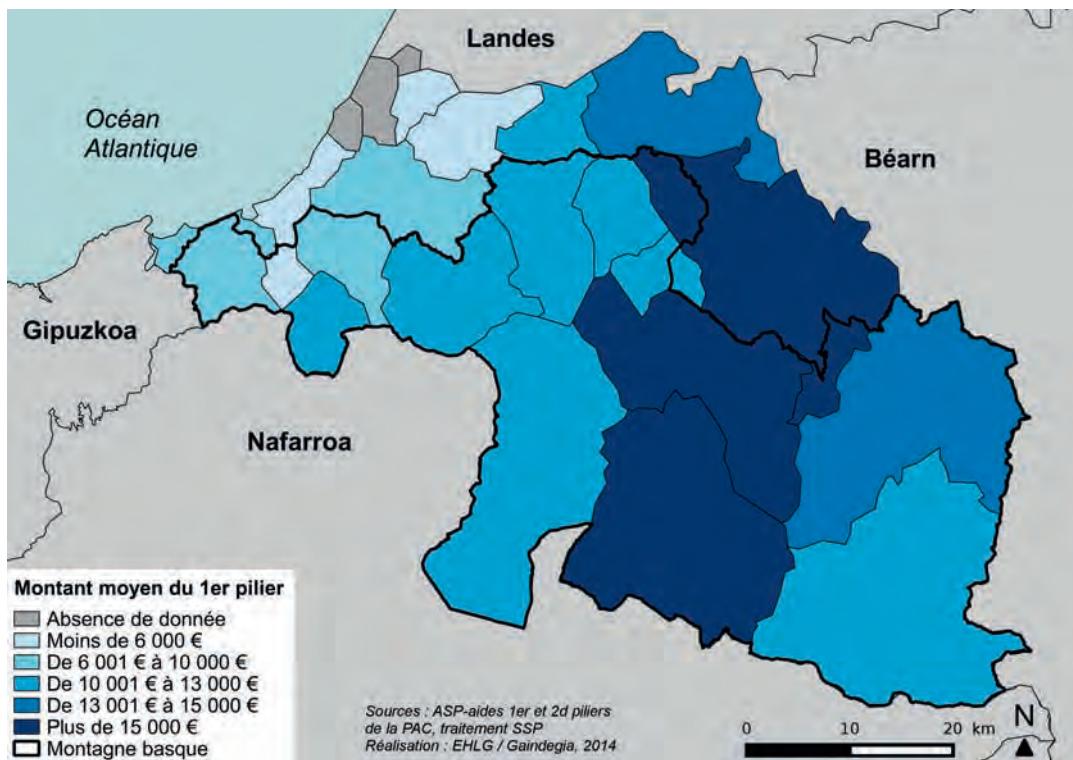
Sources : ASP – Aides du 1^{er} et du 2^d pilier de la PAC, traitement SSP

Fig 16 - Montagne / Pays Basque Nord - Répartition des aides du 1^{er} pilier en 2013

Note de lecture : en montagne basque en 2013, le montant total des DPU représente 21,3 millions d'euros et 57 % du montant total des aides du 1^{er} pilier.



Fig 17 - Montant moyen des aides du 1^{er} pilier par bénéficiaire par canton



► 2^d pilier : le poids de l'ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel)

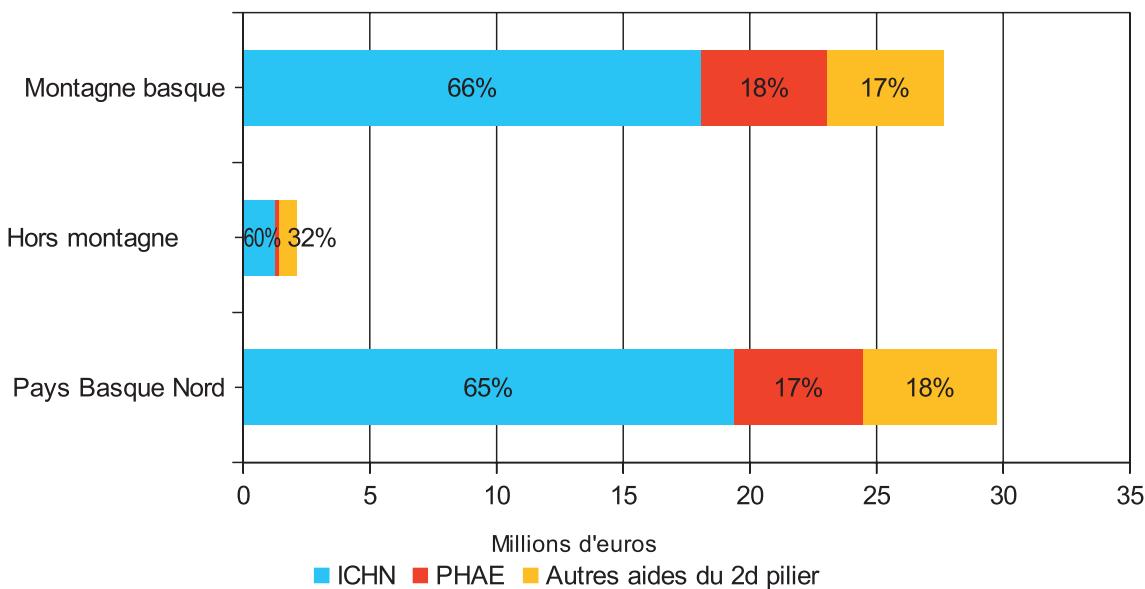
Le total des aides du 2^d pilier représente près de 30 millions d'euros pour le Pays Basque Nord. Sur ce total 93 % concerne la montagne basque. L'aide principale est l'ICHN qui représente les deux tiers du total des aides du 2^d pilier en montagne.

Pour toutes les aides du 2^d pilier, le montant moyen reçu est plus important en montagne et la proportion de paysans bénéficiant de ces aides est bien plus importante en montagne que hors montagne. 85 % bénéficiaires de la PAC en montagne reçoivent l'ICHN et 44 % la PHAE (prime herbagère agro-environnementale). Hors montagne, ces proportions sont de 33 % et 8 % (fig 18). Il faut noter que l'ICHN dépend du niveau de handicap naturel donc concerne principalement la montagne. Mais elle est également versée à certaines zones situées en dehors de la montagne basque, en particulier les zones de piémont et défavorisée simple (fig 20).

Les « autres aides du 2^d pilier » représentent un montant équivalent à celui de la PHAE en montagne et davantage hors montagne. Ce sont essentiellement les autres mesures agro-environnementales (MAE) : le soutien à l'agriculture biologique, Natura 2000, les systèmes économies en intrant, la protection des races menacées... S'y ajoute le programme Agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine (AREA), ce sont là encore des aides associées à des pratiques respectueuses de l'environnement. Le second pilier intègre également la Dotation jeune agriculteur (DJA).



Fig 18 - Montagne / Pays Basque Nord - Répartition des aides du 2^d pilier en 2013



Sources : ASP – Aides du 1^{er} et du 2^d pilier de la PAC, traitement SSP

Note de lecture : en Pays Basque Nord en 2013, la PHAE représente 5 millions d'euros et 17 % du montant total des aides du 2^d pilier.

Pour la plupart des cantons de montagne les aides du 2^d pilier représentent près de la moitié des aides totales (fig 19).

Fig 19 - Part des aides du 2^d pilier sur le montant total des aides par canton

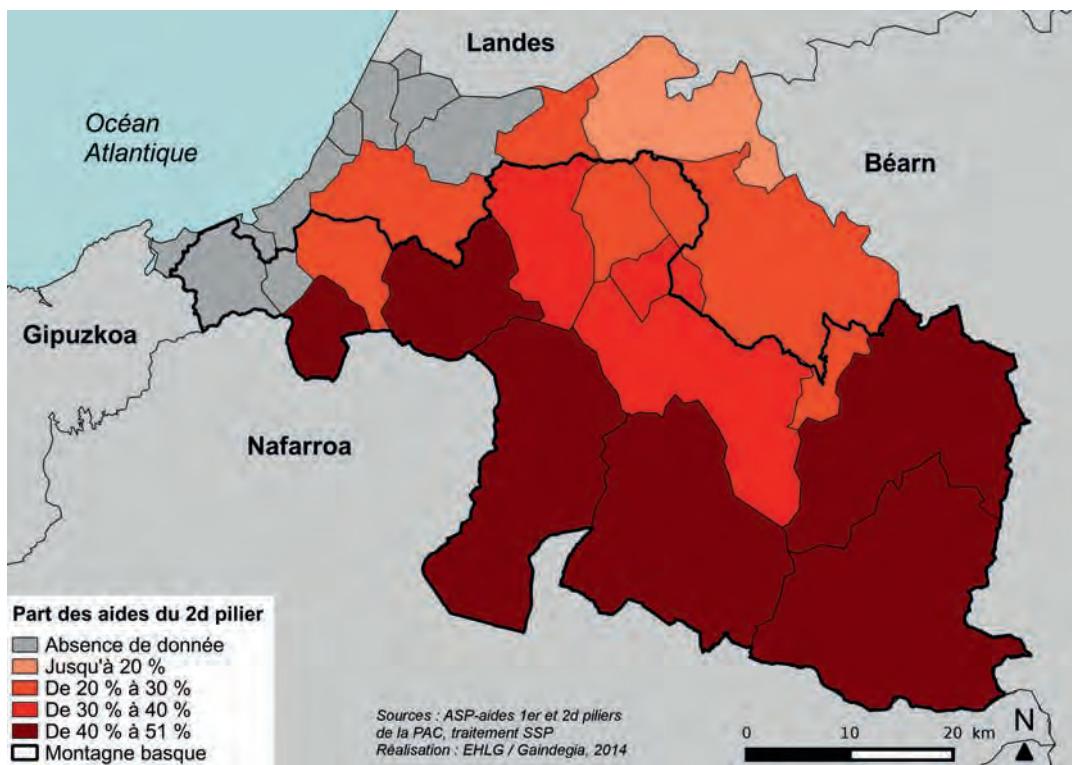
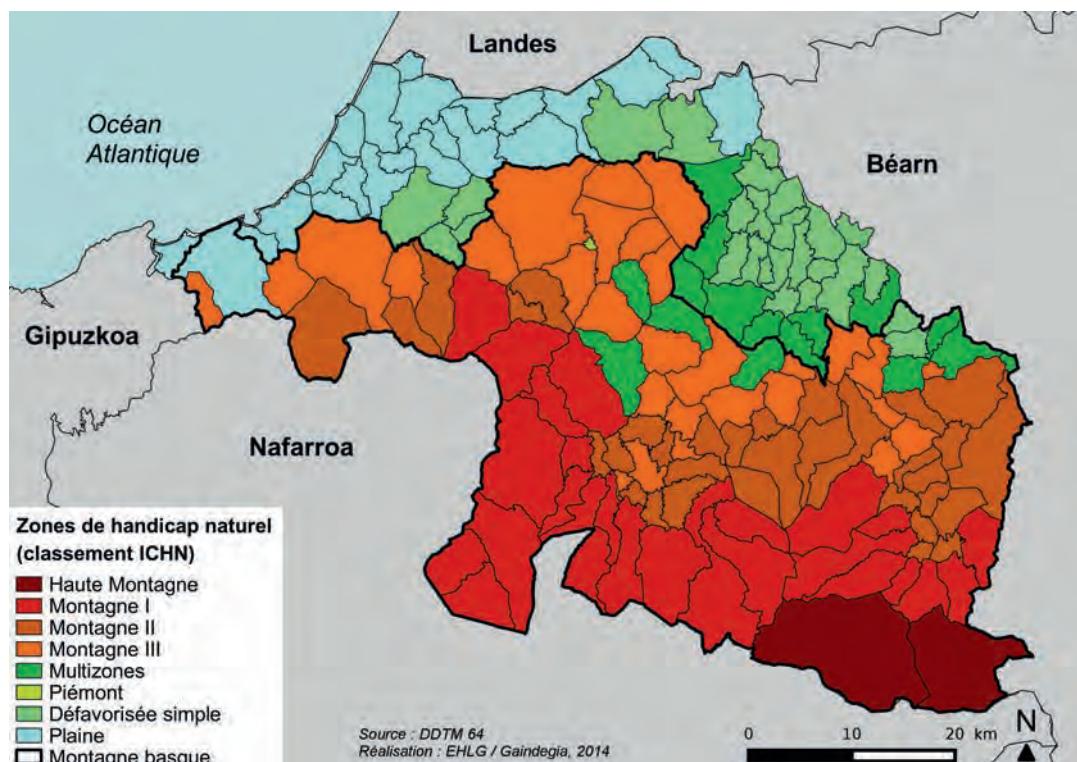




Fig 20 - Zones de handicap naturel par communes (classement ICHN)



Euskal Herriko Laborantza Ganbararen analisia

Euskal menda : laguntza espezifikoak behar dituen laborantza espezifika

Mendiak profil berezia du eskuratzentzituen laguntzei begira. Zaitasun naturalak eta ingurumena konduan hartzen dituzten eginmoldeeri lotuak diren bigarren zutabeko diru laguntzek mendiko diru laguntzen % 42a osatzen dute, % 15a menditik kanpo eta % 12a Biarnoan. Lehen zutabearen kasua ere berezia da : mendian, ekoizpen batzuk mantentzea helburu duten kabale laguntzek (ardi esnadun eta haragitako behiak bereziki) lehen zutabeko laguntzen % 40a osatzen dute, % 28a menditik kanpo eta % 15a Biarnoan.

Euskal mendiak eskuratzentzituen diru laguntzak, lan baldintzen zaitasuna (patarrak), ingurumena konduan hartzen duten eginmoldeak eta Europak sustengatzen dituen hazkuntzen presentziari lotuak dira. Mendiko hazkuntza eta bertako eremuak erabilera sustengatuak direla erran daiteke ororen buru.

Analyse d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara

La montagne basque : des aides spécifiques pour une agriculture spécifique

La montagne basque a un profil particulier en matière d'aides reçues. Les aides du 2^d pilier, liées aux handicaps naturels et aux pratiques agro-environnementales, représentent 42 % de l'ensemble des aides contre 15 % hors montagne et 12 % en Béarn. De même, pour le 1^{er} pilier, les aides animales, destinées à maintenir certaines productions considérées fragiles (essentiellement élevage ovin lait et bovin viande), représentent 40 % des aides du 1^{er} pilier pour la montagne basque contre 28 % hors montagne et 15 % en Béarn.

Les aides à destination de la montagne basque sont donc très largement liées à des difficultés d'exploitation (pentes), à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et à la présence d'élevages bovins viande et ovins lait soutenus par l'Europe pour leur fragilité. Finalement, ce sont l'élevage en montagne et l'usage de ces espaces qui sont soutenus.



LES AIDES DU PREMIER PILIER DE LA PAC

Les droits à paiement unique (DPU)

► Des différences importantes de montants versés

Les DPU ont été mis en place lors de la réforme de la PAC de 2006. L'objectif était de déconnecter le niveau des aides du niveau de production, ce sont des aides « découpées ». Les DPU sont une aide au revenu versée par hectare selon une référence historique de production. Ils ne sont pas liés à la production de l'année, ils peuvent même être versés sans obligation de produire, seul l'entretien des surfaces est exigé.

Le montant moyen reçu au titre des DPU au Pays Basque Nord est de 8 100 €, mais ce montant varie beaucoup d'une ferme à l'autre. 35 % des bénéficiaires reçoivent moins de 5 000 € (pour 9 % du montant total) et 11 % reçoivent plus de 15 000 € (pour 29 % du montant total) (fig 21).

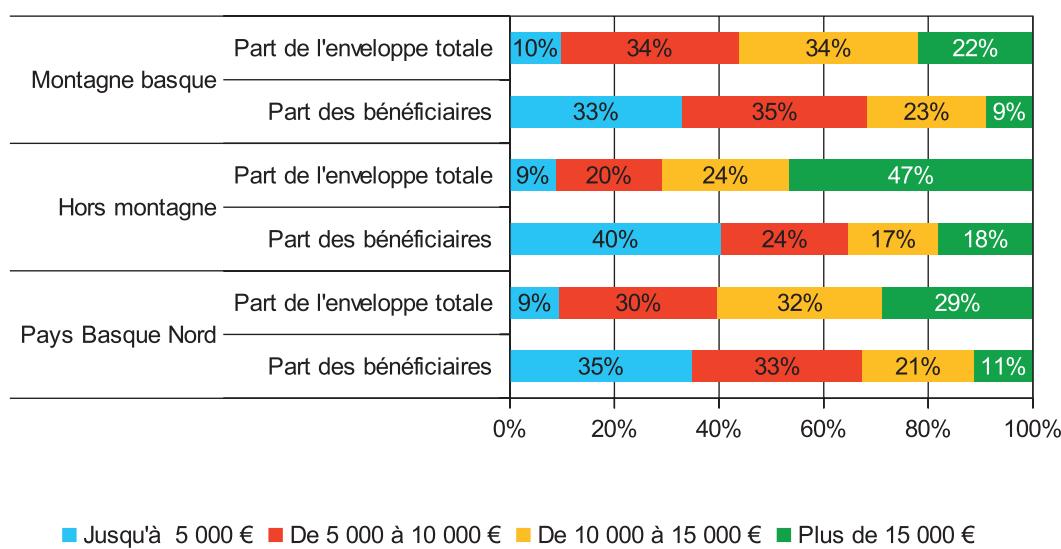
En montagne basque, la réalité est très proche avec un montant moyen de 7 900 € et une répartition équivalente, à la différence que le montant reçu dans la tranche supérieure à 15 000 € représente une moindre part : 9 % des bénéficiaires pour 22 % du montant total.

Hors montagne la répartition est nettement plus déséquilibrée avec 40 % des bénéficiaires qui reçoivent moins de 5 000 € soit 9 % du montant total et 18 % des bénéficiaires qui reçoivent plus de 15 000 € soit 47 % du montant total.

En Béarn, 23 % des bénéficiaires reçoivent plus de 15 000 € soit 59 % du montant total.

Ces déséquilibres traduisent principalement les différences de taille des fermes, puisque les DPU restent attachés au nombre d'hectares. Ils traduisent également les productions en présence lors des années de référence, puisque le maïs et le lait de vache ont des DPU plus élevés.

Fig 21 - Pays Basque Nord / Montagne - Répartition des montants de DPU et du nombre de bénéficiaires selon le montant total versé par bénéficiaire en 2013



Sources : ASP – Aides du 1^{er} et du 2^d pilier de la PAC, traitement SSP

► Les DPU sont liés au type de production

Les bénéficiaires de moins de 5 000 € de DPU sont plus nombreux à proximité de la côte (fig 22). Cela est notamment dû à la présence plus importante de l'activité maraîchère, production non soutenue historiquement. Seules les nouvelles exploitations peuvent parfois bénéficier de DPU.

Les bénéficiaires de plus de 15 000 € sont nombreux dans les cantons de Saint-Palais et Bidache. Les cantons de La Bastide, Uztaritz, Iholdy et Saint-Jean-Pied-de-Port comptent également nombre de bénéficiaires de plus de 15 000 € (fig 23). Cette réalité est liée à la taille des exploitations, dans certains secteurs à l'importance de la culture du maïs et à la localisation majoritaire des élevages bovin lait souvent associés au maïs ensilage (voir tome 1).



Fig 22 - Localisation des bénéficiaires de moins de 5 000 € de DPU par canton

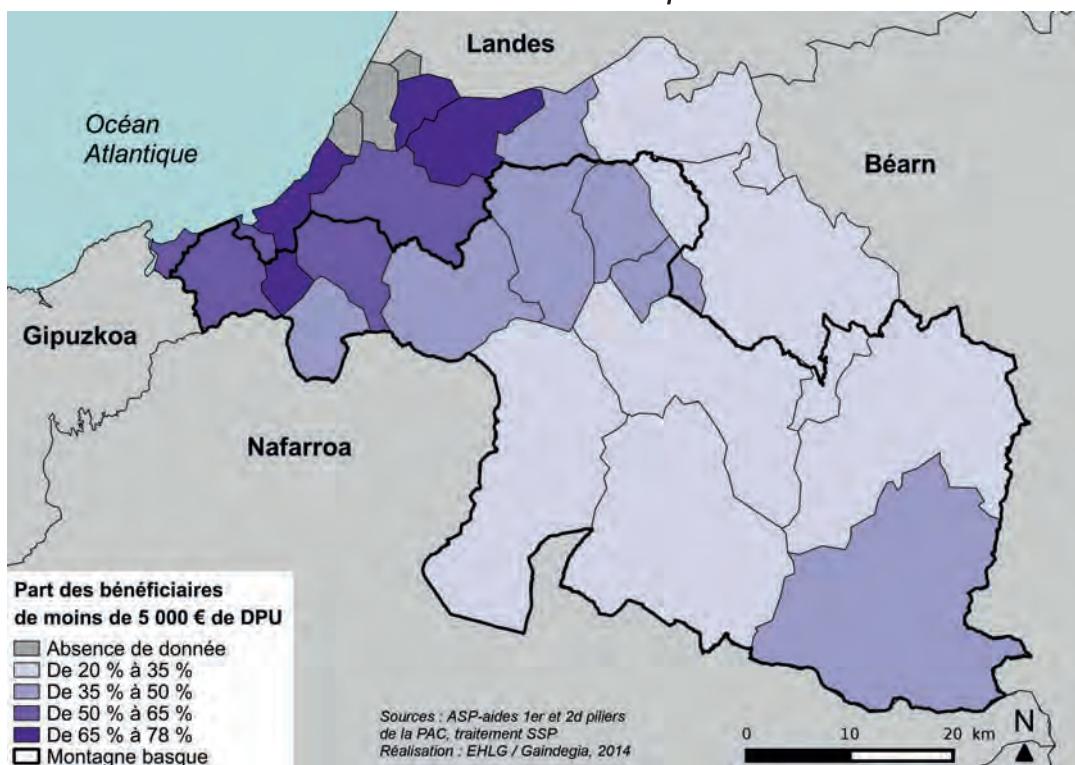
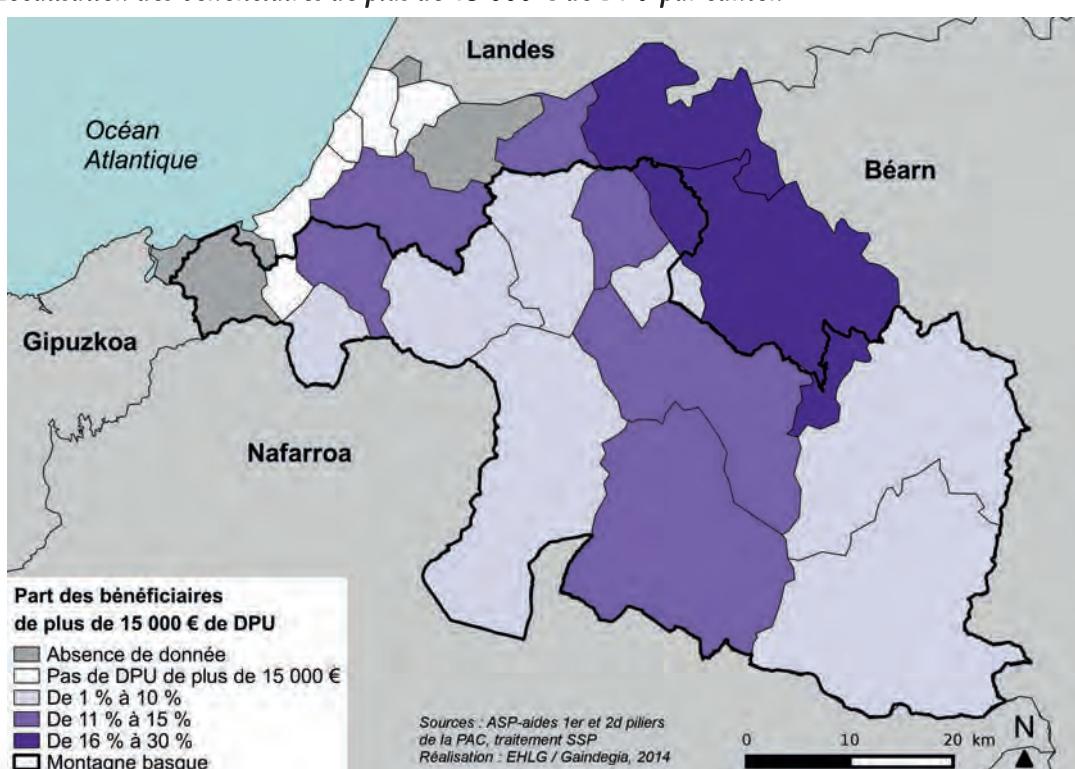


Fig 23 - Localisation des bénéficiaires de plus de 15 000 € de DPU par canton





► Des montants moyens par hectare très différents

Les montants de DPU moyen par hectare sont également très différents. A l'échelle du Pays Basque Nord, 9 % des bénéficiaires reçoivent moins de 100 € en moyenne par hectare, 47 % de 100 à 200 €, 29 % de 200 à 300 € et 15 % plus de 300 €.

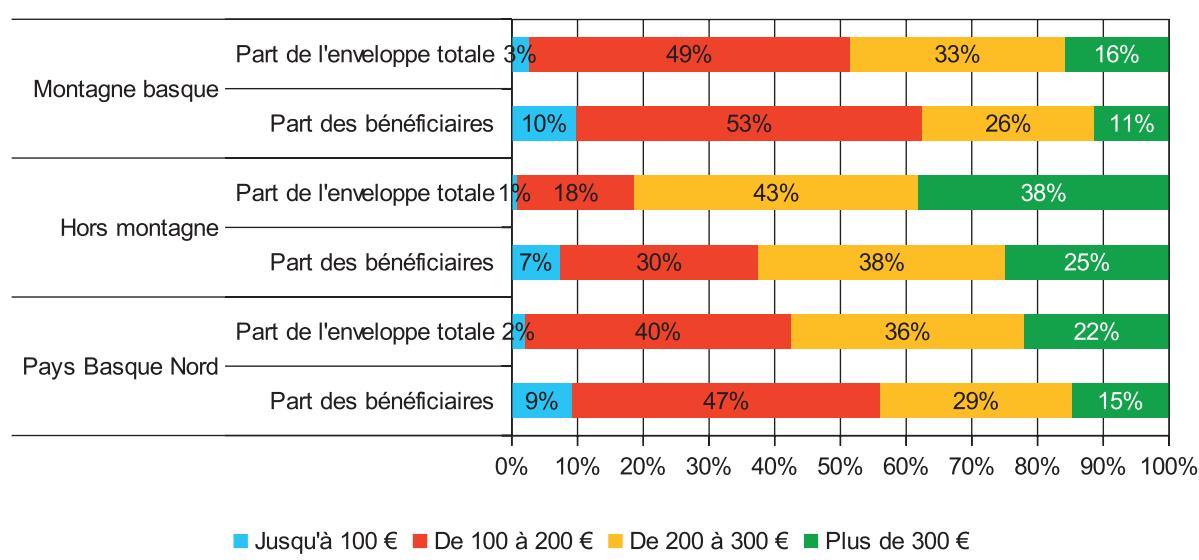
La répartition est plus équilibrée en montagne avec plus de la moitié des bénéficiaires recevant de 100 à 200 € par hectare. 11 % reçoivent plus de 300 € en moyenne et représentent 16 % du montant total versé.

Hors montagne, cette catégorie représente 25 % des bénéficiaires pour 38 % du montant total (fig 24).

L'historique des productions structure la différence des valeurs DPU à l'hectare.

Ces distinctions traduisent les différences d'aides par production avant la mise en place des DPU : les grandes cultures davantage présentes hors montagne étaient mieux aidées que les surfaces en herbe (fig 25). Ces références historiques se retrouvent dans les montants de DPU actuels.

Fig 24 - Montagne / Pays Basque Nord - Répartition des montants de DPU et du nombre de bénéficiaires selon le montant moyen par hectare par bénéficiaire en 2013

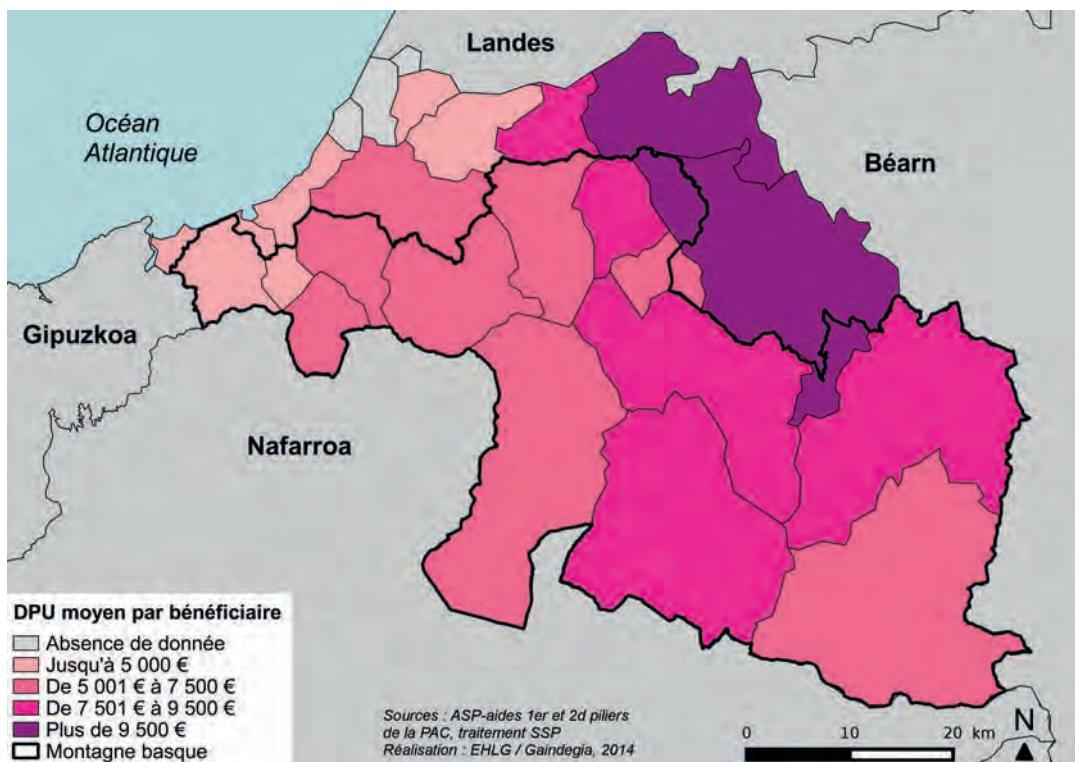


■ Jusqu'à 100 € ■ De 100 à 200 € ■ De 200 à 300 € ■ Plus de 300 €

Sources : ASP – Aides du 1^{er} et du 2^d pilier de la PAC, traitement SSP



Fig 25 - Montant moyen du total des DPU par bénéficiaire par canton



Euskal Herriko Laborantza Ganbararen analisia

Ekoizpenarekin loturarik izan behar ez luketen laguntza dekuplatua

Teorian, eta izenak dion bezala, laguntza dekuplatuen parte diren DPU sarietan loturarik behar ekoizpenarekin. Bainan ohartzen gira etxaldeek eskuratzen dituzten sarien artean desberdintasunak haundiegiak direla eta hektaraka eskuratu batazbesteko sarietan ere desberdintasunak dituztela. DPU sariak etxalde bakotxaren ekoizpen maila historiko bat lotuak dira praktikan, ez dira beraz egiazki « dekuplatua » izenak dion bezala.

DPU sariak laborarien diru iturri laguntza bezala konsideratuak dira, bainan errealityean, etxalde haundiak dira gehien lagunduak, hektarako emplegu maila apalena duten ber-berak (ikus 1. atala).

Laborarien diru iturrieri zuzendu laguntzak ez lirateke lur eremuaren araberakoak izan behar, bainan etxaldeetan diren laborari kopuruari lotuak. DPUak emplegu aldetik efikazagoak eta zuzenagoak lirateke kasu hontan.

Gaur egungo desoreka hori doi bat zuzendu behar luke 2015etik goitikako Laborantza Politika Bateratu (PAC) berriak, batazbesteko sarien konbergentzia partzial bat hektaraka eta lehen 52 hektaren emendatze bat aurreikusten baititu.

Analyse d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara

Des aides découpées en réalité très liées à la production

Les droits à paiement unique (DPU) sont théoriquement déconnectés de la production. Mais les situations sont très différentes entre les fermes, tant en montant total de DPU perçus qu'en montant moyen par hectare. En fait, les DPU sont liés à l'historique de l'exploitation et ils ne sont donc pas réellement « découpés ».

Les DPU sont considérés comme une aide au revenu, mais de fait les plus grandes exploitations bénéficient des montants les plus élevés alors qu'elles sont moins intensives en emploi que les petites et moyennes exploitations (voir tome 1).

Une aide au revenu plus équitable et plus efficace en matière d'emploi pourrait être liée non à la surface mais aux actifs agricoles présents sur les fermes.

Le déséquilibre actuel devrait s'atténuer suite à la prochaine réforme de la PAC en 2015 qui prévoit une convergence partielle sur les montants moyens de DPU à l'hectare et la majoration des 52 premiers hectares.



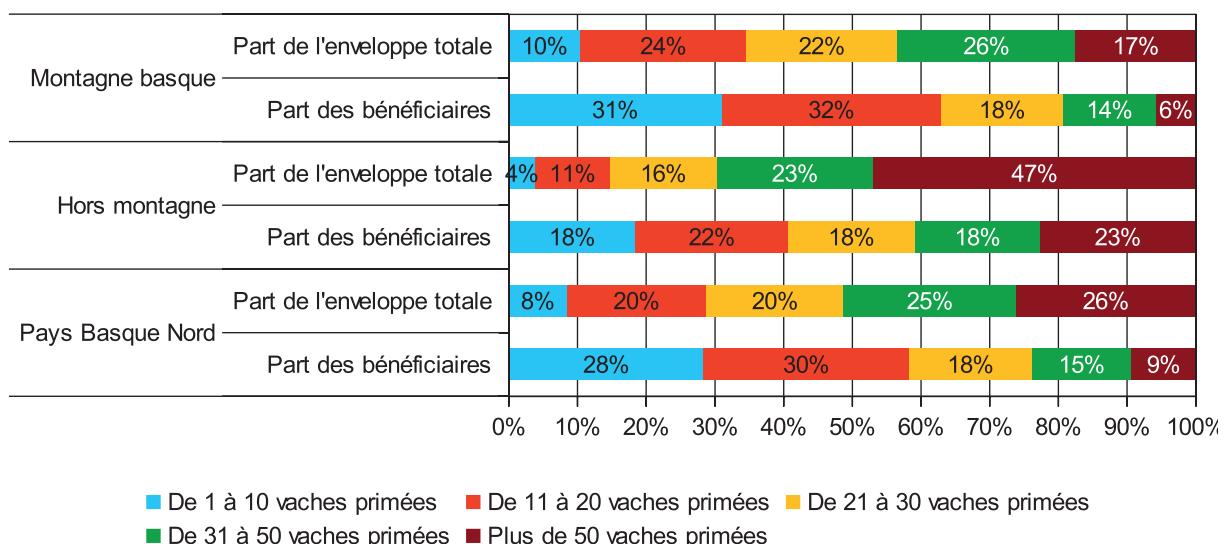
La prime au maintien des troupeaux de vaches allaitantes (PMTVA)

La PMTVA est une prime versée par vaches allaitante, c'est-à-dire destinée à la production de viande. Elle a été réformée en 2014 pour ne cibler que les troupeaux de plus de 10 vaches avec un plafonnement à 140 vaches par actif (dans un GAEC avec 2 actifs, le plafond est de 280 vaches). Les données présentées dans ce document sont celles de 2013, la PMTVA concerne alors tous les troupeaux et n'est pas plafonnée.

Le graphique suivant montre l'importance des troupeaux de moins de 20 vaches primées : 58 % des bénéficiaires. Cela est fortement lié au poids des fermes de montagne qui représentent 85 % des troupeaux de moins de 20 vaches primées. A l'inverse les troupeaux de plus de 50 vaches primées sont beaucoup plus nombreux hors montagne : 23 % des bénéficiaires contre 6 % en montagne. Cette différence est liée au type d'élevage : davantage mixte (avec des brebis) en montagne et davantage spécialisé hors montagne sur des fermes en moyenne plus grandes (fig 26).

La réforme de 2014 va entraîner l'inéligibilité de près du tiers des bénéficiaires de la PMTVA en montagne alors qu'ils représentent 10 % de l'enveloppe globale. Au-delà de ces éleveurs qui n'auront plus de PMTVA, d'autres éleveurs de moins de 10 vaches qui ne percevaient déjà pas la PMTVA seront également écartés. Au total, les éleveurs de moins de 10 vaches allaitantes (bénéficiaires ou non) représentent 40 % des éleveurs en 2010 : ils ne seront plus éligibles à la PMTVA.

Fig 26 - Montagne / Pays Basque Nord - Répartition des bénéficiaires et part du montant perçu selon la taille du troupeau primé en 2013



Sources : ASP – Aides du 1^{er} et du 2^d pilier de la PAC, traitement SSP

La localisation des bénéficiaires de la PMTVA montre bien l'importance de la montagne pour l'élevage bovin viande, principalement avec des petits troupeaux (fig 27 et 28).





Fig 27 - Part des bénéficiaires de la PMTVA par canton

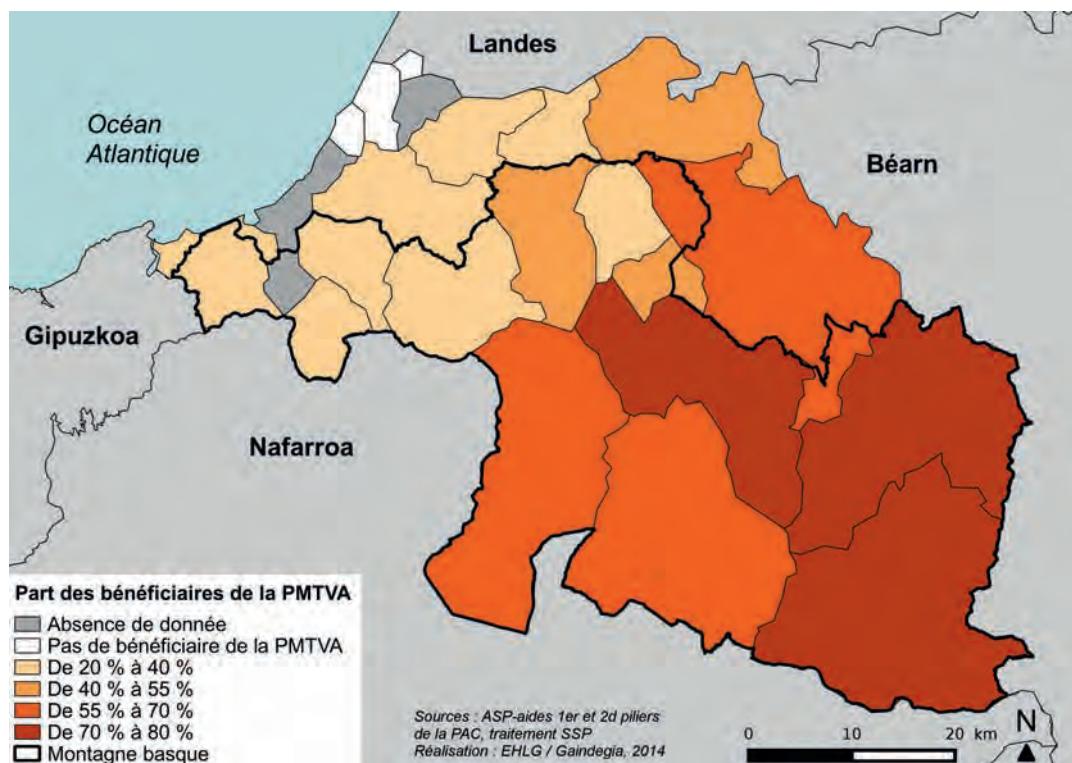
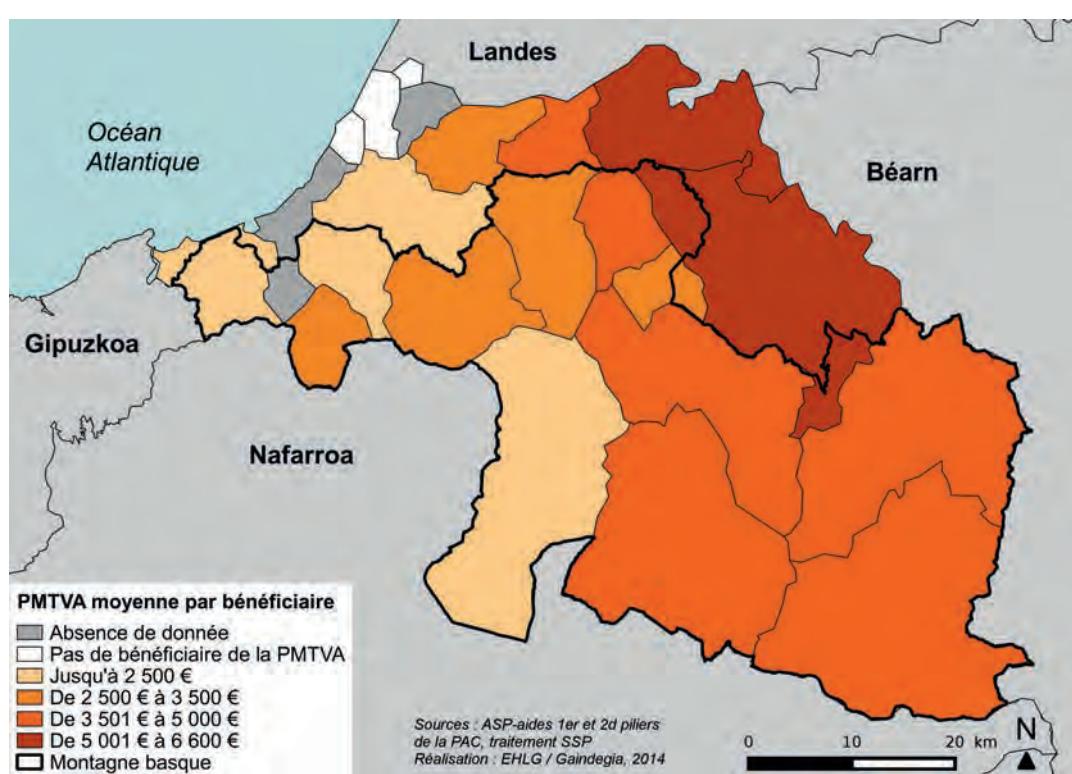


Fig 28 - Montant moyen de la PMTVA par bénéficiaire par canton





L'aide ovine

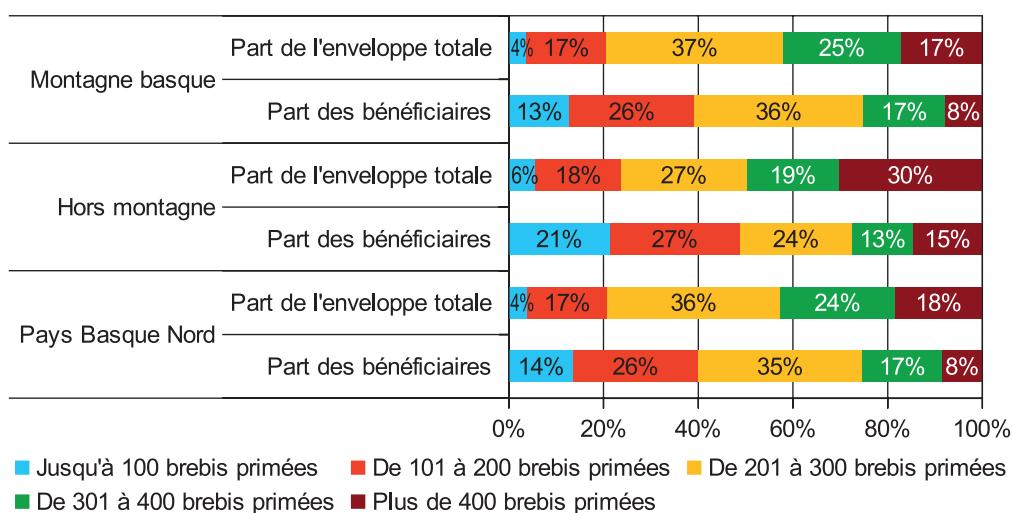
L'aide ovine est versée par brebis.

En montagne, 79 % des bénéficiaires ont entre 100 et 400 brebis primées. La tranche majoritaire concerne les troupeaux de 200 à 300 brebis primées avec 37 % des bénéficiaires.

Hors montagne, les troupeaux de plus de 400 brebis primées sont proportionnellement plus nombreux qu'en montagne (fig 29). Ils correspondent à quelques élevages spécialisés et expliquent les montants moyens importants de l'aide ovine dans des cantons où il y a peu de bénéficiaires (fig 30 et 31).

Mais en moyenne les troupeaux de montagne sont plus importants et la montagne représente 91 % des bénéficiaires de l'aide ovine. C'est donc bien une activité spécifique à la montagne où l'élevage ovin est la production principale.

Fig 29 - Montagne / Pays Basque Nord - Répartition du nombre de bénéficiaires de l'aide ovine et des montants selon la taille du troupeau primé en 2013



Sources : ASP – Aides du 1^{er} et du 2^d pilier de la PAC, traitement SSP

Fig 30 - Montant moyen de l'aide ovine par bénéficiaire et par canton

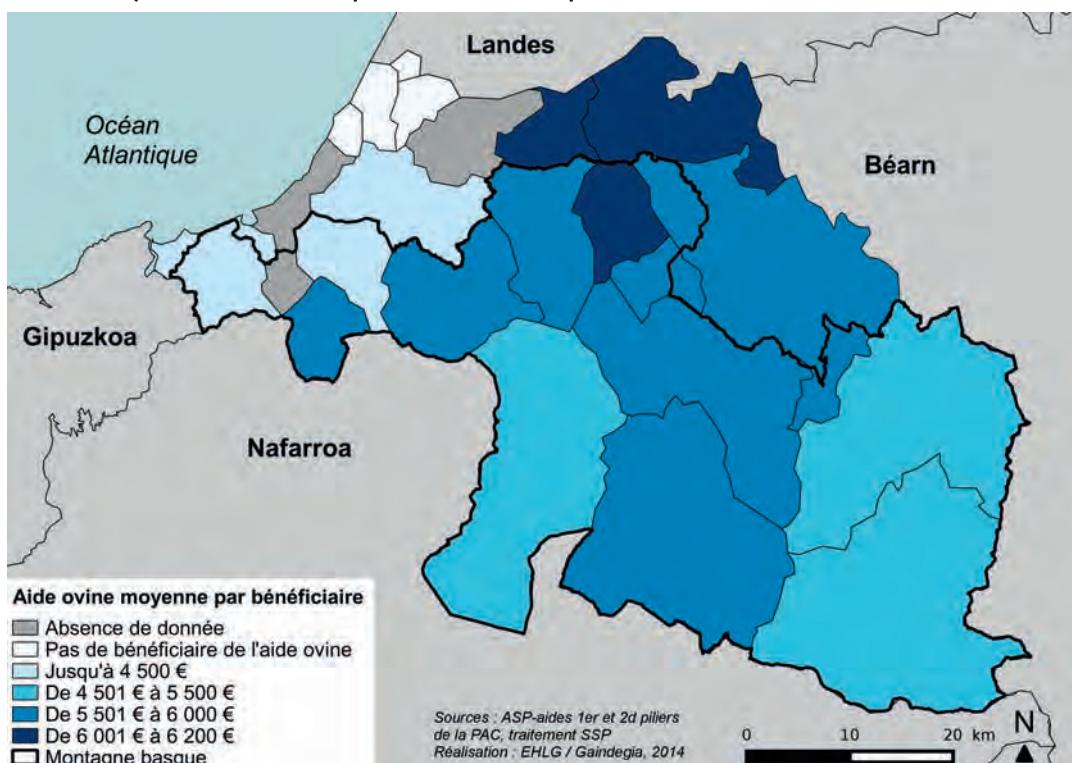
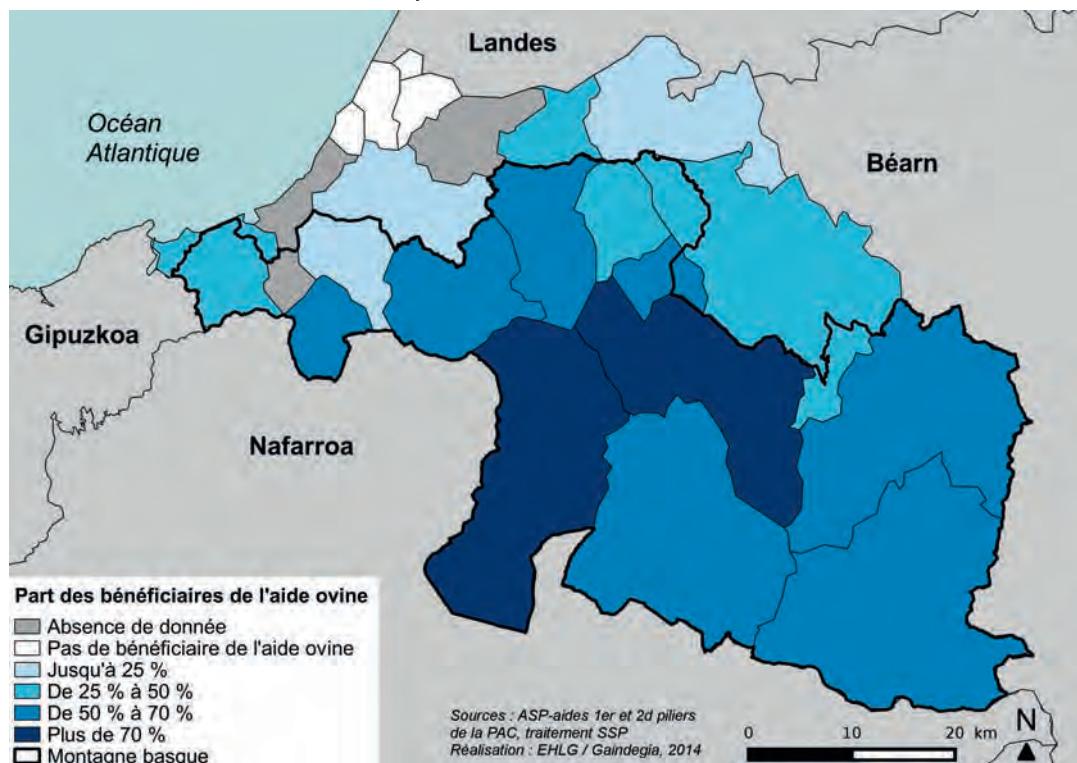




Fig 31 - Part des bénéficiaires de l'aide ovine par canton



Euskal Herriko Laborantza Ganbararen analisia

Kabale laguntzen garrantzia mendiarendako

Kabale laguntzek (haragitako behiendako PMTVA eta ardiendako laguntzak) lehen zutabeko laguntzen % 37a osatzen dute Ipar Euskal Herrian, mendian % 40a osatzen dutelarik. Kabale kopuruaren araberako laguntza hauek diru iturri bat segurtazen diete laborarieri, ekoizpena mantenduz.

Mendiarendako garrantzi haundia dute kabale laguntzek, behi tropa batez osatu ardi esnadun hazkunza baita mendiko aktibitate nagusia. Menda erabilia eta artatua izan dadin eta hazkunza dibersifikatua izaiteko gisan, beharrezkoak dira kabale laguntzak.

Analyse d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara

L'importance des aides animales pour l'usage de la montagne

Les aides animales (PMTVA et aide ovine) comptent pour 37 % des aides du 1er pilier en Pays Basque Nord, particulièrement du fait de la montagne où elles comptent pour 40 %. Ce sont des aides associées au nombre d'animaux qui garantissent un revenu pour ces élevages et donc leur maintien.

Ces aides sont particulièrement importantes pour la montagne basque puisque les brebis représentent la production principale de ce territoire, souvent associée à de petits troupeaux de vaches allaitantes. Ces aides participent donc à maintenir l'usage et l'entretien de la montagne et un élevage diversifié.



LES AIDES DU SECOND PILIER DE LA PAC

L'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN)

L'ICHN est versée aux éleveurs dont le siège d'exploitation et 80 % des terres sont situés en zone de handicap naturel. Ce handicap est apprécié en fonction du degré de pente et de l'altitude de chaque commune. En Pays Basque, c'est principalement la pente qui entraîne le classement en zone de handicap naturel.

Le handicap est différencié selon son importance entre les communes de haute montagne, de montagne, de piémont et de zone défavorisée simple (fig 20). Le montant de l'ICHN est fixé par hectare et décroît selon le niveau de handicap naturel depuis la haute montagne jusqu'à la zone défavorisée simple. L'aide est plafonnée à 50 hectares et les 25 premiers hectares sont majorés de 50 %.

L'ICHN varie également selon le chargement (nombre d'animaux par hectare). Le chargement optimal est situé entre 0,8 et 1,9 UGB / ha.

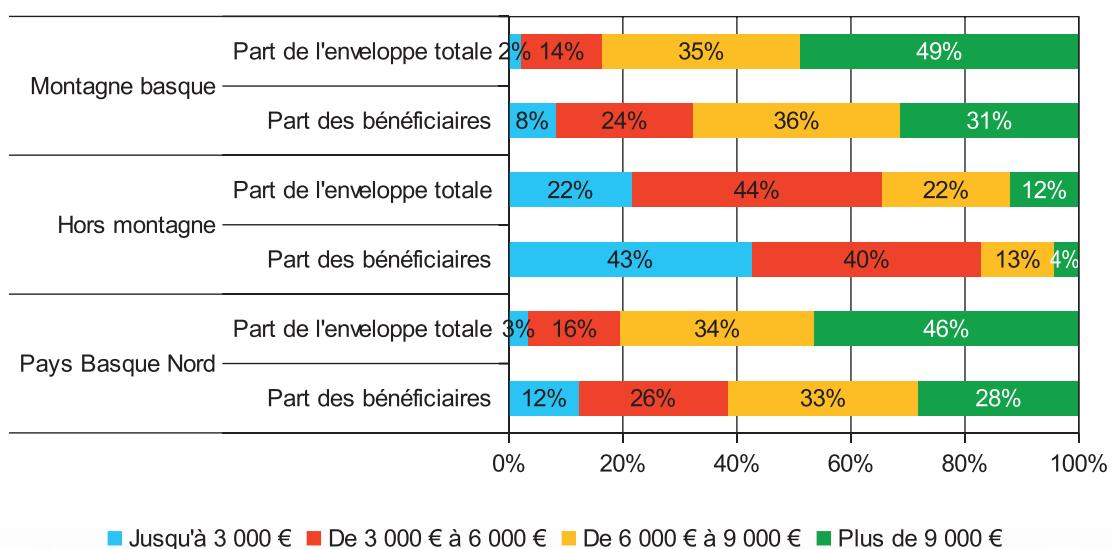
L'ICHN est donc une aide adaptée à l'élevage de montagne en privilégiant les petites et moyennes structures (majoration et plafonnement). Les critères de chargement permettent de garantir un pâturage minimum sans favoriser le sur-pâturage, donc elle favorise un entretien adapté de la montagne. C'est une aide très différente des aides ovine et PMTVA du premier pilier, versées uniquement selon le nombre d'animaux.

En 2015, l'ICHN intégrera le montant de l'enveloppe de la PHAE actuelle, puisque cette dernière sera supprimée.

Note : le périmètre classé en « montagne » au sens de l'ICHN n'est pas défini de la même manière que le territoire « montagne basque », utilisé pour la présentation des statistiques dans ce document.

La montagne basque reçoit 93 % du total de l'ICHN en Pays Basque Nord. En montagne, 68 % des éleveurs reçoivent plus de 6 000 € alors que hors montagne 83 % des éleveurs reçoivent moins de 6 000 € (fig 32). Cette distinction vient des différences de classement de handicap naturel. L'essentiel du territoire hors montagne est classé en piémont ou zone défavorisée simple au sens de l'ICHN. Les handicaps et donc les niveaux d'aide à l'hectare y sont nettement moins importants (fig 34).

Fig 32 - Montagne / Pays Basque Nord - Répartition du nombre de bénéficiaires de l'ICHN et des montants par tranche de montant perçu en 2013



Sources : ASP – Aides du 1^{er} et du 2^d pilier de la PAC, traitement SSP



Fig 33 - Part des bénéficiaires de l'ICHN par canton

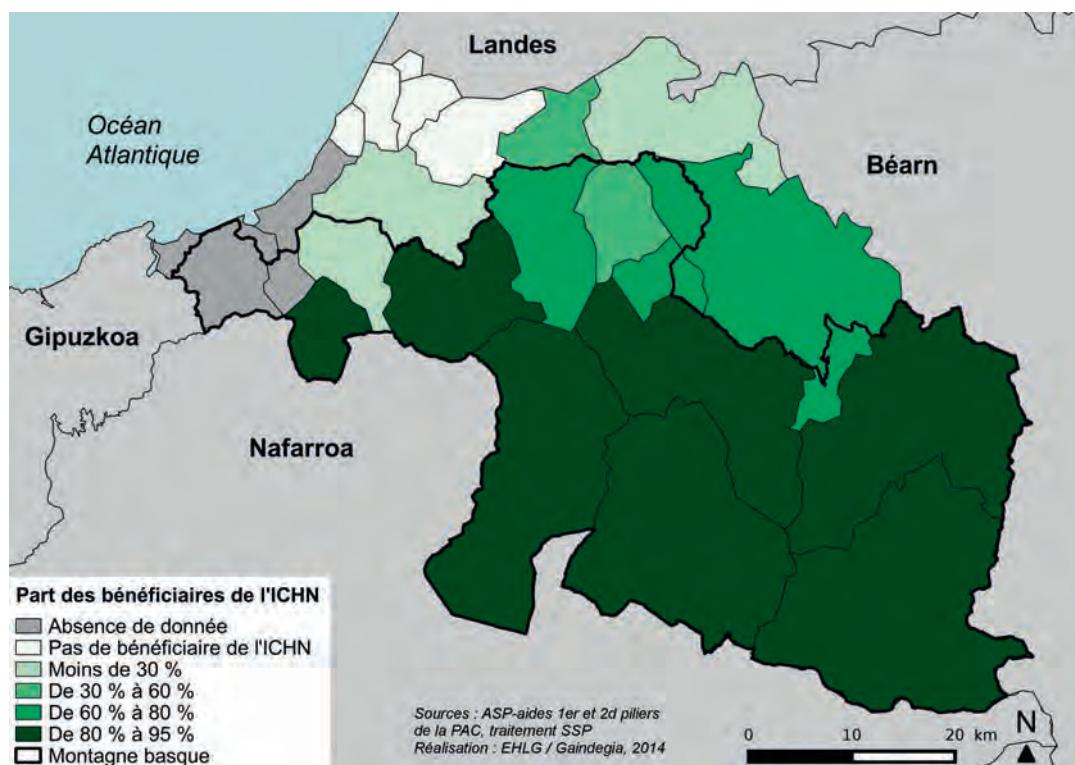
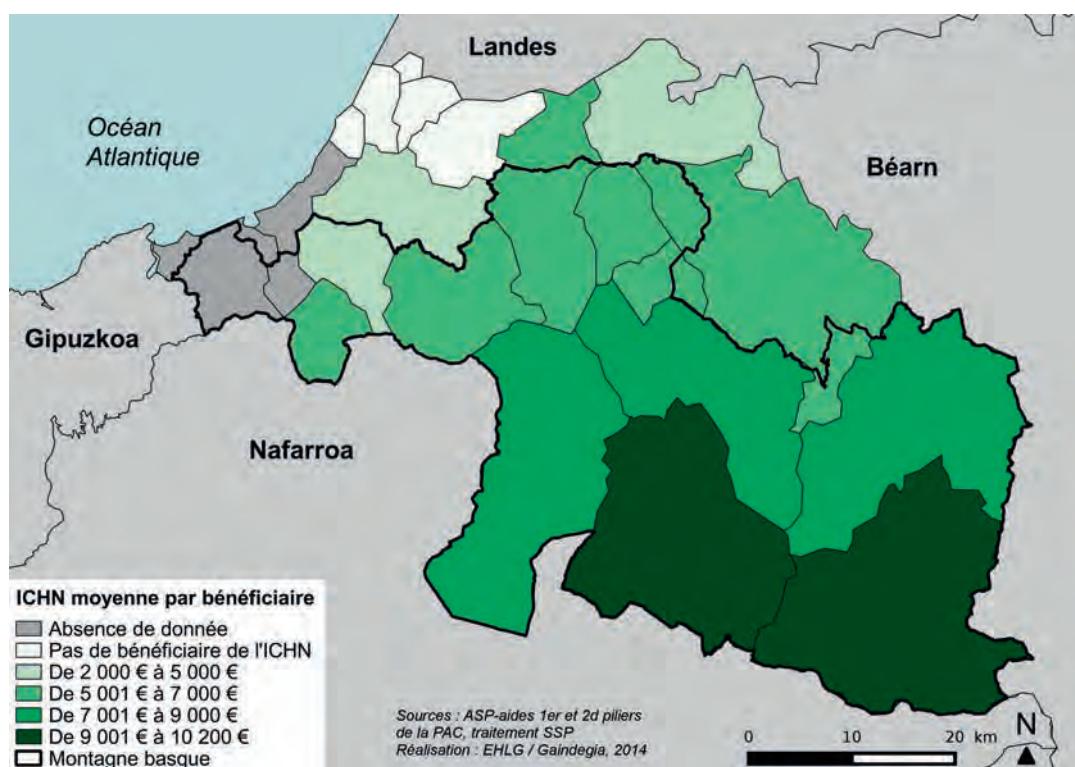


Fig 34 - Montant moyen de l'ICHN par bénéficiaire par canton





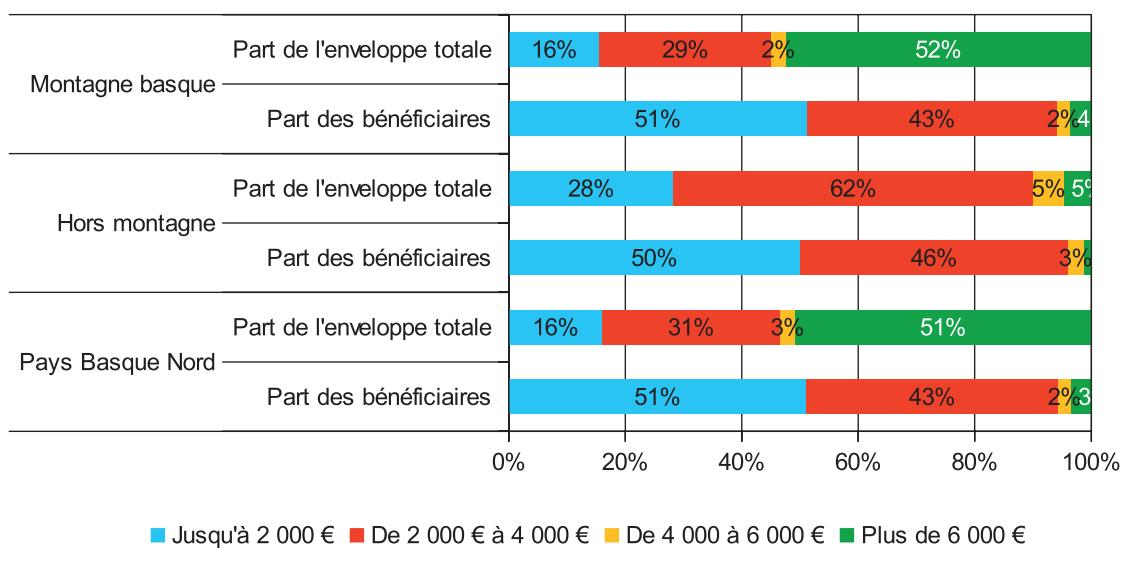
La prime herbagère agro environnementale (PHAE)

La PHAE est versée pour les surfaces herbagères, sous condition de pratiques particulières (limitation de la fertilisation, pâturage effectif, plus de 75 % de SAU en herbe...) et avec un chargement (nombre d'animaux par hectare) maximum de 1,4 UGB par ha de surface herbagère. En 2015, la PHAE sera supprimée, le montant correspondant sera intégré à l'enveloppe de l'ICHN.

La répartition de la PHAE est relativement équilibrée jusqu'à 6 000 €. Plus de la moitié des bénéficiaires reçoivent moins de 2 000 € et un tiers de l'aide totale versée (fig 35). La PHAE est plafonnée à 4 000 € par exploitant individuel (en Pyrénées-Atlantiques), ce qui explique les faibles déséquilibres.

Pour la PHAE également, la localisation des bénéficiaires et la répartition des montants moyens montrent que c'est une aide fortement liée aux surfaces en herbe couvrant l'essentiel de la montagne (fig 36 et 37).

Fig 35 – Montagne / Pays Basque Nord - Répartition du nombre de bénéficiaires de la PHAE et des montants par tranche de montant perçu en 2013



Sources : ASP – Aides du 1^{er} et du 2^d pilier de la PAC, traitement SSP

Avertissement : au delà de 6 000 €, un petit nombre de bénéficiaires reçoit un montant très élevé : le montant moyen est de plus de 60 000 €. Cela s'explique par le fait que les structures de gestion collective d'espaces de pâturage collectif (Commissions syndicales, certaines communes...) perçoivent la PHAE pour les surfaces qu'elles gèrent. Celles-ci pouvant être très grandes, les montants par bénéficiaire (la structure de gestion) sont très importants. Une partie est redistribuée aux éleveurs. Ces structures sont situées en montagne, ce qui explique le fort déséquilibre dans la tranche supérieure en montagne.





Fig 36 - Part des bénéficiaires de la PHAE par canton

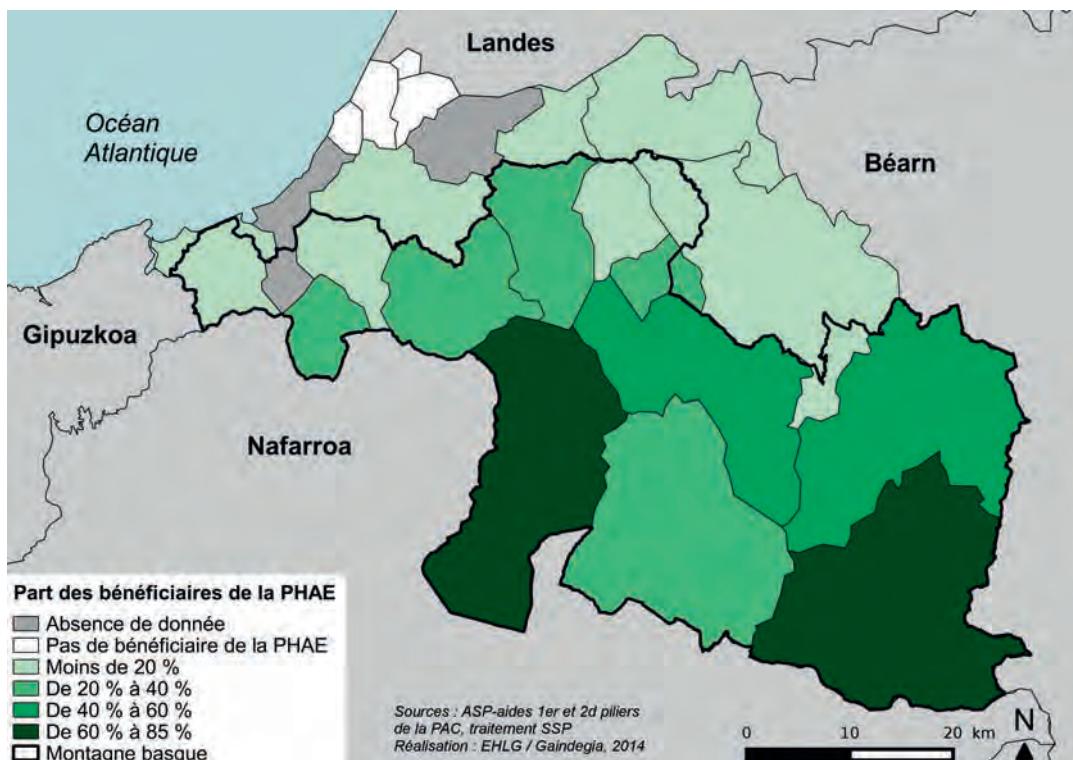
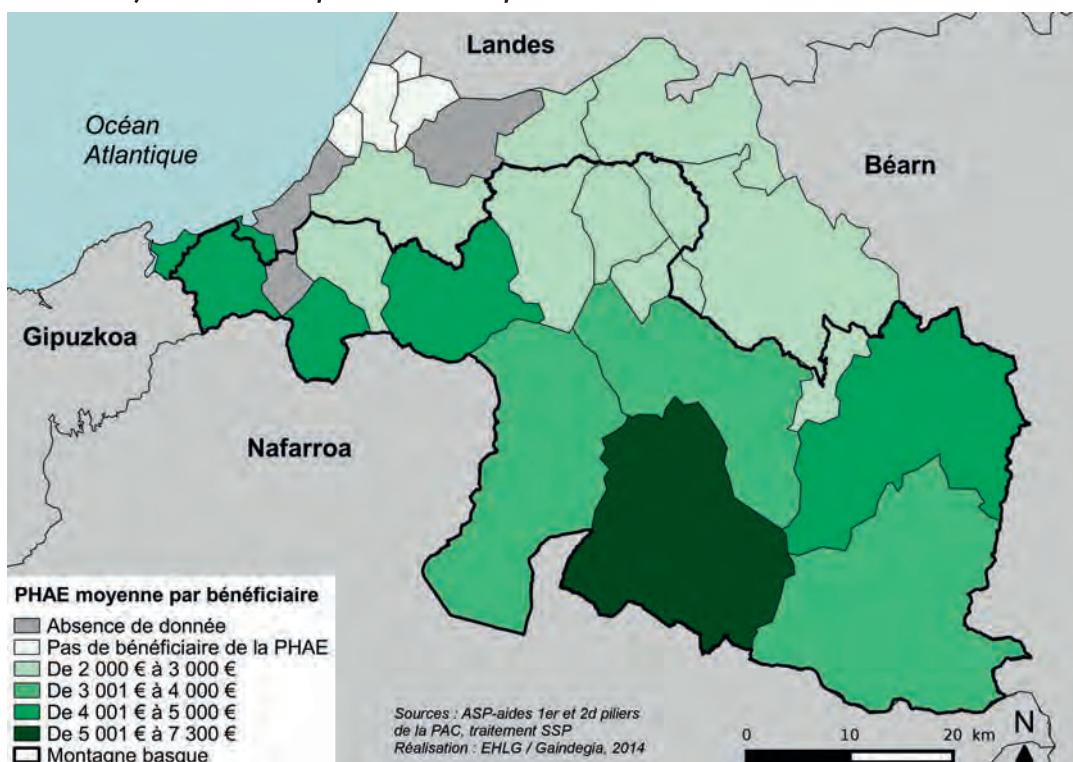


Fig 37 - Montant moyen de la PHAE par bénéficiaire par canton



Avertissement : les montants moyens élevés sont notamment dus aux montants perçus par les structures collectives (voir avertissement figure 35)



Euskal Herriko Laborantza Ganbararen analisia

Interesorokorra sortzeagatik sustengatzen da mendiko laborantza

Bigarren zutabeko laguntzak garrantzitsuak dira mendiarentzat, laguntzen % 42a osatzen baitute. Guneko lan baldintza zailengatik eskuratu ICHNak, pentzeak zaintzeari esker eskuratu PHAEak ala ingurumena konduan hartzen duten bestelako eginmoldeak (laborantza biologikoa, Natura 2000...) sustengatzen dituzten diru laguntzek osatzen dute bigarren zutabea.

Laguntza hauek, lan baldintza txarren (patarrak...), lurraldea begiratzen duten eginmoldeen (espazioak irekiak atxikitzea bermatzen duen kabale kopurua) eta ingurumenari egin ondorioen araberakoak dira.

Lan baldintza zailak konpentsatzen dituen ICHNak giza presentzia bermatzen du (etxaldeak zaitasun naturalak dituen gunean izan behar du) eta horren bidez eragin zuzena du mendiko bizi sozialean.

Euskal mendiak eskuratu laguntzen parte haundiena (lehen zutabeko kabale laguntzak barne) baldintza batzu errespetatu beharrari lotua da. Ekoizpenarekin loturarik ez duten laguntza dekuplatuen kasuan (DPU) ez da halako baldintzarik. Gizarteak aldarrikatzen duen interes orokorra helburutzat duten eginmoldeak sustengatzen dira beraz mendiari zuzendu laguntza hauen bitartez.

2015etik goitiko PAC-a berriak baldintzak pausatuko ditu lehen zutabeko lagutzen % 30a hunkitzeko (belardi permanentek mantentzea, hiru landare ekoizpen desberdin ukaitea etxaldean etb...).

Analyse d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara

L'agriculture de montagne soutenue pour son action d'intérêt général

Les aides du second pilier représentent une part importante du total des aides pour la montagne basque (42 %). Elles sont essentiellement constituées par l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) et la prime herbagère agro-environnementale (PHAE), ainsi que d'autres mesures agro-environnementales comme le soutien à l'agriculture biologique, Natura 2000...

Ces aides sont conditionnées soit à des situations d'exploitation difficiles (pentes...), soit à des pratiques qui garantissent l'entretien du territoire (chargement garantissant le maintien de milieux ouverts...) et la qualité environnementale.

Plus particulièrement, l'ICHN oblige au maintien d'une présence humaine (le siège d'exploitation doit être dans la zone), elle a donc un impact réel sur la vie sociale en montagne.

La grande majorité des aides à la montagne basque (y compris aides animales couplées du premier pilier) est conditionnée à des contraintes. Ce lien aides-contraintes n'existe pas avec les aides découpées (DPU). De plus, les premières soutiennent des finalités d'intérêt général qui correspondent à des demandes de la société.

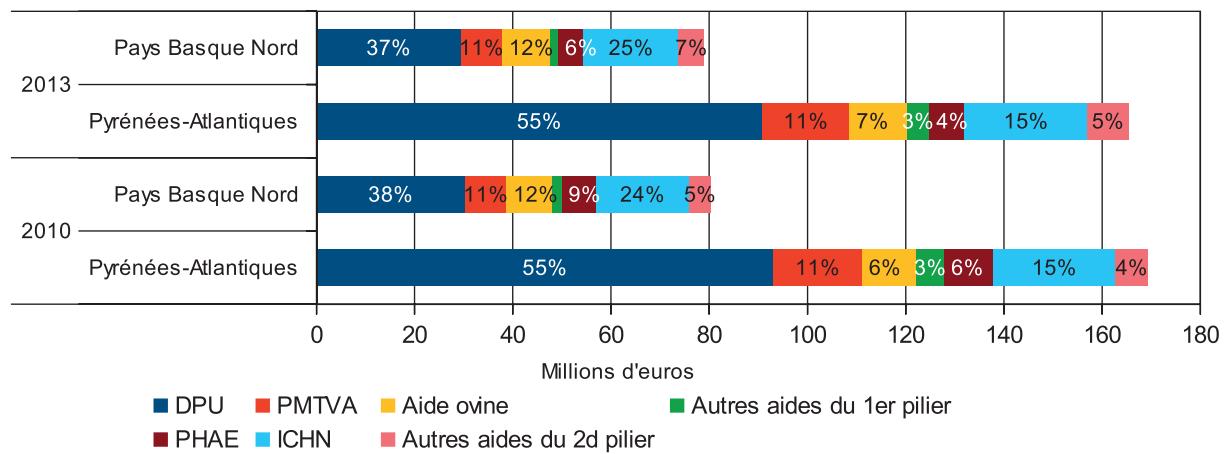
A noter que la nouvelle PAC instaurerait, à partir de 2015, une conditionnalité, pour percevoir 30 % des aides du premier pilier (maintien des prairies permanentes, présence de trois cultures différentes sur l'exploitation etc...).



Les évolutions entre 2010 et 2013

Entre 2010 et 2013, le montant global d'aides publiques est quasi stable pour le Pays Basque Nord (-1,5 %). La seule aide qui subit une évolution notable est la PHAE avec une diminution du montant global pour le Pays Basque Nord de 26 % (fig 38). En effet, un certain nombre d'éleveurs n'a pas souhaité renouveler les engagements permettant de bénéficier de la PHAE.

Fig 38 - Montagne - Pays Basque Nord - Montants totaux et répartition des aides de la PAC en 2010 et 2013



Sources : ASP – Aides du 1^{er} et du 2^d pilier de la PAC, traitement SSP

Note de lecture : en Pays Basque Nord en 2013, l'ICHN représente 19,4 millions d'euros et 25 % du montant total des aides de la PAC.



KONKLUSIOA : EFIKASITATE EKONOMIKO, EKOLOGIKO ETA ALIMENTARIO GEHIAGO DUEN DIRU LAGUNTA SISTEMA BERRI BATEN ESPERIMENTATZE BEHARRA

Laborantza Politika Bateratuaren helburu bikoitza

Diru laguntzak dira laborantza politikaren oinarri. Hastapeneko Laborantza Politika Bateratuaren (PAC frantsesetik) helburuetarik bat elikagaien kostua apaltzea zen. Aurrekontu haundi bat finkatu behar izan zen ekoizlari irabazi maila segurtatzeko, merkatuko prezioak ekoizpen kostuak baino apalagoak izanik. Izaitez, 1. zutabearren funtzioa da.

Aldi berean, beste hautu politiko bat hartua izan da : ekoizpena lurrarde osoan gaindi presente izaitea, eremu zailenetan ere bai, eta ingurumena konduan hartzen duten egimoldeen sustengatzea. 2. zutabearren gaia da hautu honen finantzatzea.

Etxaldeak haunditzera pusatzen dituen 1. zutabea

Ipar Euskal Herriaren kasuak argiki erakusten du. 1. zutabeko laguntzak hektara eta kabale kopuruari lotuak dira (mendian laguntzen herena osatzen duten DPUak bereziki, % 37a Ipar Euskal Herriarendako).

Beharrezkoak dira laborarien irabazi maila segurtatzeko, bainan ez dute mugarik etxaldeka. Etxaldeak haunditzera pusatzen ditu. DPUak banatzeko manerak ondorio txarrak ditu enplegari begira, instalazionaleak nekezagoez egiten dira eta etxalde kopurua murriztea du ondorio, beraz lurradeen hustea. Gainera, laborantza egimoldeen inguruko baldintza maila apala da laguntza hauen eskuratzeko.

Interes orokarren aldeko 2.zutabea

2. zutabeko laguntzak haatik, mugatuak dira etxaldeka eta ingurumenari nola espazioen artari begira egimolde onuragarri batzuek baldintzaturik banatuak dira. Laguntzen parte garrantzitsu bat osatzen dute Ipar Euskal Herrian eta batez ere euskal mendian. Aktibitate zailak (mendiko hazkuntza), ingurumena konduan hartzen dituen egimoldeak, lurradearen artatzea eta gizakiaren presentzia sustengatzen ditu 2. zutabeak. Interes orokorra sustengatzea da zutabe honen helburua.

Kontraerranean sartua den sistema

Laguntza sistema kontraerranean sartua da : alde batetik, 1. zutabeak haunditzera pusatzen du, enplegu murriztea du ondorio eta baldintzarik ez du emaiten egimoldeeri begira. Beste aldetik, interes orokorra sustatzen dituen egimoldeak sustengatzen ditu 2. zutabeak. Beraz, 1. zutabeak sortu efektuen zuzentzera entseautzen da 2. zutabea bere baliabide finantziario mugatuagoarekin (Ipar Euskal Herriko laguntza guziaren % 38a).

Gizarteak finkatu helburueri erantzuten dion sistema koherente baten beharra

Ekonomiako beste sektore gehienak bezala, laborantza ere sustengatzen da diru publiko bidez helburu politiko batzuen gauzatzeko. Interes orokorren izenean, helburu bera xede duten tresna finantziarioen konbergentzia baitezpadakoa da. Horri segika, 2. zutabearren funtzionamendua interesgarria da, finantziarioki azkartzea merexi luke.

Gauzatzen ari dena baino erreforma ausartagoa behar du 1. zutabeak. Etxaldetako enpleguak laguntzen banaketaren baldintzaren parte sartu behar dira, degresibilitatea eta laguntzari gehienezko muga bat ezarriz etxaldeka. Enpleguan eta lurradearen artatzean eragin haundiena, bainan hektaraka baita kabaleka diru laguntza publiko guttien eskuratzeten duten etxalde ttipiak konduan hartu behar dira. Bestalde, aitzinamendu bat eman behar da baldintzetan, ingurumena konduan hartua izan dadin, gizartearen eskariari erantzutea eta laborarien interesa delako : bioaniztasuna, alor eta ereiteen aldizkatzea, produkto eta onkailu kimiko guttiago erabiltzea da lurraren emankortasuna zaintzea, extaldetan gastuak ekonomizatza eta gazteentzat laborantza erakargarriago egitea.

Azkenik laborantza modelo iraunkor eta bizikorrik garatzea beharrezkoa da, laboraria diru laguntzetaik baino gehiago ekoizpenetik bizi zeko gisan.

Laborantza politika berri baten esperimentatzea diru laguntza zama atxikiz

Ipar Euskal Herria eta euskal mendia laguntza sistema berri baten esperimentatzeko lurraldea izaiten ahal da : laborari anitz dituen lurralde bizia helburu, ingurumena konduan hartzen duten egimoldeak sustatuko lituzkeen laguntza sistema bat, kalitatezko elikadura sufientzia maila bat lortzeko gisan. Ikertzea lirateke gaur egungo diru zama bera atxikiz nola gauzak hobeki egin sozialki, ekonomikoki eta ingurumenari begira.



CONCLUSION : EXPÉRIMENTER UN NOUVEAU SYSTÈME D'AIDES POUR PLUS D'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE

Le double objectif de la PAC

Les aides à l'agriculture sont le fondement principal des politiques agricoles. L'un des objectifs initiaux de la PAC était de réduire le coût alimentaire dans le budget des ménages. Il fallait donc dégager un budget agricole conséquent afin de garantir un certain niveau des prix payés aux producteurs, les prix du marché étant globalement inférieurs aux coûts de production. C'est essentiellement la fonction du premier pilier.

Parallèlement, un autre choix politique a été fait : avoir une production agricole présente sur l'ensemble du territoire y compris dans les zones difficiles et encourager les pratiques respectueuses de l'environnement. Ce choix a nécessité des moyens financiers, c'est l'objet du second pilier.

Un premier pilier qui incite à l'agrandissement des exploitations

Cela s'observe à travers l'exemple du Pays Basque Nord. Les aides du premier pilier sont liées au nombre d'hectares (notamment les DPU qui représentent un tiers du total des aides en montagne, 37 % en Pays Basque Nord) et au nombre d'animaux.

Elles sont indispensables pour assurer le revenu des paysans mais elles ne sont pas plafonnées par exploitation. Elles incitent à l'agrandissement. Elles ont donc un impact négatif sur l'emploi, rendent plus difficiles les installations et entraînent la diminution du nombre de fermes, donc l'abandon des territoires. De plus, elles ont peu d'exigences sur les pratiques agricoles.

Un second pilier pour l'intérêt général

Les aides du second pilier, à l'inverse, sont plafonnées et conditionnées à certaines pratiques respectueuses de l'environnement et de l'entretien du territoire. Elles ont un poids particulièrement important en Pays Basque Nord et en montagne basque. Elles soutiennent des activités difficiles (élevage de montagne), des pratiques respectueuses de l'environnement, l'entretien du territoire et le maintien de la présence humaine en montagne. Finalement, elles répondent à un objectif d'intérêt général.

Un système contradictoire

Le système d'aide est donc assez contradictoire : d'un côté, un premier pilier qui, par ses modalités de répartition encourage l'agrandissement, la perte d'emplois, de fermes et impose peu d'exigences sur les pratiques agricoles ; de l'autre, un second pilier qui encourage des pratiques répondant à l'intérêt général. Ainsi, avec moins de moyens financiers (38 % du total des aides en Pays Basque Nord), le second pilier tente de réparer les effets du premier pilier.

Imaginer un système cohérent pour répondre aux attentes de la société

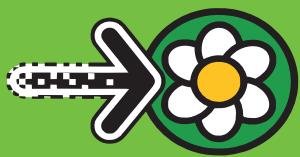
Comme tous les secteurs économiques, l'agriculture bénéficie de soutiens publics pour répondre à des objectifs politiques. Les différents outils financiers doivent donc converger pour répondre à un objectif d'intérêt général. En ce sens, le fonctionnement du second pilier semble plus intéressant et son poids pourrait être développé.

Le premier pilier a besoin d'une réforme bien plus ambitieuse que celle en cours. Le critère emploi doit être intégré à la répartition, en particulier avec la dégressivité des aides et le plafonnement par exploitation. Les petites fermes, qui contribuent proportionnellement plus à l'emploi agricole et à l'entretien des territoires mais bénéficient de moins de soutiens publics indexés aux hectares et aux animaux, doivent être prises en compte. Enfin, la conditionnalité environnementale doit progresser non seulement pour répondre aux attentes des citoyens mais aussi parce que c'est l'intérêt des paysans : la biodiversité, la rotation des cultures, la réduction des intrants, c'est la fertilité des sols, des économies pour le paysan et plus d'attractivité à l'égard de l'agriculture pour les jeunes.

En parallèle, il est nécessaire de développer des systèmes de production et des modèles économiques agricoles moins dépendants des aides et permettant de vivre de l'activité agricole en elle-même.

Expérimenter une nouvelle politique agricole à enveloppe constante

Le Pays Basque Nord et la montagne basque pourraient servir de terrain d'expérimentation pour une réorientation des aides visant une alimentation suffisante et de qualité, un territoire vivant, des paysans nombreux et des pratiques respectueuses de l'environnement. Il s'agirait d'étudier comment il est possible de mieux faire sur le plan social, économique et environnemental pour le même montant d'aide.



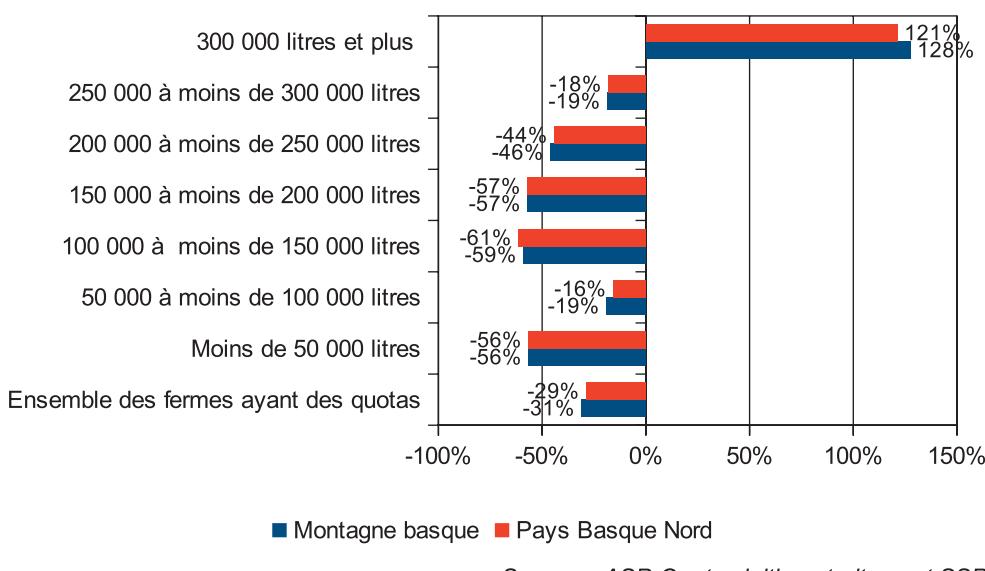
LES QUOTAS LAITIERS DE 2008 À 2013

Disparition d'exploitations et développement des gros ateliers de production

Les quotas laitiers, mécanisme de régulation de la production de lait de vache, ont été mis en place en 1984. Ils sont attribués aux éleveurs de bovins lait pour définir un volume de production (quota) autorisé. Le quota varie d'une exploitation à l'autre. La PAC 2015 prévoit la suppression de ces quotas.

Les chiffres montrent un effondrement du nombre de fermes sur la courte période 2008-2013. En montagne, entre 2008 et 2013, le nombre de fermes ayant des quotas laitiers diminue de 31 % (-29 % pour le Pays Basque Nord). Cette diminution s'accompagne d'une restructuration de l'activité au bénéfice des exploitations ayant des quotas de 300 000 litres ou plus et au détriment des exploitations ayant des quotas inférieurs : le nombre des fermes ayant moins de 50 000 litres s'écroule de 56 % en montagne comme pour le Pays Basque Nord. Les exploitations ayant 300 000 litres ou plus augmentent de 128 % en montagne (112 % en Pays Basque Nord) (fig 39).

Fig 39 - Montagne / Pays Basque Nord - Evolution du nombre de fermes par tranche de quotas entre 2008 et 2013



Source : ASP-Quotas laitiers, traitement SSP

Concentration des volumes de production

En montagne, en 2008, 29 exploitations avaient des quotas de 300 000 litres ou plus. Elles représentaient 9 % des exploitations en vaches laitières et se partageaient 24 % du total du volume des quotas. En 2013, cette catégorie réunit 66 exploitations (30 % des exploitations) pour 59 % du volume total (fig 40 et 41).

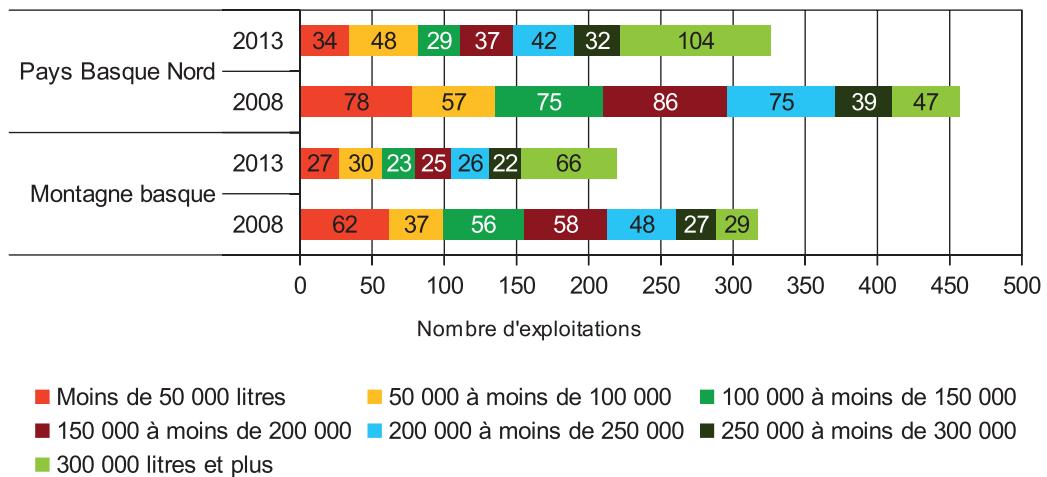
Le Pays Basque connaît une évolution similaire sur la période. En termes de volumes, en 2008 les exploitations ayant plus de 300 000 litres de quotas, cumulaient 20 millions de litres de quotas. En 2013, elles cumulent 50 millions de litres (augmentation de 30 millions de litres). Le nombre de ces exploitations passe de 47 à 104 exploitations.

Dans le même temps, les exploitations de moins de 300 000 litres de quota passent de 58 millions de litres cumulés en 2008 à 32 millions de litres cumulés en 2013 (diminution de 26 millions de litres) avec une diminution de 188 fermes.

En parallèle d'une légère augmentation du volume global (+ 5 % pour le Pays Basque Nord), il y a clairement un transfert du volume des quotas vers des exploitations plus grandes (ou qui s'agrandissent) et moins nombreuses. Ce transfert de production se traduit par une chute du nombre d'exploitations. L'impact économique et en matière d'emploi agricole est négatif.

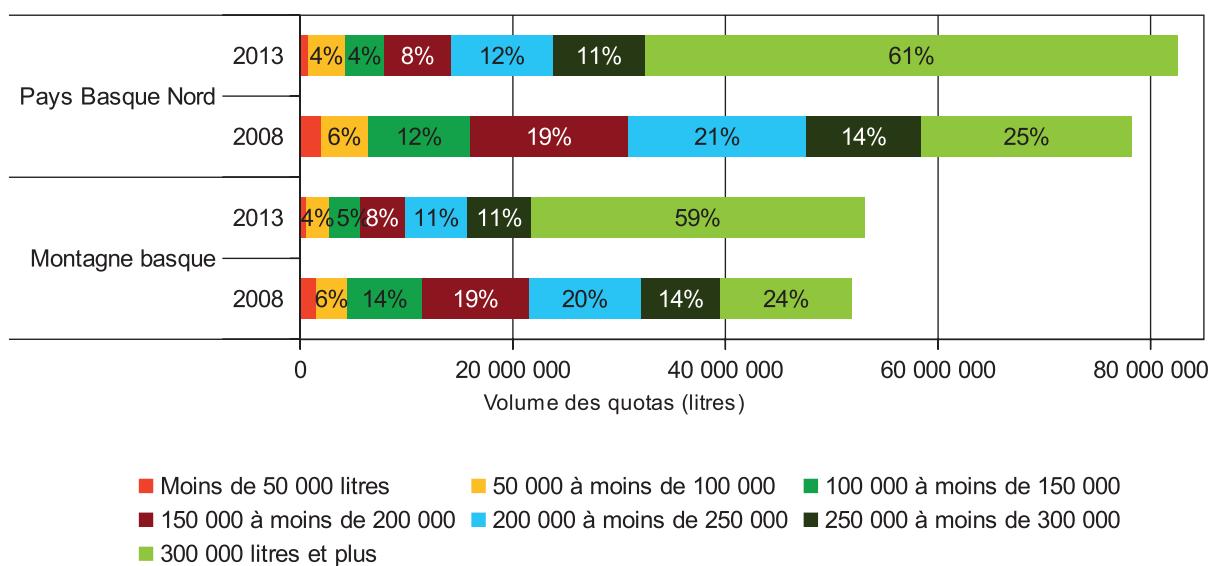


Fig 40 - Montagne / Pays Basque Nord - Répartition du nombre d'exploitation par tranche de quotas en 2008 et 2013



Note de lecture : en 2013, 30 exploitations en montagne disposent de quotas laitiers entre 50 000 litres et 100 000 litres.

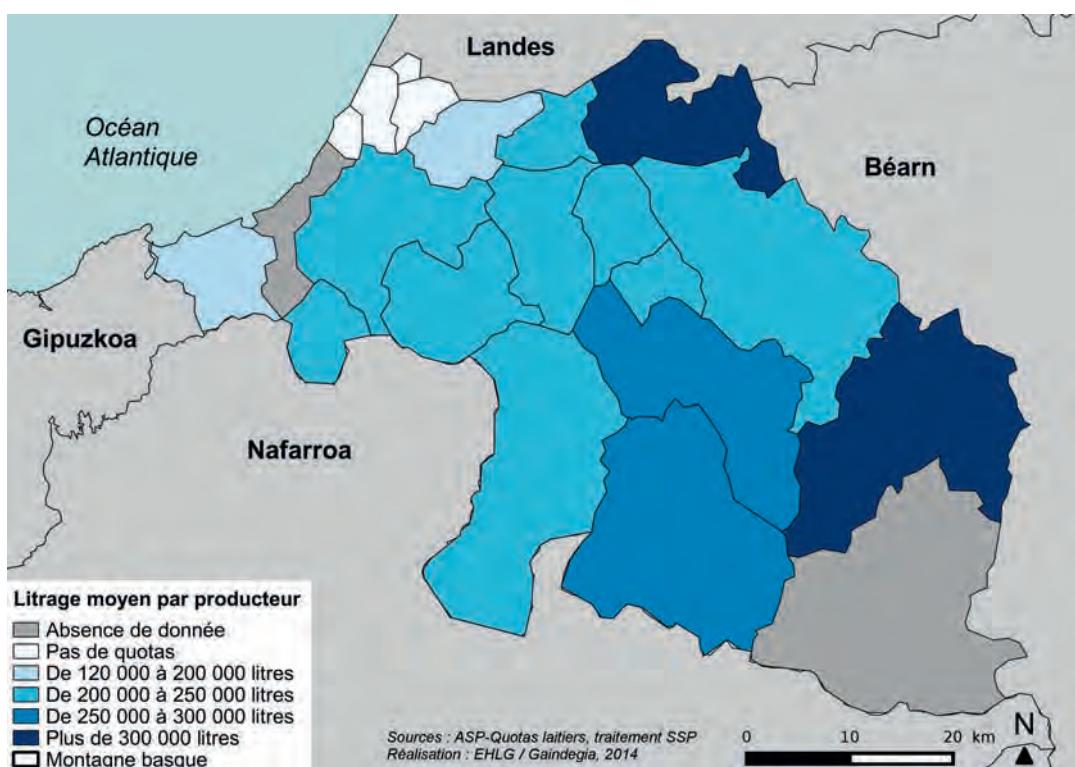
Fig 41 - Montagne - Pays Basque Nord - Répartition du volume de quotas par tranche de quotas en 2008 et 2013



Note de lecture : en 2013, en Pays Basque Nord, les exploitations ayant des quotas laitiers entre 50 000 et 100 000 litres, représentent un cumul de quotas de 3,6 millions de litres soit 4 % du volume total.



Fig 42 - Quotas moyens par producteur et par canton





Euskal Herriko Laborantza Ganbararen analisia

Esne kuoten bilakaerak etxalde kopuruaren murriztea dakar

Esne behi sailaren berregituratzearen azelerazonea argi ikusten da Ipar Euskal Herrian azken bost urteetan. 300 000 litroz peko kuotak dituzten etxalde kopurua murriztu da eta 300 000 litro baino gehiagokoen etxalde kopurua haunditu da.

Ekoizpen kantitate orokorrak guttитu dira 300 000 litroz peko etxaldeen kasuan, 300 000 litroz goitiko etxaldeek ekoiztu kantitate orokorra 30 milioi litroz haunditu delarik.

Etxalde ttipi eta ertainak hektaraka efikazagoak izanik enplegari begira, 300 000 litroz petik diren etxalde kopuruaren guttitzeak eragin negatiboa du enplegarentzat.

Esne behi saileko etxaldeak gero eta lasterrago desagertzen ari dira. Hiru arrozinengatik mehatxatua da sailaren geroa Ipar Euskal Herrian. Kuoten haunditzea eremuak haunditzearekin egiten da usu eta sailarentzat kaltegarri izan daiteke azkenean, laborariak esne ekoizpena utzi eta eremu berdinarentzat lan guttiago galdegiten duen beste ekoizpen aktibitate batera pusatuz (arto, haragitako behi). Bigarrenik, etxalde kopurua neurri jakin baten azpitik pasatzen bada, ekoizleak etsitu eta laborarigai gazteak ekoizpenetik urrunduko dira. Azkenik, kuoten kentzeak egonkortasunik gabeko merkatu bat sortuko du, prezio izigarri apalak eraginez aldian aldika.

Ekoizpena eraldatu eta zuzenean saltzea, autonomia eta ekonomiak xekatzea eta ekoizpen biologikoa garatzea izanen da saila bizirik mantentzeko gakoa : hots, ekoizpen sistemen dibertsifikazioa beharrezkoa da.

Analyse d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara

L'évolution des quotas entraîne la chute du nombre de fermes

L'évolution des cinq dernières années montre la poursuite et l'accélération de la restructuration de la filière bovins lait au Pays Basque Nord. Pour toutes les tranches en dessous de 300 000 litres, le nombre d'exploitations diminue au profit de la tranche de plus de 300 000 litres dont le nombre d'exploitations augmente.

Les volumes cumulés de quotas diminuent pour toutes les tranches de quotas inférieures à 300 000 litres, au profit du volume cumulé des exploitations ayant des quotas de plus de 300 000 litres, ce qui représente une augmentation de 30 millions de litres.

Les petites et moyennes fermes étant les plus efficaces en matière d'emploi pour une même surface donnée, la diminution du nombre de fermes qui ont des quotas inférieurs à 300 000 litres a un impact négatif sur l'emploi agricole.

Les exploitations laitières continuent à disparaître à un rythme élevé. L'avenir même de la filière est menacé en Pays Basque Nord pour trois raisons. L'agrandissement des surfaces, qui accompagne souvent l'augmentation des quotas, peut se retourner contre la filière en incitant à l'abandon de la production laitière au profit d'une autre production (maïs, bovin viande) nécessitant moins de main d'œuvre pour la même surface. Ensuite, la diminution du nombre de producteurs de lait en dessous d'un seuil plancher décourage ceux qui restent et éloigne les jeunes candidats à l'installation de la production en bovins lait. Enfin, la suppression des quotas se traduira par un marché plus instable avec une forte volatilité des prix.

Le seul espoir de maintenir une filière, c'est de diversifier les systèmes avec la transformation et la vente directe, la recherche de plus d'autonomie fourragère et d'économies dans les fermes et le développement de la production biologique.





LES DÉMARCHES COLLECTIVES ET LOCALES DE QUALITÉ

L'agriculture du Pays Basque Nord a développé, depuis une quarantaine d'années, la création de valeur ajoutée et les productions de qualité basées sur des cahiers de charges avec contrôle externe.

En 2010, près de 50 % des fermes du Pays Basque Nord sont en production sous signe officiel de qualité (elles étaient 40 % en 2000). Les démarches présentées ici ne couvrent pas l'ensemble des signes officiels de qualité, elles se limitent aux démarches collectives et locales.

AOC Ossau-Iraty (fromage de brebis)

La production de lait de brebis et la transformation fromagère sont présentes dans la montagne du Pays Basque Nord et du Béarn depuis longtemps. Au début du XX^e siècle, la production est valorisée par la transformation en Roquefort (fromage affiné en Aveyron) jusque dans les années 1970. En 1975, les producteurs du Pays Basque Nord et du Béarn se constituent en syndicat afin de mieux valoriser leur production. La reconnaissance par une distinction de qualité sera obtenue avec l'AOC Ossau-Iraty en 1980. L'appellation garantit une production en Pays Basque Nord et en Béarn, l'utilisation de races de brebis locales (Manex têtes noires, Manex têtes rousses et Basco-béarnaise) et un fromage au lait entier, de pâte pressée.

Dans un contexte de marché ouvert pour le lait de brebis, l'AOC est un atout pour fixer la production sur le territoire et en particulier dans la montagne. C'est un outil permettant de concilier l'efficacité économique et un aménagement équilibré du territoire.

Le nombre de livreurs (éleveurs qui livrent leur lait aux laiteries où il sera transformé en fromage) est en légère diminution depuis les années 2000 mais reste stable à partir de 2009. Le nombre de fermiers (éleveurs qui transforment leur lait en fromage) augmente progressivement jusqu'en 2006, diminue de 2006 à 2009 et augmente à nouveau depuis 2009 (fig 43). Le Pays Basque Nord regroupe l'essentiel des producteurs de l'AOC Ossau-Iraty : plus de 90 % des livreurs et environ 70 % des fermiers.

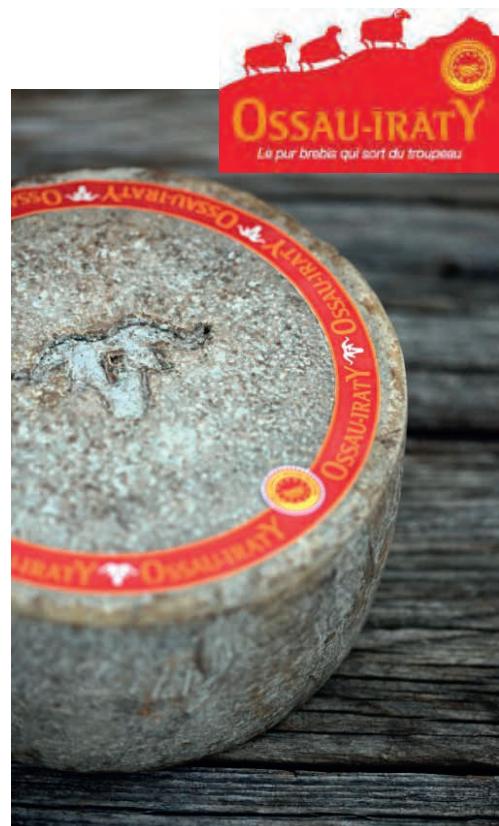
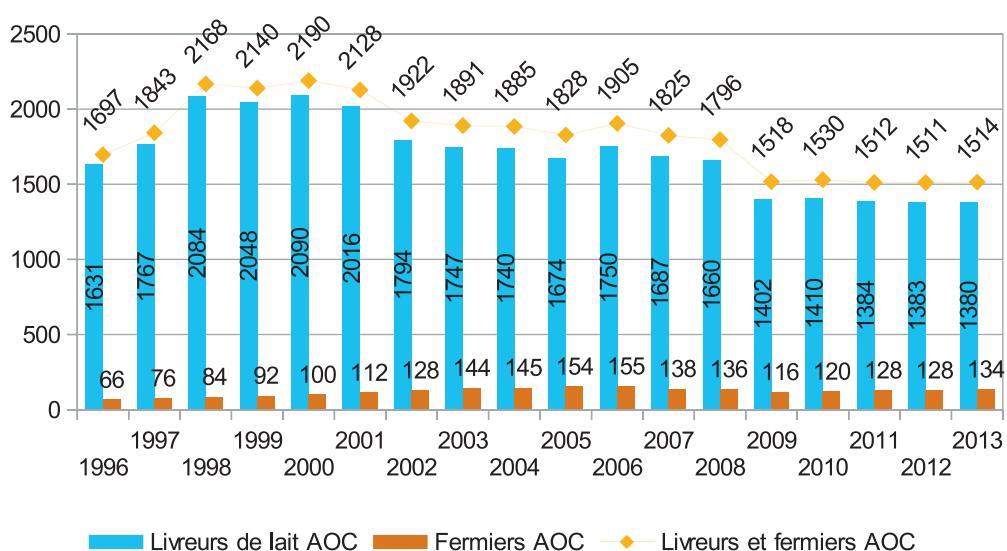
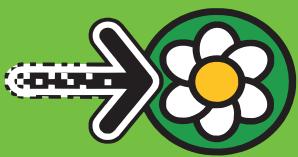


Fig 43 - Evolution du nombre d'exploitations dans la démarche AOC Ossau-Iraty entre 1996 et 2013



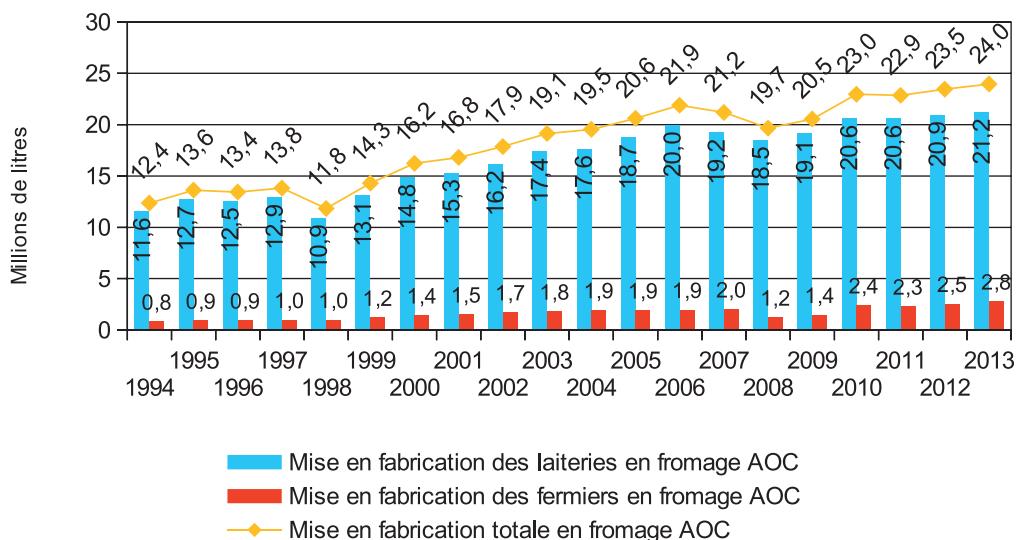
Note de lecture : la forte diminution du nombre de livreurs et de fermiers entre 2008 et 2009 s'explique par une évolution des modalités de la collecte de données.



La quantité de lait mise en fabrication AOC est en constante augmentation depuis 1994 que ce soit par les laiteries ou par les fermiers. La mise en fabrication par les fermiers représente à ce jour 11 % de la mise en fabrication totale, contre 6 % en 1994 (fig 44).

Seule une partie de la production de lait répondant aux critères de l'AOC est valorisée en fromage AOC. Cette proportion de la production valorisée en fromage AOC augmente entre 1994 et 2013 (passant de 40 % à 54 %).

Fig 44 - Evolution des mises en fabrication AOC Ossau-Iraty de 1994 à 2013 (millions de litres)



Source : Syndicat de Défense AOP Ossau-Iraty

La Bastide-Clairence est le canton qui a le litrage moyen AOC par producteur-livreur le plus élevé, avec plus de 51 000 litres en 2013. Les livreurs de Iholdy produisent près de 45 000 litres AOC par producteur en moyenne (fig 45).

Une récente étude menée par le Syndicat de défense AOP Ossau-Iraty montre que ces secteurs concentrent les plus fortes hausses de production depuis 2008. Si la production reste fortement localisée en montagne, il y a un glissement vers les zones de piémont et de plaine.

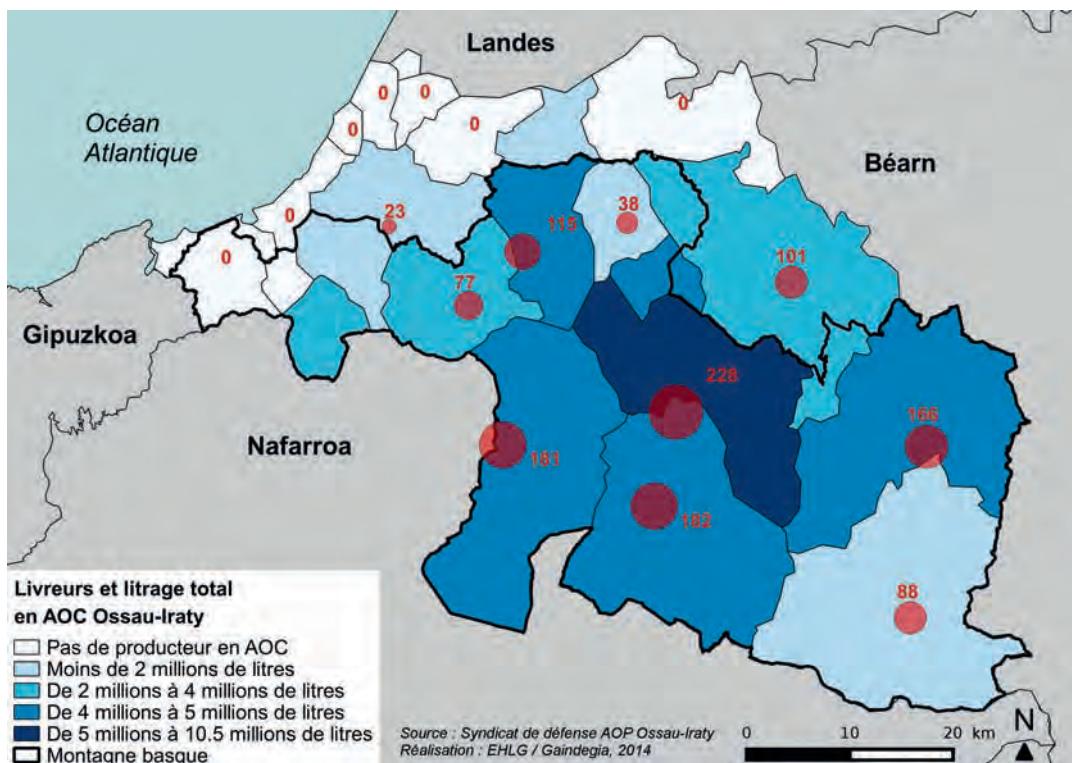
En Pays Basque Nord, la production moyenne des livreurs est de 33 000 litres de lait AOC en 2013, la moyenne des livreurs Béarnais est de près de 22 000 litres de lait AOC.

Note : les dénominations AOP et AOC sont équivalentes. L'AOP est le terme harmonisé à l'échelle européenne.
Nous utilisons ici le sigle « AOC » plus connu du grand public.





Fig 45 - Nombre de livreurs et litrage total livré en AOC Ossau-Iraty par canton



Note de lecture : la taille des cercles et le chiffre associé indique le nombre de livreurs de lait AOC dans chaque canton. Le canton de Mauléon compte 166 livreurs qui livrent un volume total de 4 à 5 millions de litres de lait par an.

Évolutions du cahier des charges

Depuis l'obtention de l'appellation en 1980 le cahier des charges a connu plusieurs évolutions. Dans les années 1990, la zone d'appellation est resserrée, les races de brebis précisées.

En 2008 plusieurs nouvelles exigences sont définies, elles se mettent progressivement en place dans les années suivantes : la croûte doit être naturelle et la durée d'affinage est allongée (80 jours minimum). Les exigences d'une alimentation locale des brebis sont peu à peu renforcées (les quantités d'achat d'aliment extérieur à la zone AOC et de concentrés sont limitées). A partir de février 2018 la distribution de fourrages fermentés (ensilage) pendant la période de traite sera interdite.

D'autres discussions sont en cours, notamment pour la reconnaissance des fromages d'estive et des petites portions sans croûte.

Au cours du temps, l'appellation renforce son niveau d'exigence et ainsi le lien entre la qualité du produit et son territoire de production.

AOC Irouleguy (vin)

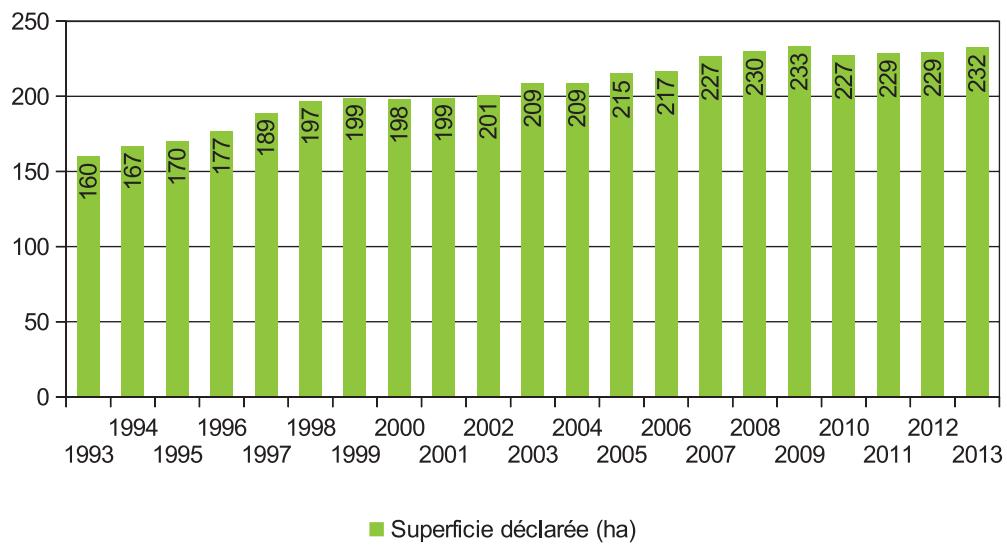
La production viticole est une activité agricole ancestrale au Pays Basque Nord. Le vin d'Irouleguy obtient la première Appellation d'origine contrôlée (AOC) du Pays Basque Nord en 1970. L'enjeu principal pour les producteurs est alors une meilleure valorisation de leur production en valorisant leurs pratiques et les spécificités du territoire.

Le vin d'Irouleguy permet la mise en valeur de certaines surfaces en pente, particulièrement difficiles à travailler et inadaptées pour d'autres productions. Cette production est donc un atout pour la valorisation du territoire et pour l'activité en zone rurale.



La surface des vignes servant à la production de vin AOC est en augmentation constante depuis 1993 et se stabilise autour de 230 ha depuis 2008 (fig 46). En 2013, le syndicat regroupe 56 producteurs viticulteurs dont 10 vinificateurs transformant leur production, les autres livrent le raisin à la cave d'Irouleguy qui vinifie.

Fig 46 - Evolution de la superficie déclarée par les producteurs en AOC Irouleguy entre 1995 et 2013



Source : Syndicat de Défense des vins d'AOP Irouleguy





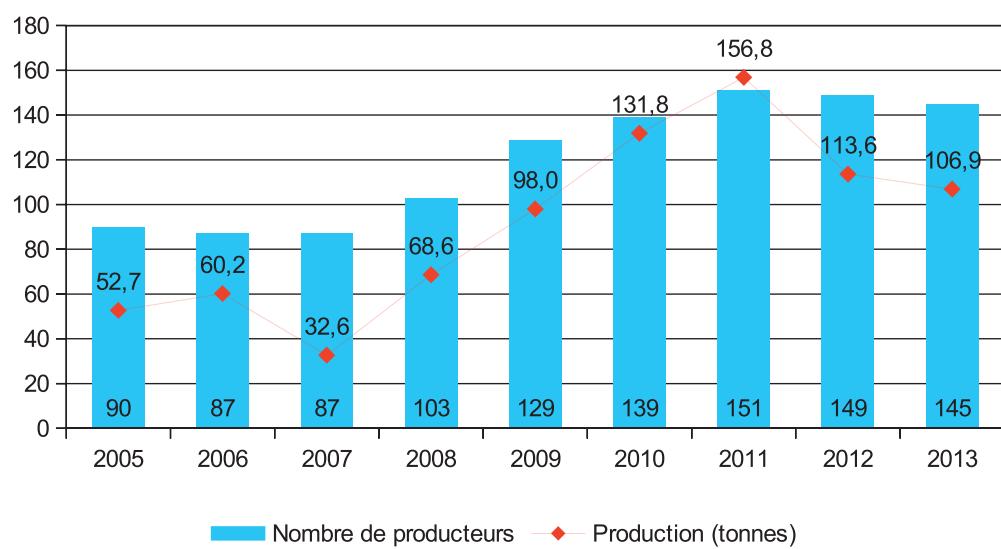
AOC Piment d'Espelette

En 1983, les producteurs de piment d'Espelette se regroupent en coopérative. Dix ans plus tard, en 1993 est créé le syndicat du piment d'Espelette, structure regroupant aujourd'hui l'ensemble des producteurs, transformateurs et conditionneurs de piment d'Espelette AOC.

L'appellation AOC « Piment d'Espelette » ou « Piment d'Espelette - Ezpeletako Biperra » est reconnue en l'an 2000. La dénomination concerne le piment entier frais, en corde et en poudre. Le terroir du piment d'Espelette s'étend sur 10 communes situées dans la partie occidentale du Pays Basque Nord

La filière compte 145 producteurs et 15 entreprises de transformation et de conditionnement en 2013. Elle regroupait près d'une trentaine de producteurs en 1997. L'évolution du nombre de producteurs est globalement à la hausse de 2005 à 2010, et reste plutôt stable au-dessus de 140 producteurs jusqu'en 2013. La production étant particulièrement sensible aux aléas climatiques, elle est variable mais globalement en croissance sur la période. Elle s'établit à près de 107 tonnes en 2013, pour un nombre de pieds plantés de 2,8 millions sur une surface totale de 152 ha (fig 47).

Fig 47 -Evolution du nombre de producteurs et de la production en AOC Piment d'Espelette de 2005 à 2013



Source : Syndicat de l'AOP du Piment d'Espelette



Agriculture biologique

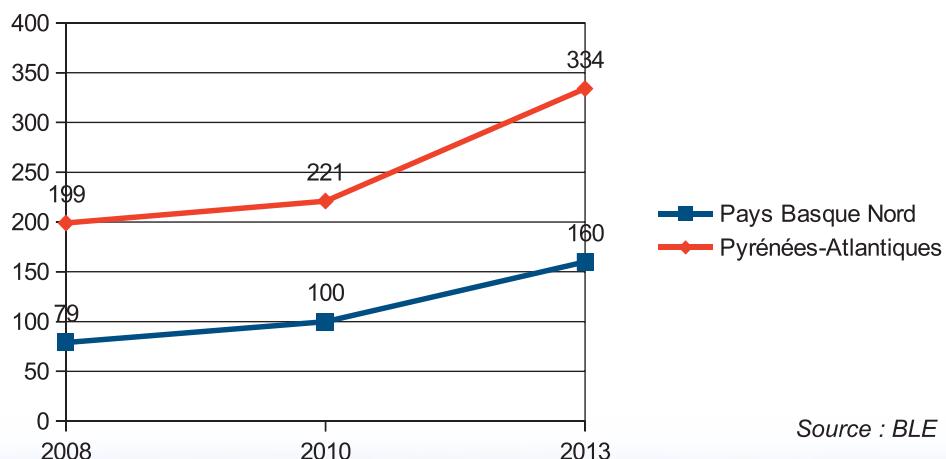
Le label agriculture biologique atteste que le produit est issu d'un mode de production naturel, exempt de produits chimiques de synthèse et respectueux des équilibres naturels ainsi que du bien-être animal. La première reconnaissance officielle date de la loi d'orientation de 1980, puis d'un règlement au niveau européen de 1991. Celui en vigueur aujourd'hui date de 2007.

En 1993 l'association Biharko Lurraren Elkartea (BLE) est créée. C'est l'association des producteurs bio du Pays Basque Nord. Elle soutient le développement et la promotion de l'agriculture biologique en Pays Basque.

En 2013 le Pays Basque Nord compte 160 exploitations certifiées en agriculture biologique pour plus de 3 200 ha, ce qui représente environ la moitié des fermes et des surfaces en agriculture biologique du département. La proportion de surfaces en agriculture biologique est inférieure à la moyenne française (2,6 % de la SAU, contre 3,9 % en France). Entre 2008 et 2013, le nombre de fermes double en Pays Basque Nord et il progresse de 68 % dans le département des Pyrénées-Atlantiques (fig 48). La progression est donc plus rapide en Pays Basque Nord que sur le reste du département.

Les exploitations en agriculture biologique du Pays Basque Nord sont diverses : tous les types de production existent et il y a autant de fermes d'élevage que de cultures.

Fig 48 – Evolution du nombre d'exploitations en Agriculture Biologique entre 2008 et 2013



Source : BLE





Association des Producteurs Fermiers du Pays Basque - Idoki

L'association des producteurs fermiers du Pays Basque, créée en 1989, réunit des paysans transformant leur production (exclusivement) sur leur ferme.

Des adhérents de l'association ont créé en 1992 la marque collective « IDOKI ». Elle identifie le caractère fermier et la qualité des produits du Pays Basque. Quatorze productions sont agréées IDOKI : fromages de brebis, fromage de vache, fromage de chèvre, pigeonneau, poulet, canard cuit et frais, porc basque, viande bovine, viande de mouton, pottok, vin, fruits et légumes, miel, plantes aromatiques.

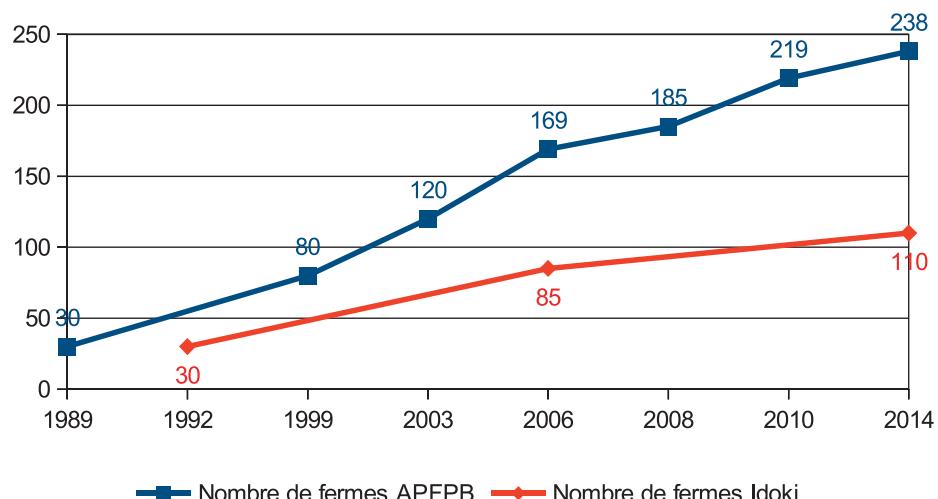
S'appuyant sur les principes de l'agriculture paysanne, les producteurs fermiers ont établi une charte générale déclinée en cahier des charges pour chaque production.

Les producteurs fermiers IDOKI produisent, transforment et vendent directement la production issue de leur ferme. Ils privilégient les variétés anciennes ou races locales à croissance lente, les élevages sont de taille limitée et de plein air, les bêtes sont prioritairement nourries à la pâture et avec les fourrages et céréales produits sur la ferme. Lors de la transformation, seuls des assaisonnements naturels sont utilisés.

Le respect du cahier des charges Idoki est vérifié par un système de contrôle externe.

Le nombre de fermes de l'association est en augmentation constante depuis 1989, pour arriver à 238 fermes en 2014 dont plus de 45 % sont agréées IDOKI pour au moins une production (fig 49). Sur ces 238 fermes, il y a 385 UTA et pour les 110 fermes IDOKI il y a 180 UTA en 2014, soit plus de 1,6 UTA par ferme, contre 1,3 UTA en Pays Basque Nord toutes fermes confondues (voir tome 1).

Fig 49 - Evolution du nombre de fermes adhérentes de l'Association des producteurs fermiers du Pays Basque et à la marque Idoki de 1989 à 2014



Source : Association des Producteurs Fermiers du Pays Basque



Association Xapata (cerises d'Itxassou)

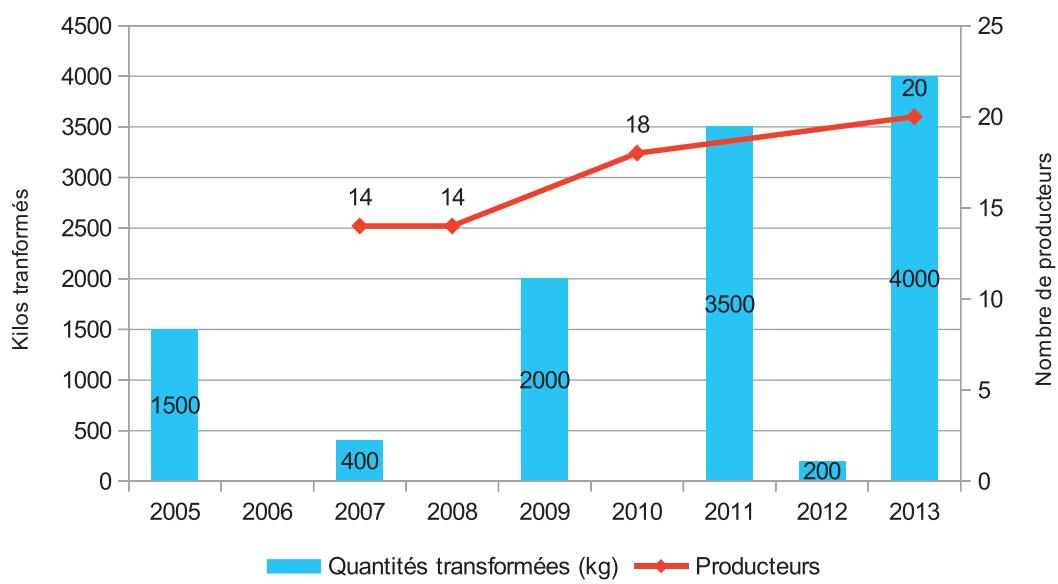
La production de cerises, qui a longtemps joué un rôle important pour les petites exploitations d'Itxassou et des environs, a décliné à partir de 1970. En 1994, des producteurs créent l'association Xapata pour la relancer. Une dizaine d'hectares, essentiellement des variétés locales, sont plantés sous forme de vergers piétons et de pré-vergers.

L'association a initié en 2013 une démarche pour l'obtention d'un Signe Officiel de Qualité et d'Origine. Elle a par ailleurs été retenue dans le cadre d'un appel à projet du Ministère de l'Agriculture "Mobilisation collective pour l'agro-écologie" (sur les 2 projets retenus dans le département). L'action concerne une étude économique pour la mise en place de pré-vergers et haies fruitières dans la zone de production de la cerise d'Itxassou. La cerise d'Itxassou est une production complémentaire qui s'associe bien aux activités d'élevage (temps de travail complémentaire).

Le nombre de producteurs est en constante augmentation sur les dernières années, l'association regroupe 20 producteurs en 2013. Le nombre de cerisiers productifs augmente également par la plantation de nouveaux vergers effectuée de manière régulière depuis 1994. Enfin, le volume de la production mis en transformation (principalement en confiture) augmente sur la période (fig 50).



Fig 50 - Evolution du nombre de producteurs adhérents à Xapata et volume mis en transformation



Source : Association Xapata

Note de lecture : les années 2006, 2008 et 2010 ne sont pas affichées par manque de données. La variabilité de la production s'explique par une forte sensibilité aux aléas climatiques.



La Coopérative Eztigar (pommiers)

Au début des années 1990, l'association Sagartzea recense les variétés de pommes à cidre et en sélectionne 7 pour la plantation (Anisa ou Apez sagarra, Mamula, Eztika, Peatxa, Eri sagarra, Gordin Xuria et Ondo motxa). La coopérative Eztigar créée en 1996 réunit les producteurs s'inscrivant dans la démarche et s'occupe de la transformation en cidre (« sagarno » en Basque). En 2006 une partie des coopérateurs se regroupent pour créer la SARL Segida qui désormais se chargera de la transformation et de la commercialisation des produits.

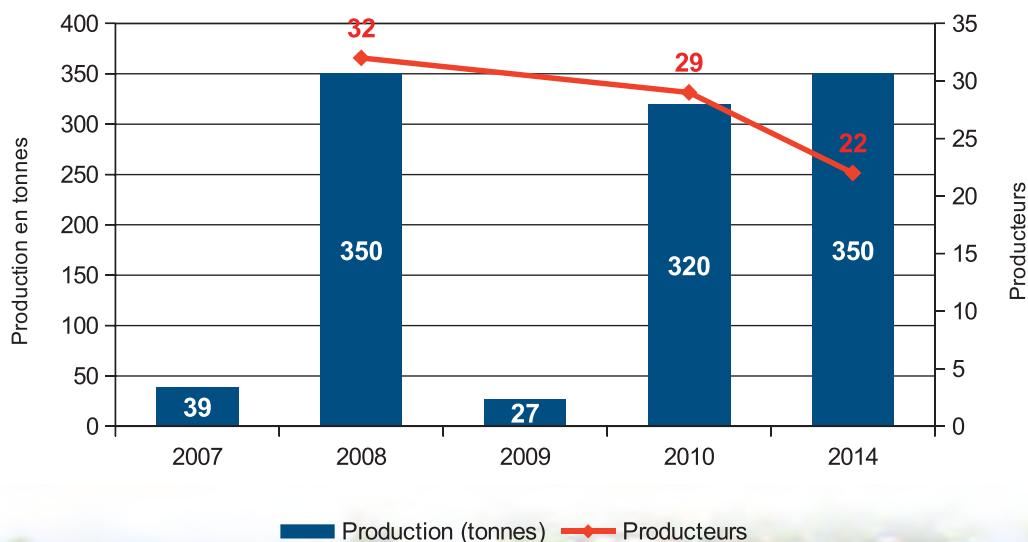
Aujourd'hui la SARL Segida se diversifie pour proposer du jus de pomme, du cidre brut, du cidre pétillant et prochainement du jus de pomme pétillant ainsi que du vinaigre de cidre.

La démarche collective est motivée par deux objectifs principaux : produire en valorisant des espaces adaptés à cette activité pour garantir un revenu complémentaire aux paysans et créer de l'emploi en valorisant la production par la transformation et commercialisation dans une démarche collective.

Le nombre de producteurs est en diminution sur la période (fig 51). Les deux raisons expliquant cette diminution sont la perte de petites exploitations non renouvelées suite au départ à la retraite du chef d'exploitation et la perte de producteurs non paysans. Le nombre de producteurs en agriculture biologique est en augmentation avec 4 producteurs, dont 2 en conversion.

La production se maintient malgré la diminution de producteurs et s'élève à 350 tonnes en 2014.

Fig 51 - Evolution de la production et du nombre de producteurs de la Coopérative Eztigar



Source : Coopérative Eztigar



Filière Porc basque

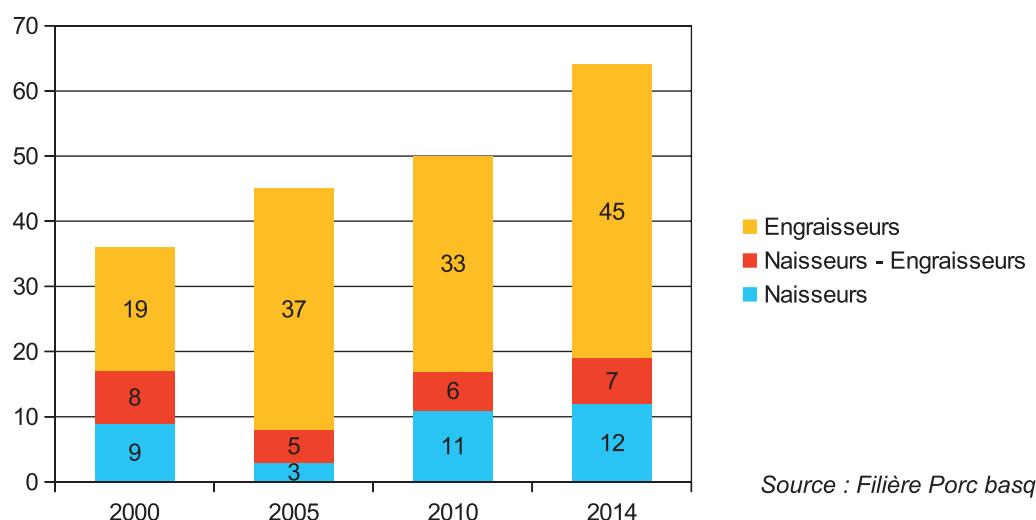
L'association de développement de la Filière Porc Basque est fondée en 2001. Elle est créée par les éleveurs et transformateurs qui ont contribué à partir du milieu des années 1980 à la sauvegarde de la race porc pie noir du Pays Basque, à la mise en œuvre d'un programme de conservation génétique et à la relance de sa production. La filière devrait obtenir en 2015 la reconnaissance en AOC.

Cet élevage permet d'apporter un supplément de valeur ajoutée sur la ferme et de valoriser des milieux peu productifs.

Le nombre d'éleveurs est en augmentation depuis 2000. En 2014, la filière compte 12 élevages naisseurs (qui élèvent les animaux jusqu'au sevrage), 45 élevages engrangeurs (qui élèvent les animaux du sevrage à l'abattage) et 7 élevages naisseurs-engraisseurs (fig 52).

En 2013, le cheptel des reproducteurs est de 367 truies et 61 verrats, soit une augmentation du nombre de truies productives de 21 % par rapport à 2012. Le tonnage total de carcasses agréées au sein de la filière est en augmentation depuis 2007, passant de 154 tonnes à 221 tonnes en 2013.

Fig 52 - Evolution du nombre d'élevages en Porc Basque entre 2000 et 2014



Source : Filière Porc basque



Biper Eztia (piment doux)

Le syndicat du piment doux se crée en 2002 suite à l'initiative d'un groupe de maraîchers. L'objectif est de revaloriser le piment doux, légume de tradition maraîchère dans le Pays Basque Nord et le Seignanx (sud des Landes).

En 2008, le syndicat regroupe une vingtaine de maraîchers professionnels en Pays Basque Nord et dans le Seignanx. Parmi celles-ci, 12 exploitations produisent du piment doux sous la licence « Biper Eztia ». En 2013, 16 exploitations produisent sous licence « Biper Eztia » et ont une production de 68 tonnes, ce qui représente près de 40 000 pieds sur une surface estimée inférieure à deux hectares.

Cette production en zone péri-urbaine est intéressante pour un territoire en fort déclin agricole et pour répondre à la demande de produits locaux des consommateurs.

Le syndicat est à ce jour en voie d'obtention d'un Label Rouge, afin de pouvoir mieux valoriser le piment doux.





Euskal Herriko Laborantza Ganbararen analisia

Etxalde kopuruaren guttitzea eta baliostatze hobearren estrategia

Etxalde eta laborari kopurua gutitzen ari den kontestu negatibo hontan, kalitatezko desmartxen barne izaita eta hobeki baliostatzea dira estrategia xuxenak : kalitatezko desmartxa logikan diren etxalde kopurua haunditu da. Desmartxa gehienak garapen bidean dira, edo mantentzen dira (Ossau-Iraty AOC-aren kasuan). Dinamika honek aitzina segitzen du, berriki garatzen ari diren Ilekuko desmartxa kolektiboek eta erabili baliostatze molde berriek erakusten duten bezala (Herriko ogia, Herriko haragia, Nouste Ekilili Kooperatibaren olio alimentarioa, « Accueil Paysan » publikoari ostatua proposatzen duten etxaldeak...).

Bestalde, etxaldeka langile gehiago enplegatzen dute kalitatezko desmartxa logikan diren etxaldeek beste etxaldeek baino (denbora osoz ari den 1,6 laborari etxaldeka, 1,3 laborari enplegatzen delarik etxaldeka Ipar Euskal Herriko etxalde guziak konduan hartuz - Ikus 1. atala). Honek eragin positiboa du ekonomikoki eta baserrialdearen bizi dinamikan orohar.

Kanpotik kontrolatuak diren araudi teknikoak plantan emaiteak eragin positiboa du ingurumenarendako, eta kontsumitzalearengan konfiantxa sortzen du.

Hazkuntzan garatu kalitatezko desmartxek eragin zuzena dute lurrardearenak : eremuak baliostatuak eta behar bezala artatuak dira, hala nola espazioak idekirik atxikitzen dira, batez ere mendian.

Biharko laborantza sailen sustengatze beharra

Lurrardearenak garrantzi berezia dute aipatu kalitatezko desmartxek. Kolektiboak izanik, laborariak helburu eta estrategiak definitzera implikatzen ditu. Giza heineko desmartxak dira.

Eragin positiboa dute arlo ekonomikoan (balio erantsia), arlo sozialan (lanpostuak sortu edo atxikitza baserrialdean), baita ingurumenari begira (bioaniztasuna, espazioak irekiak atxikitzea).

Laborantza eginmoldeak eta ekoizpenak dibertsifikatzen lagunten du kalitatezko desmartxen logikak, eta laborantzak islatzen duen irudia hobetzen du aldi berean.

Aipatu arrazoin guziengatik, geroari begira iraunkorak diren desmartxak direlako sustengatu behar dira. Finantzamendu publikoen bideratzea, desmartxak sustengatzen dituzten garapen estrukturen sustengatzea beharrezkoa da eta kontsumitzaleek ere beren ardura badute kontsumo hautueri begira. Lurralte kolektibitateak ere aktore zentralak dira desmartxen garapenarendako. Sailak estrukturatzan lagundi ditzakete (animazioa, tresna kolektiboak, instalacioneak...) eta baliostatze hobeak sustenga dezakete (ostalaritza kolektiboaren bidez eskaera sortuz, komunikatuz...).

Analyse d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara

La stratégie d'une meilleure valorisation face à la disparition des fermes

Dans un contexte défavorable de diminution des fermes et de l'emploi agricole, les démarches de qualité et la meilleure valorisation de la production sont une stratégie payante : le nombre de fermes engagées dans les démarches de qualité, collectives et locales est en augmentation. Quasi toutes les démarches sont en développement ou se maintiennent (comme pour l'AOC Ossau-Iraty). Cette dynamique se renforce aujourd'hui avec le lancement de nouvelles démarches en développement ou de nouveaux types de valorisation (Herriko ogia pour le pain, Herriko haragia pour la viande bovine, Coopérative Nouste Ekilili pour l'huile alimentaire, la redynamisation d'Accueil Paysan...)

De plus, les fermes sous signe de qualité emploient davantage que les autres exploitations (1,6 UTA par exploitation contre 1,3 pour l'ensemble des fermes - voir tome 1). Cela a un impact positif sur le dynamisme économique et la vie en zone rurale en général.

L'existence de cahiers des charges avec contrôle externe pour les productions en démarche de qualité a un impact environnemental positif et instaure la confiance auprès des consommateurs. Les démarches de qualité en élevage soutiennent également des pratiques respectueuses de l'environnement. Elles contribuent à l'entretien et à la valorisation des espaces, notamment en gardant des espaces ouverts particulièrement en montagne.

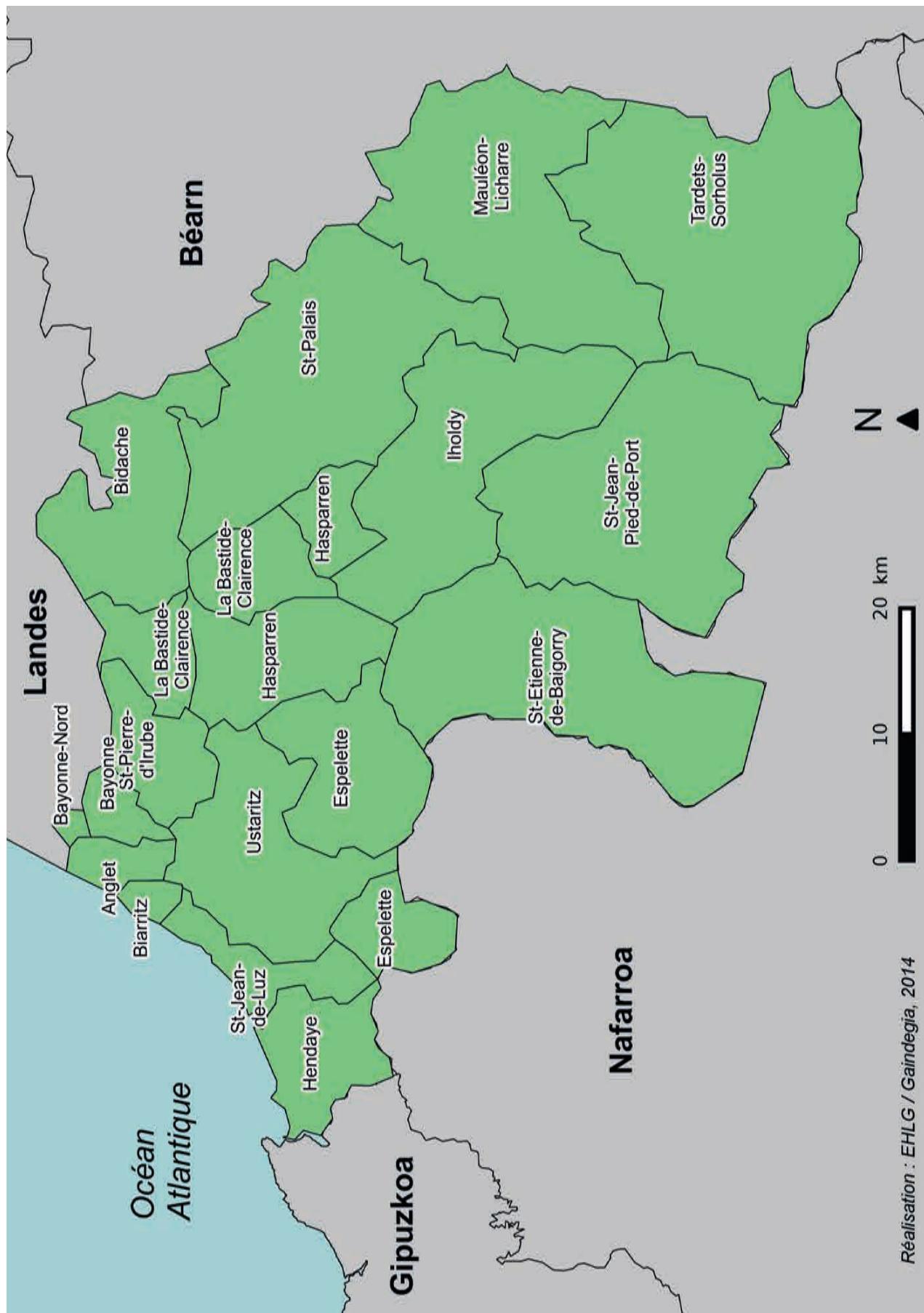
Soutenir des filières d'avenir

Les démarches qualité présentées ici sont très importantes pour le territoire. D'abord, parce qu'elles sont collectives, c'est-à-dire qu'elles impliquent les paysans dans la définition des objectifs et des stratégies. Nous pouvons dire qu'elles sont à taille humaine.

Elles ont un impact positif sur le plan économique (valeur ajoutée), sur le plan social (maintien ou création d'emplois en zone rurale) et sur le plan environnemental (biodiversité, maintien d'espaces ouverts).

Enfin, elles contribuent à diversifier l'agriculture dans ses pratiques, ses productions et contribuent fortement à l'image positive de l'agriculture du Pays Basque Nord.

Pour toutes ces raisons, il s'agit de démarches d'avenir dont il faut soutenir le développement. Cela passe par le soutien des structures de développement de ces démarches et l'orientation des financement publics, par le choix des consommateurs de privilégier ces produits dans leurs achats et par le rôle moteur des collectivités territoriales. Celles-ci peuvent soutenir la structuration des filières (animation, outils collectifs, installations...) et aider à la valorisation (débouchés notamment la restauration collective, communication...).





LISTE DES CARTES

Fig 2 - Provinces du Pays Basque Nord et zone montagne Leader	8
Fig 4 - Taux de renouvellement par canton (installations avec DJA)	10
Fig 8 - Age moyen des installations avec DJA par canton	13
Fig 11 - Part des installations en élevage sur les installations avec DJA par canton	15
Fig 13 - Surface moyenne des installations avec DJA par canton	17
Fig 17 - Montant moyen des aides du 1 ^{er} pilier par bénéficiaire par canton.....	24
Fig 19 - Part des aides du 2 ^d pilier sur le montant total des aides par canton	25
Fig 20 - Zones de handicap naturel par communes (classement ICHN)	26
Fig 22 - Localisation des bénéficiaires de moins de 5 000 € de DPU par canton	28
Fig 23 - Localisation des bénéficiaires de plus de 15 000 € de DPU par canton.....	28
Fig 25 - Montant moyen du total des DPU par bénéficiaire par canton	30
Fig 27 - Part des bénéficiaires de la PMTVA par canton	32
Fig 28 - Montant moyen de la PMTVA par bénéficiaire par canton.....	32
Fig 30 - Montant moyen de l'aide ovine par bénéficiaire par canton.....	33
Fig 31 - Part des bénéficiaires de l'aide ovine par canton.....	34
Fig 33 - Part des bénéficiaires de l'ICHN par canton	36
Fig 34 - Montant moyen de l'ICHN par bénéficiaire par canton	36
Fig 36 - Part des bénéficiaires de la PHAE par canton	38
Fig 37 - Montant moyen de la PHAE par bénéficiaire par canton	38
Fig 42 - Quotas moyens par producteur et par canton.....	45
Fig 45 - Nombre de livreurs et litrage total livré en AOC Ossau-Iraty par canton.....	49

LISTE DES FIGURES

Fig 1 - Localisation du Pays Basque	8
Fig 3 - Pays Basque Nord / Montagne - Nombre d'installations de moins de 40 ans par an pour 1000 fermes entre 2000 et 2013	9
Fig 5 - Pays Basque Nord / Montagne - Répartition hommes - femmes des installations avec DJA	12
Fig 6 - Pays Basque Nord / Montagne - Répartition des installations avec DJA par statut juridique	12
Fig 7 - Pays Basque Nord / Montagne - Répartition des installations avec DJA selon l'âge.....	13
Fig 9 - Pays Basque Nord / Montagne - Répartition des installations avec DJA par grands systèmes de production.....	14
Fig 10 - Pays Basque Nord / Montagne - Répartition des installations avec DJA par production dominante....	15
Fig 12 - Pays Basque Nord / Montagne - Répartition des installations avec DJA par taille d'exploitation.....	16
Fig 14 - Part des Hors cadres familiaux dans les installations avec DJA à l'échelle du département des Pyrénées-Atlantiques.....	18
Fig 15 - Pays Basque Nord / Montagne - Répartition des montants d'aides du 1 ^{er} et du 2 ^d piliers de la PAC en 2013	22
Fig 16 - Montagne / Pays Basque Nord - Répartition des aides du 1 ^{er} pilier en 2013	23
Fig 18 - Montagne / Pays Basque Nord - Répartition des aides du 2 ^d pilier en 2013	18
Fig 21 - Montagne / Pays Basque Nord - Répartition des montants de DPU et du nombre de bénéficiaires selon le montant total versé par bénéficiaire en 2013	27
Fig 24 - Montagne / Pays Basque Nord - Répartition des montants de DPU et du nombre de bénéficiaires selon le montant moyen par hectare par bénéficiaire en 2013	29
Fig 26 - Montagne / Pays Basque Nord - Répartition des bénéficiaires et part du montant perçu selon la taille du troupeau primé en 2013	31
Fig 29 - Montagne / Pays Basque Nord - Répartition du nombre de bénéficiaires de l'aide ovine et des montants selon la taille du troupeau primé en 2013	33



Fig 32 - Montagne / Pays Basque Nord - Répartition du nombre de bénéficiaires de l'ICHN et des montants par tranche de montant perçu en 2013	35
Fig 35 - Montagne / Pays Basque Nord - Répartition du nombre de bénéficiaires de la PHAE et des montants par tranche de montant perçu en 2013	37
Fig 38 - Montagne - Pays Basque Nord - Montants totaux et répartition des aides de la PAC en 2010 et 2013	40
Fig 39 - Montagne / Pays Basque Nord - Evolution du nombre de fermes par tranche de quotas entre 2008 et 2013.....	43
Fig 40 - Montagne / Pays Basque Nord - Répartition du nombre d'exploitation par tranche de quotas en 2008 et 2013	44
Fig 41 - Montagne - Pays Basque Nord - Répartition du volume de quotas par tranche de quotas en 2008 et 2013	44
Fig 43 - Evolution du nombre d'exploitations dans la démarche AOC Ossau-Iraty entre 1996 et 2013	47
Fig 44 - Evolution des mises en fabrication AOC Ossau-Iraty de 1994 à 2013 (Millions de litres)	48
Fig 46 - Evolution de la superficie déclarée par les producteurs en AOC Irouleguy entre 1995 et 2013.....	50
Fig 47 - Evolution du nombre de producteurs et de la production en AOC Piment d'Espelette de 2005 à 2013	51
Fig 48 - Evolution du nombre d'exploitations en Agriculture Biologique entre 2008 et 2013.....	52
Fig 49 - Evolution du nombre de fermes adhérentes de l'Association des producteurs fermiers du Pays Basque et à la marque Idoki de 1989 à 2014.....	53
Fig 50 - Evolution du nombre de producteurs adhérents à Xapata et volume mis en transformation	54
Fig 51 - Evolution de la production et du nombre de producteurs de la Coopérative Eztigar	55
Fig 52 - Evolution du nombre d'élevages en Porc Basque entre 2000 et 2014.....	56

SOURCES

ASP : agence des services et de paiement - Organisme chargé du paiement des aides PAC.

SSP : service de statistiques et de prospectives (service du Ministère de l'Agriculture).

CDOIT 64 : données issues des bilans annuels du Comité d'orientation à l'installation et à la transmission de la Chambre d'Agriculture du département des Pyrénées-Atlantiques.

CDOA 64 : commission départementale d'orientation de l'agriculture (Pyrénées-Atlantiques). Les données sont basées sur les DJA attribuées entre janvier 2010 et juillet 2014 en Pays Basque Nord, soit 295 installations avec DJA. Certaines thématiques portent sur un échantillon de près de 200 installations avec DJA.

Pour les données des démarches collectives et locales de qualité :

Syndicat de Défense des vins d'AOP Irouleguy

Syndicat de Défense AOP Ossau-Iraty : www.ossau-iraty.fr

Syndicat de l'AOP Piment d'Espelette : www.pimentdespelette.com

BLE : Biharko Lurraren Elkartea - Civam Bio du Pays Basque : www.bio-aquitaine.com/ble/

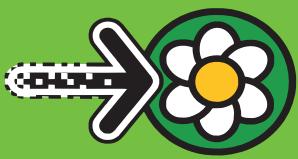
Association des Producteurs Fermiers du Pays Basque : www.idoki.org

Association Xapata

Coopérative Eztigar : www.cidre-eztigar.com (le chiffre 2014 est une estimation faite en fin de récolte 2014)

Filière Porc Basque : www.kintoa.fr

Syndicat du Piment doux : www.biperezta.com



GLOSSAIRE

AOC / AOP : appellation d'origine contrôlée / Appellation d'origine protégée

CDOA : la commission départementale d'orientation de l'agriculture composée de l'administration et des Organisations professionnelles agricoles du département met en œuvre les politiques européennes, nationales et départementales en matière agricole. La commission se prononce sur :

- les projets d'installation des jeunes agriculteurs
- les aides publiques accordées dans le cadre de la modernisation des exploitations
- les demandes individuelles d'agrandissement des exploitations
- les demandes d'autorisations d'exploiter
- l'attribution des quotas, le transfert de droits à primes...

DDTM : direction départementale des territoires et de la mer (service déconcentré du Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ainsi que du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement).

DJA : la Dotation jeune agriculteur (DJA) est une aide destinée aux jeunes s'installant en agriculture. Elle est attribuée sur présentation d'un Projet de développement d'exploitation (PDE) devant la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA). Le projet est un prévisionnel des 5 premières années d'exploitation (productions, surfaces, matériel, investissements, organisation du travail, revenu...)

Le montant de la DJA varie selon la zone d'installation (majoration de l'aide en zones de handicap naturel) et selon un taux défini par la CDOA entre 1 et 5. La grande majorité des DJA ont un taux 3, que la CDOA peut décider de majorer ou diminuer selon une grille prédéfinie ou les nécessités du projet. Les modalités de modulation de l'aide sont en cours d'évolution.

Pour en bénéficier il faut être âgé de moins de 40 ans, avoir une formation agricole agréée, suivre un stage « 21 heures » pour préparer son projet, présenter un PDE dégageant un revenu prévisionnel équivalent au SMIC net au bout de 5 ans et disposer d'une Surface minimale d'installation (SMI) (critère en cours de révision). Celle-ci varie selon les productions.

Le bénéficiaire s'engage à rester exploitant pendant au moins 5 ans et à tenir une comptabilité.

Par ailleurs la DJA donne accès à des prêts bonifiés pour les investissements prévus.

DPU : droit à paiement unique. Aide à l'hectare découplée de la production.

GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun. Forme de société spécifique à l'agriculture comprenant plusieurs associés.

HCF : les hors cadres familiaux sont les personnes qui s'installent en agriculture non issues du milieu agricole (le plus souvent) ou s'installant hors de la ferme familiale.

ICHN : indemnité compensatoire de handicap naturel

Montagne basque / hors montagne : les termes « montagne basque » ou « montagne » décrivent à la zone du Leader Montagne basque comme décrit page 8. Le terme « hors montagne » désigne la partie du territoire du Pays Basque Nord non comprise dans la zone du Leader Montagne basque.

PAC : la PAC - politique agricole commune - est un système de soutien à l'activité agricole défini à l'échelle de l'Union européenne, mis en place en 1962. Les aides se partagent en deux grands groupes : le premier et le second pilier.

PHAE : prime herbagère agro-environnementale

PMTVA : prime au maintien des troupeaux de vaches allaitantes

Quotas laitiers : le système d'attribution des quotas laitiers est un dispositif de régulation de la production de lait de vache. Instaurés en 1984, les droits à produire ou quotas sont créés afin de soutenir le niveau de prix et de limiter l'offre de production.



EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA À VOTRE SERVICE

Euskal Herriko Laborantza Ganbara a pour objectif de contribuer au développement d'une agriculture paysanne et durable ainsi qu'à la préservation du patrimoine rural et paysan, dans le cadre d'un développement local concerté sur le territoire Pays Basque.

Le logo choisi pour Euskal Herriko Laborantza Ganbara symbolise cette démarche : une fleur à six pétales, dont chacun symbolise un des axes de travail de l'agriculture paysanne et une flèche qui rappelle la nécessité permanente de progresser vers une agriculture plus durable. Les six thèmes et objectifs de l'agriculture paysanne sont : l'autonomie, la répartition, le travail avec la nature, la transmissibilité, le développement local et la qualité des produits.

Euskal Herriko Laborantza Ganbara met au service des paysans et collectivités les services suivants :

POUR LA CONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE DU PAYS BASQUE :

- Élaboration d'analyses statistiques localisées ou thématiques, notamment pour approfondir les analyses présentées dans ce document, à la demande des acteurs du territoire.
- Animation de l'outil d'analyse territoriale de l'agriculture du Pays Basque : collecte, synthèse et diffusion de données statistiques et économiques sur le Pays Basque pour les collectivités, associations, étudiants...
- Réalisation de diagnostic agricole auprès des collectivités locales.

Contact : Patxi Iriart 05 59 37 53 72 / patxi@ehlgbai.org

POUR TOUTES LES FERMES :

- Aide à la réflexion globale sur la ferme, tant au niveau technique, économique, environnemental, social... : diagnostic agriculture paysanne (analyse de la ferme suivant les thèmes autonomie, répartition, transmissibilité, travail avec la nature, qualité des produits et dynamique territoriale).
- Aide à l'amélioration des pratiques et systèmes agricoles.

Contact : Iker Elosegi 05 59 37 53 75 / iker@ehlgbai.org

- Aide à la mécanisation en zone de montagne : accompagnement au montage de dossier de financement.

Contacts : Olivia Bidart 05 59 37 53 74 / olivia@ehlgbai.org
Clémentine Rolland / clementine@ehlgbai.org

- Accompagnement au niveau des aides administratives : déclaration annuelle PAC, aides animales (PMTVA, aide ovine...), aides PHAE2 (plans prévisionnels de fumure et cahier d'épandage), conditionnalité...

- Aide à la préparation pour contrôle PAC sur le plan administratif.

Contacts : Clémentine Rolland 05 59 37 53 74 / clementine@ehlgbai.org
Miren Harignordoquy 05 59 37 53 70 / miren@ehlgbai.org

- Conseils techniques sur les dispositifs d'économie d'énergie dans les fermes.
- Conseils techniques sur les possibilités de production d'énergie à la ferme.
- Accompagnement au montage de dossiers de financement PPE (Plan de Performance Energétique à la ferme) pour lequel nous sommes agréés.

Contact : Miren Harignordoquy 05 59 37 53 70 / miren@ehlgbai.org

- Accompagnement et animation "Accueil Paysan"

Contact : Jennyfer Audy 05 59 37 53 77 / jennyfer@ehlgbai.org



POUR L'INSTALLATION :

- Réalisation d'un diagnostic préalable à l'installation (agrément de la Région Aquitaine) : il permet au candidat à l'installation de réfléchir à son projet d'installation selon la grille de l'agriculture paysanne.
- Aide à l'élaboration du projet d'installation : prévisionnel sur 5 ans, qui sert de base au Plan de Développement de l'Exploitation (PDE).
- Accompagnement après installation (chèques- conseils de la Région Aquitaine) : conseils dans les domaines économique, technique, juridique, commercial, organisation du travail, étude prévisionnelle à l'embauche d'un salarié, analyse des possibilités de reconversion, conséquences de l'arrêt d'un atelier, modification des statuts de l'exploitation, analyse des voies de progrès possibles dans la conduite d'une production...

Contact : Céline Bruneau 05 59 37 53 71 / celine@ehlgbai.org

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE :

- Information et accompagnement sur les plans juridique et fiscal des exploitants agricoles, des fermiers, des propriétaires fonciers et autres acteurs du monde rural et agricole dans leurs litiges et problèmes entre eux, envers le voisinage ou l'administration.
- Rédaction d'actes (contrat de bail à ferme, promesse de bail, louage de choses, commodat, résiliation de bail, occupation précaire, mise à disposition, cession de bail, vente d'herbe...).
- Création, transformation, augmentation de capital, retrait et entrée d'associés, dissolution de sociétés agricoles... (rédaction des statuts de sociétés EARL, SCEA, GAEC, Coopératives... et autres procès- verbaux d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire).

Contact : Nadia Benesteau 05 59 37 53 70 / nadia@ehlgbai.org

POUR LES FILIERES LOCALES :

- Accompagnement à la mise en place et/ou à l'animation de démarches collectives valorisant les productions locales, comme les filières viande bovine du Pays Basque (Herriko haragia) et blé, farine, pain du Pays Basque (Herriko ogia), les projet d'huile alimentaire basco-béarnaise (Coopérative Noust Ekilili) et de bière du Pays Basque ou enfin le travail pour la valorisation et la reconnaissance de la brebis de race Sasi ardi (Association Sasi Artalde), la réflexion pour l'obtention d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine pour la cerise d'Itxassou (Association Xapata).
- Animation de groupes, organisation de formations techniques, appui à la mise en place d'outils de communication et de prospection commerciale, établissement de budgets prévisionnels et calcul de coûts de revient, recherche de financement, développement de partenariats, intervention auprès d'établissement scolaires.

Contacts : Lucie Marcillac 05 59 37 53 70 / lucie@ehlgbai.org
et Elise Momas elise@ehlgbai.org / 05 59 37 53 77



POUR LES PRODUCTIONS ANIMALES :

- Conseils techniques (alimentation, ressources fourragères, conduite du troupeau).
- Aide à la réflexion sur l'élevage.
- Accompagnement au montage de dossiers de financement (mise aux normes des bâtiments d'élevage, projets de création de bâtiments d'élevage, investissements sur des ateliers de transformation à la ferme).
- Réalisation de plans prévisionnels de fumure, de cahiers d'épandages, de plan d'épandage individuels ou collectifs via l'organisation de sessions de Conseils agronomiques (dans le cadre de la qualification HVE).

Nous sommes agréés pour :

- les dossiers AREA-PMBE (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine - Plan de Modernisation des bâtiments d'élevage),
- les diagnostics AREA-PMBE approfondis de la zone du bassin versant des Nives.
- la qualification HVE (Haute Valeur Environnementale).

Contacts : Olivia Bidart 05 59 37 53 74 olivia@ehlgbai.org

Clémentine Rolland clementine@ehlgbai.org

POUR LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES :

- Conseils techniques sur la conduite des principales cultures : maïs, blé, tournesol, méteil..., sur les rotations, les alternatives à l'irrigation...
- Conseils techniques sur la conduite des prairies : prairies permanentes, luzerne, moha, prairies multi-espèces ...
- Optimisation de la fertilisation NPK, des amendements organiques.
- Suivi expérimentation de nouvelles techniques, nouvelles cultures (TCS, blé panifiable...)
- Acquisition de références locales sur des cultures économes et adaptées aux conditions pédo-climatiques.
- Organisation de campagne d'analyses de fourrage, en collaboration avec le laboratoire d'analyses de Fraisoro.

Contact : Emmanuelle Bonus 05 59 37 53 76 / manue@ehlgbai.org

AU NIVEAU DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA RÉFLEXION FONCIÈRE :

- Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Accompagnement pour la construction d'un projet agricole ou d'un projet de territoire (communes, SCOT etc.).
- Accompagnement autour de la préservation du foncier agricole.
- Développement des territoires : analyse, étude prospective, accompagnement de projets.

Contact : Patxi Iriart 05 59 37 53 72 patxi@ehlgbai.org

POUR L'ENVIRONNEMENT :

- Accompagnement dans la mise en œuvre de Natura 2000 (rédition, animation DOCOB)
- Accompagnement dans la réflexion sur la montagne : diagnostic pastoral...

Contacts : Lucile Muller 05 59 37 53 73 - lucile@ehlgbai.org

Fanny Dalla-Betta - fanny@ehlgbai.org

- Réalisation de diagnostics agricoles autour de problématiques environnementales en lien avec l'agriculture (risques de contamination bactériologique des cours d'eau...)

Contact : Miren Harignordoquy 05 59 37 53 70 - miren@ehlgbai.org



POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE :

- Elaboration d'animations pédagogiques.
- Elaboration d'actions de sensibilisation autour de l'agriculture paysanne, actrice du développement durable.

Contact : Jennyfer Audy 05 59 37 53 77 - jennyfer@ehlgbai.org

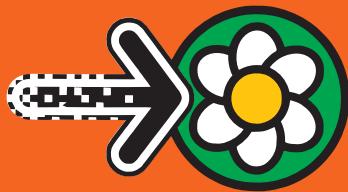
- Organisation d'événements : Lurrama, repas ou marchés avec produits locaux, conférences et projections de films...

Contacts : Bixente Eyherabide 06 74 51 89 60 - bixente@ehlgbai.org /
Patxi Oillarburu 06 89 29 19 85 - lurrama@orange.fr

L'équipe technique est complétée par l'équipe administrative : Maritxu Inzagari-Haiçaguerre, Nathalie Laxague et Dominique Beilleau .

**Combien de jeunes s'installent en agriculture en Pays Basque Nord ?
Quelle est la répartition des aides publiques agricoles en montagne ?
Comment évoluent les quotas laitiers ?
Quelle est la dynamique des démarches locales et collectives de qualité ?
Et bien d'autres questions auxquelles ce document apporte des réponses.**

*Zenbat gazte instalatzen da Ipar Euskal Herrian laborantzan ?
Nolakoa da diru laguntzen banaketa mendian ?
Nolako bilakaera izan dute behi esne kuotek ?
Zer dinamika dute lekuko kalitatezko desmartxa kolektiboek ?
Behatoki hunek galdera hauei eta beste hainbesteri erantzuten die.*



EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA
64 220 Ainiza Monjolose
Tel : **05 59 37 18 82** - Fax : 05 59 37 32 69
Email : laborantza.ganbara@ehlgbai.org
www.ehlgbai.org